CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

Réunion du vendredi 13 décembre 2019

L'Assemblée départementale s'est réunie à huit heures trente sous la présidence de Mme Valérie SIMONET, Présidente.

(Mme la Présidente procède à l'appel nominal.)

Mme LA PRESIDENTE. – Excusés, Mme Hélène FAIVRE donne pouvoir à M. Laurent DAULNY, Mme Catherine GRAVERON à M. Franck FOULON, M. Bertrand LABAR à Mme Marie-Christine BUNLON et M. Etienne LEJEUNE à Mme Marie-France GALBRUN.

Par ailleurs, M. Eric JEANSANNETAS donne pouvoir à Mme Pauline CAZIER, en attendant de nous rejoindre dans le courant de la matinée.

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer valablement.

OUVERTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est ouverte.

Un certain nombre de vœux et de motions ont été déposés. Il va vous en être donné lecture par leurs auteurs.

DEPÔTS DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – Ces vœux et motions vont vous être présentés en fonction des commissions qui auront à en connaître.

La première commission aura à examiner un vœu et deux motions dont une d'urgence.

Exclusion des contributions des SDIS
aux budgets de fonctionnement des Conseils départementaux

Vœu déposé par M. Bertrand LABAR,
au nom du Groupe de la Majorité

M. DAULNY. – En l'absence de Bertrand LABAR, je vous donne lecture du vœu qu'il a déposé :

« Considérant que les recettes du budget du SDIS, le Service départemental d'Incendie et de Secours, proviennent presque exclusivement, soit quasiment 93 % pour le SDIS de la Creuse, de la contribution financière du Département et des contributions financières des communes et des EPCI, les établissements publics de coopération intercommunale ;

« Considérant qu'au plan national, les Conseils départementaux sont les principaux financeurs des SDIS à hauteur de 60 % des contributions des collectivités locales, alors que les communes et les EPCI contribuent à hauteur de 40 % ;

« Considérant qu'au plan départemental, cette répartition est à 59 % des contributions pour le Conseil départemental de la Creuse et à 41 % pour les communes et les EPCI ;

« Considérant que depuis l'exercice budgétaire 2003, l'augmentation annuelle du montant global des contributions des communes et des EPCI est limitée par la loi à celui de l'indice des prix à la consommation ;

« Considérant qu'en application des articles 13 et 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, l'évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement des Conseils départementaux est encadrée ;

« Considérant que les dépenses réelles de fonctionnement du Conseil départemental de la Creuse sont limitées à une évolution annuelle maximale de 1,35 % ;

« Considérant que l'évolution des budgets des SDIS est désormais doublement encadrée au taux moyen de l'inflation, alors que leurs charges de fonctionnement augmentent davantage, en particulier en raison de réformes nationales – réformes de la filière des sapeurs-pompiers professionnels, parcours professionnels, carrières et rémunérations, comptes personnels de formation et comptes engagements citoyens –, mais aussi du contexte global de fonctionnement, s'agissant du prix des carburants, des tarifs des fluides, des primes d'assurances... ;

« Considérant que malgré toutes les mesures d'économies réalisées depuis de nombreuses années et alors même que l'activité opérationnelle des SDIS ne cesse de croître depuis plus d'une décennie, la limitation de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement des Conseils départementaux constitue une menace immédiate sur la capacité de nombreux SDIS à adopter des budgets en équilibre dès l'exercice 2020 ;

« Considérant qu'en vertu de la loi, l'Etat est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national ;

« Considérant que l'Etat doit, à cet effet, permettre que les Conseils départementaux puissent définir plus librement le montant de leurs contributions aux budgets des SDIS afin de pouvoir leur allouer au plus juste les moyens nécessaires à la mise en œuvre des dispositions opérationnelles conjointement définies à travers le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 13 décembre 2019,

« Demande à M. le Ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, et à Mme la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, l'exclusion des contributions des départements aux budgets des SDIS des bases de calcul du plafond d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement des Conseils départementaux. »

Mme LA PRESIDENTE. – Cela devient, en effet, un point crucial également pour nos orientations et au titre de l'augmentation de notre dotation au SDIS.

Conséquences de la loi de finances 2020
concernant les finances des départements

Motion présentée par M. Thierry GAILLARD,
au nom du Groupe de la Majorité

M. GAILLARD. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Considérant que le Chef de l'Etat, qui souhaite se soustraire à la règle européenne des 3 % du PIB de déficit, impose aux collectivités de contraindre leurs dépenses en dessous de 1,2 % et appliquent des sanctions à celles qui l'enfreignent ;

« Considérant également que le Gouvernement a pris la fâcheuse habitude de transférer vers les départements des dépenses sociales sans que les finances suivent toujours. Ce sont aujourd'hui plus de 11 Md€ qui manquent dans les caisses des départements. Accueil des mineurs isolés, urgences ambulancières... autant de services nouveaux pris en charge par les départements parce que l'Etat est défaillant ;

« Considérant enfin que, tenus de voter des budgets en équilibre, les départements qui le peuvent encore s'endettent ; pour les autres, ils restaient les impôts. Mais cela, c'était avant ! La loi de finances supprime donc tout levier fiscal aux départements qui dépendront désormais d'une compensation versée par l'Etat ;

« Considérant que si la TVA est effectivement un impôt dynamique, le foncier bâti l'était tout autant. D'ailleurs, les projections démontrent qu'entre les deux ressources, les bases du foncier sont plus stables et plus dynamiques que celles de la TVA. Par ailleurs, la modification

des indicateurs de richesse aura des répercussions sur les fonds de péréquation et ce sont les "petits" départements qui en pâtiront le plus ;

« Considérant qu'aujourd'hui l'Etat déserte physiquement les territoires, dématérialise les procédures, fait supporter aux collectivités la mise en application de politiques nationales, transformant les collectivités en opérateurs de l'Etat déconcentrés, sans aucun levier économique ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 13 décembre 2019,

« Demande au Ministre de l'Economie et des Finances, M. Bruno Le Maire, que la revalorisation annuelle du montant de fraction de TVA alloué soit au moins proportionnelle à l'évolution des recettes du foncier bâti constatée, hors augmentation des taux. »

Impact sur les finances locales de la réforme de l'apprentissage

Motion d'urgence déposée par Mme Armelle MARTIN, au nom du Groupe de la Gauche

Mme MARTIN. – Cette motion d'urgence se lit ainsi :

« Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique comporte des dispositions concernant l'apprentissage dans les collectivités locales et prévoit notamment que le Centre national de la fonction publique territoriale, le CNFPT, ne versera aux centres de formation d'apprentis, les CFA, que la moitié des frais de formation des apprentis employés par les communes ;

« Considérant que les collectivités locales auront désormais l'obligation d'assurer 50 % des frais de formation, que cette mesure s'appliquera aux contrats d'apprentissage conclus après le 1er janvier 2020 ; que les communes creusoises vont être lourdement pénalisées, à hauteur parfois de plusieurs milliers d'euros par contrat, et qu'elles pourraient donc envisager de renoncer à ces formations, compte tenu de leur situation financière et de la charge ainsi transférée sans concertation ;

« Considérant que cette situation est en contradiction avec la politique en faveur de l'emploi et de la formation et risque d'impacter les jeunes, mais aussi de compromettre l'avenir de nombreux CFA ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 décembre 2019,

« Demande à Mme la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales une remise à plat de cette problématique financière et donc de répondre aux préoccupations des collectivités locales et, notamment, des communes rurales qui seront impactées dès 2020 par la modification nettement défavorable du mode de financement des contrats d'apprentissage. »

Je me permets d'ajouter que, pour avoir siégé hier au Service public de l'emploi, j'ai eu connaissance des chiffres concernant l'apprentissage sur l'ensemble de la fonction publique dans le Département : 20 contrats d'apprentissage ont été signés au 30 novembre 2019.

Mme LA PRESIDENTE. – Par quelle commission souhaitez-vous que cette motion d'urgence soit examinée, madame MARTIN ?

Mme MARTIN. – Celle des finances.

Mme LA PRESIDENTE. – Cette motion d'urgence sera donc bien examinée par la première commission « Affaires générales, Modernisation de l'action publique ».

Nous en venons aux vœux et motions destinés à être examinés par la deuxième commission « Action sociale ».

Soutien aux centres hospitaliers

Vœu déposé par Mme Marie-Christine BUNLON,
au nom du Groupe de la Majorité

Mme BUNLON. – Ce vœu est ainsi libellé :

« Considérant que l'accessibilité à la santé est un droit universel français ;

« Considérant que l'Etat souverain a le devoir d'apporter un service de qualité à sa population ;

« Considérant que la difficulté budgétaire des centres hospitaliers est croissante, mais que les prises en charge le sont également ;

« Considérant que la dotation de fonctionnement pour les centres hospitaliers n'augmente pas ;

« Considérant que ce manque de soutien amène à l'incapacité pour les centres hospitaliers de répondre dans de bonnes conditions à la demande de prise en charge ;

« Considérant que le personnel soignant des centres hospitaliers est continuellement mis sous tension ;

« Considérant que, chaque année, les hôpitaux publics doivent payer 840 M€ d'intérêts de leur dette ;

« Considérant que la moitié des hôpitaux publics finissent régulièrement l'année en déficit, ce qui a pour conséquence qu'entre 2012 et 2018, les investissements annuels ont chuté de 6 Md€ à 3,9 Md€ ;

« Considérant que la dette des hôpitaux est de 29,5 Md€, soit l'équivalent de 42 % du chiffre d'affaires de 1 000 hôpitaux publics, ce qui bloque tout investissement possible ;

« Considérant que le "Plan pour l'hôpital" n'est pas suffisant, et que seule une réorganisation profonde permettra de sortir les hôpitaux du cercle vicieux dans lequel ils se trouvent ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 13 décembre 2019,

« Demande au Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, que soit mis en place un "Plan pour l'hôpital" concret et permettant une restructuration des hôpitaux publics français. »

Motion contre le plafonnement des indemnités kilométriques des infirmiers libéraux creusois

Motion présentée par Mme Valérie SIMONET, au nom du Groupe de la Majorité

Mme Valérie SIMONET. – Je vous donne lecture de cette motion que j'ai souhaité déposer, ayant été vivement interpellée par des professionnels dans le Département :

« Considérant que l'avenant 6 à la NGAP, la Nomenclature Générale des Actes Professionnels, permet aux praticiens libéraux de continuer à facturer leurs déplacements en étoile, mais qu'il plafonne le remboursement de ces déplacements à 300 km par jour, avec, au-delà, une indemnité minorée ;

« Considérant que dans la réalité du quotidien, ce plafonnement va pénaliser les infirmiers libéraux exerçant dans des territoires hyper-ruraux auprès d'une population âgée et dispersée, comme c'est le cas en Creuse ;

« Considérant, de plus, que le praticien sera tenu désormais d'ajuster sa facturation après avoir prodigué les soins, sans possibilité d'anticipation ;

« Considérant enfin que cette réglementation conduira *in fine* à limiter les déplacements des infirmiers libéraux au domicile des patients, alors que le maintien à domicile de personnes âgées dépendantes, particulièrement en GIR 3, 2 et 1, requiert une présence paramédicale quotidienne, quand ce n'est pas pluriquotidienne ;

« Considérant que cette mesure va à l'encontre du principe d'équité d'accès à des soins de proximité et de qualité en tout point du territoire ;

« Considérant que les Creusois, vivant plus particulièrement dans le sud du Département, une population résidant en zone très rurale et de petite montagne, dans des hameaux isolés, plus difficiles d'accès, seraient encore plus pénalisés par cette mesure ;

« Considérant que cela risque très vite de rendre ces secteurs moins attractifs, alors que se met en place une organisation pertinente en Maisons de santé pluriprofessionnelles, réseaux et CPTS, communautés professionnelles territoriales de santé, afin de lutter contre les déserts médicaux ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 13 décembre 2019,

« Demande à la Ministre des Solidarités et de la Santé, Mme Agnès Buzyn, qu'une dérogation à cet avenant soit mise en place pour les territoires ruraux. Une application sans discernement de cette mesure sur l'ensemble du territoire national constituerait, de fait, une pénalisation des praticiens exerçant en zone rurale, avec une incidence sur l'offre de soins et la prise en charge de façon équitable de tous les patients creusois. »

Situation du service public de la santé à AUBUSSON

Motion d'urgence présentée par M. Jean-Baptiste DUMONTANT et Mme Nicole PALLIER, au nom du Groupe de la Gauche

Mme PALLIER. – Cette motion d'urgence est ainsi rédigée :

« Considérant que la détérioration actuelle de l'offre de soins sur le territoire aubussonnais et sur tout le sud creusois ne peut être une fatalité et que l'offre sanitaire devrait être au cœur de la politique d'attractivité du Département ;

« Considérant que la dégradation des structures et ressources humaines du service public de la santé sur le secteur d'AUBUSSON interpelle tous les élus creusois ; que le centre hospitalier a dû absorber la clinique privée de la Croix-Blanche ; que les structures publiques de la santé et de l'âge, en l'occurrence les EHPAD, sont aux prises tant à des difficultés financières et de modernisation inédites qu'à l'absence de perspectives d'évolution claires ou rassurantes ;

« Considérant que les pesantes incertitudes touchant l'offre de soins à l'hôpital d'AUBUSSON et la restructuration immobilière de l'EHPAD Saint-Jean s'additionnent aux tensions suscitées par la problématique des urgences médicales, de la chirurgie ambulatoire en sursis et des carences en ressources sanitaires à même de répondre aux besoins de la population ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 décembre 2019,

« Demande à Mme la Préfète de la Creuse et à l'Agence régionale de santé de répondre, au moyen d'un soutien technique et financier adapté, aux problématiques et aux inquiétudes que suscitent l'avenir de l'hôpital d'AUBUSSON et la couverture sanitaire de tout son secteur. »

Menace de paupérisation du logement social dans notre pays et, notamment, en Creuse

Motion présentée par M. Jean-Jacques LOZACH,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Cette motion se lit ainsi :

« Considérant :

« - les lourdes menaces pesant sur notre vision du modèle français du logement social, comme l'atteste le récent rapport publié par l'Inspection générale des Finances sur l'ouverture au secteur privé de ce secteur, rapport faisant suite à une demande du Gouvernement ;

« - la violente ponction pour le secteur HLM de plus de 1 Md€ subie en 2018 avec la réduction de l'APL, l'Aide Personnalisée au Logement ;

« - la décision de l'Etat de se décharger en 2020, à hauteur de 800 M€, sur l'Union sociale pour l'habitat et Action logement, pour le financement à la fois du fonds national d'aide à la pierre et du fonds national d'aide au logement ;

« - le repli en 2018 et en 2019 de la réalisation de logements neufs ;

« - que notre pays compte 4 millions de personnes mal logées et plus de 12 millions de personnes connaissant une situation fragilisée en matière de logement ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 décembre 2019,

« Demande au Gouvernement de revenir au niveau d'aides publiques du logement social que notre pays connaissait en 2017. »

Mme LA PRESIDENTE. – Deux motions seront examinées par la troisième commission « Attractivité du territoire ».

Journée sans viande dans les écoles

Motion déposée par M. Jérémie SAUTY,
au nom du Groupe de la Majorité

M. SAUTY. – Cette motion est ainsi libellée :

« Considérant que notre département, grand producteur de viande bovine, n'a pas à rougir de cette activité séculaire qui fait partie de son identité ;

« Considérant que cette question n'est pas d'ordre sanitaire, mais idéologique, et que l'amendement tend à promouvoir un style de vie en imposant un choix personnel au sein des restaurations collectives. D'ailleurs, depuis l'entrée en vigueur de la loi, certains élus de collectivités ont déjà demandé l'instauration d'un deuxième jour sans viande ;

« Considérant que cette journée ne doit pas conduire à faire manger aux enfants des "steaks" de soja importé et transgénique, des avocats d'Israël ou du quinoa du Pérou, avec une empreinte carbone importante, que cette incohérence doit être dénoncée et qu'elle demeure face à l'absence de décret d'application de la loi ;

« Considérant qu'il nous arrive à tous de manger végétarien sans en faire une question de principe ; que faire un repas sans produit carné est déjà une réalité à l'école comme dans tous les foyers. A l'instar de M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, la Creuse n'a pas attendu l'écologisme de salon pour se régaler d'un fondu creusois ou d'un pâté aux pommes de terre avec une salade bien verte ;

« Considérant également que, dans certains cas, le déjeuner à la cantine constitue pour des enfants issus de milieux précaires le seul repas complet de la journée, qu'il est aussi de notre devoir de leur apporter, par l'intermédiaire de ces repas, un apport nutritionnel complet et différencié, à ce stade de leur croissance ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 13 décembre 2019,

« Demande au Ministre de l'Agriculture, M. Didier Guillaume, et à la Ministre des Solidarités et de la Santé, Mme Agnès Buzyn, que soit clairement précisé dans le décret d'application de la loi EGALIM le fait pour les décideurs et gestionnaires des cantines de favoriser avant tout le manger local et la qualité pour la bonne santé des enfants. »

Risque de recentralisation et menaces pesant sur la pérennité des rectorats d'académie

Motion présentée par M. Jean-Jacques LOZACH, au nom du Groupe de la Gauche

M. LOZACH. – Je vous donne lecture de cette motion :

« Considérant :

« - les nombreuses initiatives gouvernementales récentes, traduisant une volonté de recentralisation au détriment de l'autonomie des collectivités locales et d'une implantation équilibrée des services de l'Etat dans les régions et départements ;

« - le décret du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

« - qu'à compter du 1er janvier 2020, le recteur de région académique arrêtera l'organisation fonctionnelle et territoriale de sa région académique ;

« - que la région académique Nouvelle-Aquitaine est constituée des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 décembre 2019,

« Demande à M. le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse le maintien, dans le respect de leurs attributions actuelles, des académies et des fonctions de recteur d'académie de Limoges et de Poitiers, au sein de la région Nouvelle-Aquitaine. »

J'insiste pour dire qu'avec ledit décret, le recteur de région recevra les pleins pouvoirs pour toute restructuration comme il l'entend et que si demain, il veut tout ramener sur Bordeaux, il en aura la possibilité.

Mme LA PRESIDENTE. – Il est vrai que nous avions déjà été en alerte et émis des vœux et motions à ce sujet au sein de ce Conseil départemental.

Enfin, une motion sera examinée par la quatrième commission « Mobilités ».

Modernisation de la RD 941 et désenclavement du sud creusois

Motion présentée par M. Jean-Luc LEGER,
au nom du Groupe de la Gauche

M. LEGER. – Cette motion est ainsi rédigée :

« Considérant que cette ex-route nationale a été transférée au Conseil général de la Creuse au 1er janvier 2006, que la compensation de ce transfert a été peu équitable au regard de la lourdeur des charges qui en découlent pour l'entretien et, plus encore, pour sa modernisation ;

« Considérant que la réalisation de travaux de restructuration sur cet axe routier est indispensable et urgente – rectifications de tracés, créations de créneaux de dépassement et d'aires d'accueil, opérations de recalibrages, de renforcements… – et que cette liaison interdépartementale et interrégionale revêt un caractère stratégique pour le désenclavement et le développement de tout le sud de la Creuse ;

« Considérant que le PPC, le Plan particulier pour la Creuse, offre une opportunité exceptionnelle pour mettre l'accent sur ce vecteur de développement, de création ou d'installation d'entreprises, d'irrigation économique et touristique ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 décembre 2019,

« Demande à M. le Premier ministre que la modernisation de la RD 941 soit mieux intégrée au sein du PPC, afin de constituer une priorité d'intervention et d'investissement de l'Etat qui se traduise par un plan d'action accompagné d'une programmation de restructuration et d'aménagement. »

Cette motion fait suite aux Etats généraux de la Mobilité que j'ai trouvé décevants en ce qui concerne la prise en compte des problématiques de la RD 941. Puisque rien n'avance vraiment, je proposerais à ceux qui le souhaitent de créer un comité de modernisation de cette route départementale, sur un tronçon malheureux de Clermont à Limoges.

Mme LA PRESIDENTE. – Je partage aussi, au-delà d'ailleurs de la problématique de la route départementale 941, la déception ressentie après cette matinée des Etats généraux de la Mobilité. Il y a été essentiellement question de ferroviaire, ce qui est, certes, important aussi pour la Creuse et je pense naturellement au POLT, mais ne sont pas ressorties de cette matinée les orientations que nous attendions.

Je propose aux membres des commissions concernées par l'examen de ces vœux et motions de se réunir avant la reprise de nos travaux en début d'après-midi. C'est en fin de séance que nous prendrons connaissance des résultats de vos échanges, avant que l'Assemblée départementale n'ait elle-même à se prononcer.

ALLOCUTION DE Mme LA PRESIDENTE

Mme LA PRESIDENTE. – Mesdames, messieurs les Conseillers départementaux, chers collègues, mesdames, messieurs, je devrais, de façon globale et générale, intituler mon propos en deux mots simples : confiance ou défiance.

En effet, nous sommes réunis aujourd'hui pour notre quatrième plénière 2019. A quelques jours de la fin de l'année, cette séance nous engage dans le temps quant à l'affirmation des choix politiques que nous avons partagés ou allons partager. Ces choix sont confortés par des indicateurs financiers qui se sont nettement améliorés, après le travail rigoureux de gestion financière responsable, entamé dès fin 2015. Ces choix politiques sont destinés à préparer le budget 2020 et les actions du Conseil départemental qui seront ainsi rendues possibles.

C'est donc un temps de débat et d'échange qui s'ouvre à nous et je vous engage à y prendre toute votre part. Je serai à votre entière écoute sur les propositions ou orientations nouvelles dont vous souhaiteriez faire part aujourd'hui.

Nous vous proposons une dernière décision modificative visant à réajuster nos inscriptions budgétaires 2019. Vous verrez qu'au titre de la compensation des nouvelles dépenses que nous avions engagées pour améliorer l'APA en 2018 dans le cadre de la loi ASV, un crédit CNSA va nous permettre tout juste de compenser une forte hausse des dépenses d'action sociale, au cours de l'année qui s'achève.

Malgré une baisse sensible du chômage en Creuse, un nombre d'allocataires du RSA stable et une légère amélioration du niveau de ressources moyen des Creusois, nous notons que de plus en plus de familles en grande fragilité sociale font appel à nos services et que le nombre de mesures judiciaires de suivi ou placements d'enfants reste des plus préoccupants. Cela va de nouveau nous engager, malgré des résultats financiers que nous espérons meilleurs, à une grande prudence dans les orientations que nous retiendrons aujourd'hui, d'autant que le contexte social ne peut que nous préoccuper.

Souvenons-nous, l'an dernier, débutait à cette même période la crise des « Gilets jaunes ». Nous aurions pu alors au moins espérer que le Président de la République et son gouvernement auraient appris que l'on ne peut gouverner sans avoir expliqué et fait partager les enjeux des politiques et des réformes qu'ils souhaitent mettre en place.

Nous ne pouvons que constater que depuis lors, si négociations il y a, elles n'aboutissent qu'à bien peu de résultats !

La réforme des retraites annoncée et divulguée dans ses contours mercredi en est un nouvel exemple. Certains syndicats favorables à la retraite universelle travaillaient avec le Gouvernement depuis des mois, validaient des progrès tels qu'une garantie de pension minimale pour tous les Français dont les agriculteurs et les artisans à 1 000 €, des mesures spécifiques pour les femmes – maternité, temps partiels, réversion –, l'intégration des primes des fonctionnaires dans le calcul des pensions, des garanties sur la valeur du point et la gestion du système par les partenaires sociaux. Mais au dernier moment, le Premier ministre repoussait à 64 ans l'âge dit « pivot » de départ possible sans bonus/malus, agrégeant ainsi tous les mécontentements et anéantissant les fruits d'un long dialogue social.

Que dire, chers collègues, de la loi de finances 2020, sinon qu'elle reflète, elle aussi, le « circulez, y'a rien à voir, c'est moi qui décide ! » ?

Mises à mal par les baisses de DGF, l'instauration du Contrat dit de « Cahors » et l'inquiétude face à la suppression de la taxe d'habitation, les collectivités n'ont eu de cesse, au cours de ces derniers mois, avec « Territoires Unis » associant l'Association des Maires de France, l'Assemblée des Départements de France et l'Assemblée des Régions de France, que de négocier avec le Gouvernement et de faire des propositions concrètes, réaffirmant leur volonté de s'engager encore plus pour les Français.

Cette loi de finances 2020 acte la suppression de la taxe foncière sur le bâti pour les départements, les reléguant au titre non acceptable d'opérateurs de l'Etat. Cela n'a aucun sens ! La compensation aux communes de la perte de la taxe d'habitation aurait très bien pu être décidée par cette part de TVA que l'on nous promet, sans impacter en quoi que ce soit notre autonomie financière.

S'agit-il, en toile de fond, d'un objectif politicien, à l'aube des élections municipales… ? Probablement ! Nous constatons encore une fois dans la nouvelle promesse du Président Macron à considérer que les élus locaux, les maires ruraux devraient voir leurs indemnités de mandat augmenter avec la loi « Engagement et Proximité », que la compensation financière sera assurée par un prélèvement nouveau sur les dotations des Régions et des Départements !

Lors de l'examen du projet de loi de finances, le rapporteur général au Sénat a tenu à souligner que de nombreux amendements avaient fait l'objet d'un large consensus transpartisan, notamment concernant la réforme de la fiscalité locale, estimant que le Gouvernement devrait y voir un signal… Si les Creusois se plaignent du manque de réseau de téléphonie mobile, je crains qu'à Paris, ce soit pire, à moins que les signaux ne soient volontairement brouillés !

Les Conseils départementaux en auront fini de lever l'impôt et d'en décider du taux, et ce dès 2021.

Il nous a été dit que cette fraction de TVA serait plus avantageuse pour nous, les « petits ruraux pauvres »… Pour notre département, nous avons rapidement fait le constat, très amer, que l'évolution prévisionnelle annoncée chaque année du montant de part de TVA reversée sera moindre que celle de notre foncier bâti, calculs faits, bien entendu, hors augmentation du taux, sur la période 2016-2020. C'est donc dire que nous allons en partie perdre des recettes sur lesquelles nous aurions pu compter dans les années à venir, pour poursuivre nos engagements et nos missions. Je suis inquiète de cette perspective. Cacherait-elle un sombre destin que d'autres nous promettaient déjà, avec la disparition des Conseils départementaux ?...

Vous comprendrez combien je suis en colère depuis quelques semaines, amère et bien plus encore, quand après avoir travaillé ensemble à ramener à de meilleurs hospices notre collectivité – je pense à nos agents –, voici encore un nouveau coup de poignard qui nous est infligé. Le projet de loi « 3D », Décentralisation, Différenciation et Déconcentration, en cours d'élaboration, est opéré en guise de cautère sur une jambe déjà de bois. A ma grande crainte, il ne nous laissera qu'un peu plus dubitatif et guère plus.

Je ne peux que regretter ce manque de considération de la part du Gouvernement envers les collectivités locales, en imposant ses choix et en transférant sur le budget des collectivités le financement de mesures décidées par lui seul. Un tel comportement entame la confiance que le Président de la République dit vouloir instaurer avec les collectivités et qui, une fois de plus, est contredite par ce type de dispositions.

L'examen des travaux parlementaires est très instructif à cet égard. Les sénateurs ont voté la suppression d'un amendement adopté par les députés, qui visait à réduire le montant de l'IFER, l'Imposition Forfaitaire des Entreprises de Réseaux, appliquée aux installations de production d'électricité photovoltaïque. L'IFER constitue une recette des collectivités territoriales, quand celles-ci ont un rôle important à jouer dans le déploiement de la transition écologique, comme nous l'avons demandé et comme nous le souhaitons.

J'apprécie un certain nombre de mesures et je tiens à citer celle-ci parce qu'elle a du poids et de l'importance au moment où nous réfléchissons à ces questions d'aménagement de l'espace : les sénateurs ont autorisé les collectivités à moduler la taxe d'aménagement appliquée aux opérations de construction quand elles ont pour effet de changer la destination des locaux à vocation d'origine agricole. C'est une mesure utile et intéressante en Creuse, pour inciter à la réhabilitation de vieilles fermes à l'abandon, voire à la transformation en hébergement des immeubles qui font partie de notre patrimoine. Cette mesure permettra aussi de ne pas accentuer la pression sur nos espaces.

Que dire du rôle de « caution locale » que les Conseils départementaux jouent, sans coup férir, dans la mise en place des nouvelles politiques sociales du Gouvernement ? Forts de nos compétences et de notre volonté affirmée à toujours mieux accompagner ceux qui en ont le plus besoin, n'avons-nous pas répondu présents pour le Plan Pauvreté, le 100 % inclusif, l'e-inclusion ? Avec la dématérialisation des procédures et la suppression de services publics, qui met en place aujourd'hui les moyens humains et les nouveaux outils pour garantir l'accès aux droits et aux services au public dans les territoires, sinon notre collectivité ?

Alors, je veux rappeler que si les solidarités continueront d'être permises en Creuse, ce sera en grande partie grâce à ce nouveau fonds de soutien entre les départements « les plus riches » et les départements « les plus fragiles ». Ce fonds nous « sauve » financièrement, nous permettant de maintenir nos investissements à un niveau stable, sans recourir demain à plus d'emprunt qu'il ne serait raisonnable. Ce FSID, le fonds de soutien interdépartemental de péréquation horizontale a représenté 5,99 M€ en 2019, soit près d'un tiers de nos investissements réels.

Pour améliorer la perte de compensation sur les dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité, alors que l'Etat doit 11 Md€ aux Conseils départementaux, s'agissant de 22 M€ pour la Creuse de reste à charge en 2019, nous avions demandé au Gouvernement un relèvement du taux des DMTO de 4,5 % à 4,7 % pour compenser en partie ces restes à charge. Demande refusée ! Le fonds de soutien sera, certes, porté de 115 M€ à 250 M€, mais c'est une toute petite goutte d'eau au regard de l'augmentation des dépenses sociales et des besoins réels des Conseils départementaux.

Une fois cela dit, s'il était de mon devoir, au moment où nous allons décider de nos orientations futures, de vous faire partager ces quelques éléments de contexte, soyez assurés que c'est dans l'adversité que nous puisons des forces.

Loin de moi l'idée de baisser les bras. C'est ce que je vous propose : travailler à de nouveaux projets, avec pour seul objectif de faciliter la vie de nos concitoyens, ici en Creuse.

Au-delà du Plan Pauvreté et de Retour à l'emploi – je me félicite d'ailleurs de l'intérêt des EPCI pour les démarches « Territoires zéro chômeur longue durée » ou autres de ce type en faveur de l'insertion des publics éloignés de l'emploi –, permettre un meilleur accès aux formations et à l'emploi restera l'une de nos priorités majeures. Rapprocher offres et demandes, évaluer les démarches, tel est le choix d'un nouvel outil que nous allons mettre en place : une plateforme dédiée, dite Néolink, déjà expérimentée par plus de 25 départements.

Nous avons aussi été retenus pour mettre en place la Stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance qui se déclinera bientôt au sein d'un nouveau schéma départemental.

Dans le cadre de l'autonomie, nous travaillons à une politique plus inclusive, d'une part, en améliorant la prise en charge dans les établissements des personnes âgées et des personnes en situation de handicap et, d'autre part, en soutenant et en initiant de nouvelles actions en faveur du maintien à domicile.

La santé est aujourd'hui une préoccupation majeure de nos concitoyens. L'accès à des soins de qualité et en proximité nous préoccupe tous. Parallèlement au Plan Santé+23 et au Contrat local de santé, nous sommes en train d'élaborer un plan « Conseil départemental Santé ». Nous le proposerons prochainement aux membres de la deuxième commission sur lesquels je compte pour l'amender et l'enrichir.

En matière d'amélioration de l'habitat, le Département et les EPCI ont fait le choix de se regrouper au sein d'un GIP dont la création sera officialisée vendredi prochain. Toujours les mêmes missions : conseils, montage de dossiers, aides financières pour améliorer les logements des Creusois.

Innovation rime avec nouvelle méthode : dans nos collèges, un travail collaboratif a débuté avec la communauté éducative et les collégiens eux-mêmes. Après AUZANCES, c'est au tour de Martin Nadaud, avec la participation et le soutien de l'atelier Canopé de réfléchir à ce que pourraient être les nouveaux espaces d'apprentissage des sciences.

Je salue l'arrivée, à nos côtés, de Mme Sylvie MAKARENKO, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Ressources et Modernisation. Je lui laisse le soin de se présenter à vous.

Mme MAKARENKO, Directrice générale adjointe en charge du Pôle Ressources et Modernisation. – Merci, madame la Présidente, et bonjour à tous !

Administratrice territoriale depuis 8 ans, je viens d'une autre contrée de la Nouvelle-Aquitaine, à savoir Bordeaux. J'étais en charge de l'innovation et de la prospective territoriale à Bordeaux Métropole et, auparavant, directrice en charge de la politique publique auprès des personnes âgées à la ville de Bordeaux.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci !

Nous sommes aussi très attachés au développement local, qui nous le savons, fera les qualités d'accueil de notre territoire, et donc à accompagner au mieux et selon nos possibilités les intercommunalités et les communes.

Après les signatures des nouveaux contrats Boost'ter, soit 455 000 € par EPCI, c'est au tour de notre « Agence 2.3 d'attractivité et d'aménagement » de prendre son envol. A destination des communes et des intercommunalités, elle vise à les accompagner dans leurs futurs projets d'aménagement. Cette agence va fédérer autour de ce qui a été appelé par de nombreux élus, lors des ateliers du Plan Particulier pour la Creuse, la définition de politiques publiques à l'échelle départementale. L'Agence devrait accueillir très bientôt deux chefs de projets consacrés, l'un, aux politiques d'accueil et à l'attractivité et, l'autre, au développement des usages numériques.

C'est d'ailleurs dans ce cadre que se définit actuellement un Projet alimentaire territorial, avec la réponse à un appel à projets national, puis régional.

Puisque nous parlons numérique, parallèlement aux premières activations de plaques de fibre, fort du succès de notre premier salon numérique creusois, le Département va mettre à disposition des publics éloignés les « Pass numériques » avec le réseau des tiers-lieux TELA, ce dont je me félicite.

En matière environnementale, le Département s'intéresse aux « contrats de transition écologique et énergétique », et nous avançons avec différents partenaires sur les questions des énergies renouvelables, de la préservation de la ressource en eau, avec également la création d'un schéma départemental d'alimentation en eau potable que beaucoup attendent. C'est aujourd'hui que Thierry GAILLARD vous présentera le travail riche et abouti de notre nouveau schéma départemental de gestion des milieux aquatiques.

Enfin, en matière de voirie, après la réalisation de l'importante opération « La Clide/La Séglière » sur les axes structurants nord-sud et la RD 941, outre les indispensables travaux de sécurisation et d'entretien du réseau, le Département a souhaité faire œuvre d'exemplarité, suite à une mission d'information parlementaire rappelant l'absence de recensement du nombre de ponts en France. Aussi, l'année prochaine, nous mettrons en place une mission de surveillance de nos ouvrages d'art afin d'inspecter les 900 ponts que compte le département de la Creuse.

De tous ces sujets et bien d'autres, nous échangerons lors des propositions que vous présenteront les Vice-présidents dans le cadre du débat d'orientations budgétaires 2020.

Je souhaiterais achever mon propos par quelques petites fiertés, car oui, il y en a ! A commencer par la présence de la Creuse en 2020 au Salon de l'agriculture : nous tiendrons un stand qui mettra en valeur nos savoir-faire agricoles et agroalimentaires, nos espaces naturels et nos atouts remarquables. Je vous invite toutes et tous à caler une visite dans vos agendas, le début du salon étant prévu le 22 février 2020.

Autre sujet de satisfaction, la labellisation de la Creuse « Terre de jeux 2024 » sera officialisée le 13 janvier prochain. Cette labellisation permettra de promouvoir notre département, nos actions en faveur du sport, du handicap dans les collèges et de mobiliser tous nos clubs et comités.

J'entendais ce matin un taux record de participants annoncés pour le « Trial du Loup Blanc » dans les Monts de Guéret. Je tiens vraiment à saluer les organisateurs qui contribuent ainsi à la notoriété de la Creuse et à son attractivité dont, nous le savons ici, sport et nature sont l'un des piliers.

Je souhaiterais également saluer notre service départemental d'incendie et de secours. Son activité demeure en augmentation constante, avec toujours plus de secours aux personnes… Les perturbations climatiques mettent nos sapeurs-pompiers à rude épreuve et les dangers qu'ils côtoient ne font que me renforcer dans les choix qui ont été les nôtres d'investir pour leur sécurité. Le pari est tenu, nous en sommes fiers car ils le méritent. Nous vous diffuserons en fin de séance leur vidéo rétrospective de l'année.

Enfin, une pensée pour nos équipes sur le terrain ce matin après ces violentes rafales de vent depuis hier soir. Nos agents sont sur les routes, armés de leur tronçonneuse pour rétablir la

circulation partout dans le Département. Merci à eux, sachant qu'ils prennent des risques pour les Creusois !

J'imagine que certains d'entre vous souhaitent intervenir après mes propos.

Je vous en prie, monsieur LEGER.

M. LEGER. – Puisque vous m'y invitez, madame la Présidente, je vais prendre la parole ! *(Sourires.)*

Madame la Présidente, chers collègues, les « preuves d'amour », il faut les chercher, mais quand elles existent, il faut alimenter le feu !

Pas à pas, semaine après semaine, l'exécutif est forcé de faire mentir ceux qui l'accusent d'avoir abandonné les territoires ruraux, laissé péricliter les services de proximité et accentué la désertification.

L'exaspération, le sentiment d'abandon, de déclassement, de relégation ne demandent qu'à trouver une expression collective et, voilà un an, la crise des Gilets jaunes en a été la manifestation, obligeant les exécutifs, les syndicats, les élus, les médias locaux et nationaux à répondre aux enjeux soulevés.

Au plus fort des tensions, ce sont les maires – eh oui, les maires, ruraux en particulier ! – qui se sont engagés pour permettre aux doléances et aux reproches de s'exprimer dans un cadre citoyen retrouvé. C'est souvent avec eux, avec nous que s'est noué un long dialogue qui a amené tout le monde au plus près des réalités quotidiennes, dans un espace démocratique.

« L'acte II de ce quinquennat est celui des territoires, de tous les territoires et de toutes les communes », a ainsi proclamé le Premier ministre. Peu après, il a annoncé que, dans le cadre de l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires qui sera opérationnelle au 1er janvier, un programme spécifique sera consacré aux petites villes. Auparavant, il y avait eu également 24 lauréats pour un appel à projets intitulé « Territoires d'innovation ».

Enfin, l'Agenda rural a été présenté devant les Maires ruraux de France. C'est un plan d'action en direction des campagnes. Il s'inspire, pour une bonne part, d'un travail de concertation mené par une mission composée d'élus d'horizons divers et experts de la ruralité, qui avaient élaboré ensemble 200 propositions, dont 73 ont été retenues. Elles visent à la fois à faire des territoires ruraux des moteurs de transition écologique, à renforcer leur attractivité, à faciliter l'accès aux soins et aux services, à conforter le rôle des élus ruraux.

Ce plan traduirait – enfin ! – une nouvelle manière de faire une politique du « cousu main », avec la volonté de partir du terrain et non de décider d'en haut et de s'appuyer sur des partenariats.

En outre, la concertation sur la prochaine loi dite « 3D », décentralisation, différenciation et déconcentration, a été au cœur du congrès des Régions de France à Bordeaux, début octobre.

La décentralisation, en 1982, était censée établir une nouvelle citoyenneté et accorder des libertés. En réalité, la relation verticale que continue d'entretenir l'Etat à l'égard des collectivités territoriales est infantilisante. D'un côté, les collectivités revendiquent plus de liberté mais, de l'autre, tout le monde attend tout de l'Etat.

La culture décentralisatrice n'est pas encore vraiment partagée malgré son introduction dans la Constitution en 2003, avec l'insertion du principe d'une organisation décentralisée de la République.

Des transferts de compétences ont été accordés, mais ne s'inscrivent pas dans un schéma d'ensemble. Par ailleurs, l'Etat continue de contrôler étroitement les recettes des collectivités ; vous y avez fait allusion, madame la Présidente, et j'y reviendrai.

L'idée de rassembler dans un même projet de loi trois sujets-clés, les « 3D », devrait nous obliger à dresser un bilan global des 40 ans de décentralisation, bilan qui n'a jamais été fait, et ensuite, à proposer des choix cohérents, par exemple, entre les politiques publiques qui seront décentralisées, c'est-à-dire transférées de l'Etat aux collectivités territoriales, et celles qui seront déconcentrées, c'est-à-dire qui resteront entre les mains de l'Etat mais seront transférés en direction des préfets.

Nous pourrions partir d'un point de consensus : la création des 13 grandes Régions qui implique de conserver et de conforter les Conseils départementaux, collectivités intermédiaires entre le bloc communal et ces très grandes Régions.

Ainsi, le projet « 3D » est l'occasion d'innover et de réfléchir à une nouvelle pratique de la décentralisation, la mieux à même de délivrer à nos concitoyens les services qu'ils attendent, car finalement, c'est bien le but suprême de nos actions, quels que soient nos échelons de décision.

Le droit à la différenciation est un outil de prise en compte des réalités locales, en donnant la possibilité aux collectivités d'exercer différemment les politiques publiques selon leurs propres situations et besoins. Ce principe guide déjà les actions du ministère, a souligné Jacqueline Gourault, notamment par des pactes territoriaux qui sont des contrats particuliers passés dans le cadre d'une démarche d'accompagnement des territoires fragiles, comme la Creuse ou la Nièvre.

Ici, n'ayons pas une interprétation restrictive de l'idée de différenciation. Elle peut avoir au moins trois objets : l'organisation territoriale, les compétences des collectivités, l'édiction par celles-ci de normes.

En matière de compétences, il serait possible, par exemple, d'en transférer certaines de droit commun d'une Région à un Département, ou inversement.

En matière de normes, les collectivités territoriales ont déjà un pouvoir réglementaire, mais nous pourrions avoir un droit à l'expérimentation : adapter certaines normes nationales, fixer leurs conditions de mise en œuvre en vue d'alléger les normes qui pèsent en particulier sur les petites collectivités locales, et aller vers des thèmes d'avenir, la transition écologique, notamment, le logement ou les transports.

Avec le projet « 3D », l'Etat entendrait passer d'un mode de prescripteur à un mode d'accompagnateur des territoires. Tant mieux !

S'agissant des normes, depuis 2013, les préfets sont incités à mettre en œuvre une interprétation facilitatrice de celles-ci. Je me souviens que le Préfet CHOPIN avait choisi de déroger à la règle des 60 mètres par rapport aux trois dernières unités bâties en termes d'urbanisme. Tant mieux ! Je ne sais plus où nous en sommes maintenant à cet égard, mais c'est bien la preuve que lorsqu'il y a une volonté, il y a une possibilité.

Faisons un bilan de ce qui a été fait, avant de dire que les préfets devraient avoir le droit d'aller encore plus loin. Après cela, nous pourrions voir ensemble comment étendre ce droit aux collectivités.

Toutefois, les « 3D » ne pourront fonctionner que si au moins deux conditions sont remplies : celle d'une visibilité et d'une solidarité financière en faveur des collectivités les moins favorisées et celle d'une politique d'aménagement du territoire volontariste.

Depuis une trentaine d'années, l'Etat s'est éloigné d'une pratique planifiée, mise au point après la parution fracassante du livre de Jean-François Gravier « *Paris et le désert français* ». La nature ayant horreur du vide, c'est l'économie qui a organisé les territoires dans un cadre mondialisé. L'économie a spécialisé les territoires, et ce à différentes échelles.

Au niveau national, les métropoles ont aspiré la croissance, alors que des territoires ruraux et des villes moyennes ont décroché.

A une échelle plus locale, le zonage prévaut, avec des zones industrielles et commerciales, des quartiers pavillonnaires, un habitat collectif, et la mixité sociale a laissé place à la ségrégation sociale : les riches, d'un côté, les pauvres, de l'autre, avec parfois les ghettos du communautarisme.

La France est devenue un archipel, avec, d'un côté, des bombes à retardement, par exemple des espaces délaissés ou simplement pourvoyeurs de matières premières et, de l'autre, des gagnants de la concurrence des territoires.

On peut considérer, comme certains, qu'il n'y a là rien de grave, que ce qui profite à certains finira bien par profiter à d'autres, selon la fameuse et fumeuse théorie du « ruissellement », ou, au contraire, proposer un autre modèle, celui de l'équilibre territorial, mais cela suppose des choix : un partenariat étroit, notamment entre deux grands acteurs de l'aménagement, l'Etat et la Région, comme ce peut être le cas dans le dispositif « Territoires d'industrie » ; un dialogue entre territoires grâce à une série de contrats de coopération permettant à des zones rurales de tirer profit du dynamisme des grandes métropoles ; enfin, une

clarification encore plus poussée des compétences entre collectivités, mais reposant une nouvelle fois sur un accompagnement financier solide et durable de la part de l'Etat, dans le respect de l'autonomie financière des collectivités.

Le fait même d'avoir mis en place un Ministère de la Cohésion des Territoires témoigne bien du risque de dislocation territoriale de notre pays. A l'Etat de mieux montrer encore qu'il aime ses territoires ! La République est, elle, une et indivisible, mais la France est plurielle, riche de ses diversités ; seulement, encore faut-il du lien entre ces différents territoires !

A ce titre, les départements jouent un rôle majeur dans le domaine des solidarités. Le Département a deux siècles, mais il n'est pas ringard. Il est un maillon central dans la grande chaîne de la solidarité nationale. Il faut donc le sortir de sa situation de dépendance financière, accentuée par la suppression de la recette de la taxe foncière. Il faut que l'Etat sorte de son comportement bipolaire, avec, d'un côté, une décentralisation des compétences et, de l'autre, une recentralisation du financement des collectivités et donc une dépendance accrue.

Mais face à cet état de fait, que nous dénonçons tous ici, ce matin, je crois, n'allons pas au dialogue avec l'Etat dans l'attitude des Bourgeois de Calais ! Soyons, au contraire, fiers de ce que fait un Conseil départemental partout en France ! Si les Conseils départementaux ont été maintenus, c'est bien pour qu'ils puissent effectivement assurer leurs missions. Sinon, c'est à ne rien y comprendre !

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur LEGER !

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – En vous écoutant, monsieur LEGER, je me demande si vous êtes en campagne pour votre réélection à SAINT-MARC-A-LOUBAUD ou ailleurs, ou si vous êtes en campagne pour les sénatoriales car c'est une belle dénonciation de votre part de ce qui se passe en réalité au niveau du territoire.

M. LEGER. – Les deux sont incompatibles !

M. FOULON. – Oui, mais, vous le savez, il est toujours possible de s'arranger !

Ce que vous dites est très programmatique. Le constat est le même que celui de la Présidente et de la majorité départementale, à savoir que nous déplorons – vous venez de le dire – l'attitude de l'Etat. Je ne reviens pas sur les « 3D », décentralisation, différenciation et déconcentration, mais il est vrai que nous sommes tous un peu dans la même galère au niveau des départements.

Je relève simplement, monsieur LEGER, que vous n'avez pas grand-chose à dire sur la politique départementale de la majorité, de ses actions qui ont été évoquées par la Présidente…

M. LEGER. – Cela viendra !

M. FOULON. – Permettez-moi de poursuivre ! La journée n'est pas terminée !

M. LEGER. – Eh non, en effet !

M. FOULON. – Sur la politique du Département, vous ne dites rien oralement et vous avez tendance à vous répandre par écrit, avec vos interventions que ce soit dans la presse ou ailleurs, sur une dénonciation depuis quelque temps – je m'adresse là, en particulier, à M. LOZACH – de la politique de l'eau en Creuse. Je pense que Thierry GAILLARD a beaucoup à dire et des vérités à rétablir, monsieur LOZACH, sur ce que vous avez dénoncé au travers de votre droit de réponse, ici même, dans le cadre de votre mandat de sénateur.

Vous, monsieur LEGER, que dites-vous aujourd'hui par rapport au Département ? Rien !

Dans le cadre du débat d'orientations budgétaires, nous espérons – enfin ! – que vous serez ce que vous aviez dit en 2015, c'est-à-dire force de propositions et de participation à l'élaboration des actions du Département. Or depuis 2015, on ne vous a pas vus ! La preuve en est qu'hier, tandis que les commissions se réunissaient, personne de l'opposition n'était présent en première commission ! Or, et vous le savez, c'est justement dans ces commissions que le travail et les propositions peuvent prendre corps. Seulement, vous n'étiez pas là hier et, personnellement, je le regrette. Disant cela, je ne suis pas dans la polémique, vous le savez très bien !

M. LEGER. – Non, vous n'y avez même pas pensé, bien sûr ! *(Sourires.)*

M. FOULON. – Nous aimerions que vous soyez un peu plus participatifs pour nous permettre d'avancer parce que la tâche est lourde et rude et il faut que nous soyons unis dans ces périodes compliquées. Je pense que l'action de l'Etat ne s'arrêtera pas là, avec certainement des intentions qui reviendront à l'ordre du jour. Quid de l'avenir des départements ? Ce sujet avait déjà été évoqué sous Manuel Valls qui avait effectivement mis en cause leur existence même !

Le constat dressé ce matin, que ce soit par Valérie SIMONET ou par vous-même, est le même : soyons vigilants quant à l'action de l'Etat envers les territoires et, surtout, envers le Département ! Vous l'avez dit vous-même, monsieur LEGER, le Département est la pierre angulaire de l'action auprès des territoires entre la Région et le bloc communal. Il est donc très important que son existence même soit préservée.

J'imagine une organisation demain sans le Département : qui reprendrait toutes ses compétences ? Je vous laisse y penser et y réfléchir, mais l'occasion nous en sera donnée au cours de cette journée.

M. LEGER. – Finalement, vous êtes d'accord avec moi… Il suffit juste de le reconnaître !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Je formulerai quelques observations après votre intervention, madame la Présidente.

Tout d'abord, nous sommes profondément des décentralisateurs pour ce qui nous concerne. Nous sommes donc, comme vous, opposés à la suppression de la possibilité pour les Conseils départementaux de fixer le taux du foncier bâti. Tandis que prévalaient jadis ces quatre impôts locaux dits les « quatre vieilles », les départements n'ont plus aujourd'hui la possibilité de fixer aucun des taux de ces quatre impôts historiques que connaissait notre pays.

Chaque fois que sont remises en cause ou rognées la capacité de choix, de décision et la liberté d'initiative, notamment sur le plan budgétaire et fiscale, nous nous y opposons. Nous continuons donc d'être favorables à encore plus de décentralisation et j'y reviendrai dans un instant pour ce qui concerne les départements, d'autant plus que cette libre administration des collectivités est inscrite dans la Constitution. Il s'agit donc de respecter ce principe constitutionnel, qui fait l'objet de l'article 36.

Vous avez insisté dans votre discours sur la loi « Engagement et Proximité » et vous avez mentionné à plusieurs reprises le Sénat. Je pense que le Sénat a fait son travail en tant que représentant des collectivités et des territoires et qu'il a fait des propositions en déposant des amendements qui allaient, me semble-t-il, dans un sens plus concret et plus pragmatique que le texte initial.

Cela dit, globalement, sur le texte, la montagne a accouché d'une souris. Il y a eu effectivement quelques petites avancées concernant les pouvoirs de police des maires, la clarification des relations entre le niveau communal et le niveau intercommunal, les frais de garde, les frais de déplacement, etc. D'ailleurs, la ministre Mme Gourault l'a indiqué elle-même, ce sont des avancées à petits pas, qui appellent donc d'autres avancées.

Je ne reviens pas sur le fameux débat concernant l'eau et l'assainissement qui, effectivement, se termine par la position du Gouvernement. Comme je l'avais d'ailleurs dit au congrès de l'AMAC, c'est une solution de compromis qui donne à peu près satisfaction à tout le monde.

Je ne reviens pas non plus sur le débat concernant la parité.

Toutefois, je voudrais quand même dire que le fossé est considérable entre ce qui a été exprimé par les maires, notamment les maires ruraux, pendant le Grand débat national et les conclusions de la loi « Engagement et Proximité ». Quand on reprend tous les griefs et toutes les revendications exprimés par les maires lors des 13 rencontres régionales, présidées par le Président de la République, et quand on lit le contenu de ce texte, le fossé est, en effet, considérable entre les deux.

Vous attendez beaucoup de cette loi « 3D ». Pour l'instant, c'est tout de même assez flou, pour ne pas dire le brouillard entre ces « 3D », décentralisation, différenciation, déconcentration, ce qui risque d'ailleurs de se terminer par un 4ème « D », D comme déception ! Là aussi, il faudra être extrêmement vigilant.

Par contre, là où je suis circonspect, c'est à la lecture de la motion au final du congrès de l'ADF. L'ADF demande plus de décentralisation, alors que l'échelon territorial qui, actuellement, souffre le plus financièrement est l'échelon départemental. Je crois que tout le monde en convient et la preuve en est l'évolution des courbes d'investissement de toutes les collectivités.

J'ai lu ici ou là que des Présidents de départements souhaitent une implication plus forte des Conseils départementaux dans le développement économique. La loi NOTRe était critiquable et a été fortement critiquée, mais comme tout texte, elle comportait du positif et du négatif. Citons, au moins dans le positif, la clarification et la simplification dans le domaine de l'activité économique, s'agissant notamment des aides aux entreprises.

Je ne suis pas sûr que ce soit l'intérêt des Conseils départementaux qui ont des difficultés financières que de demander aujourd'hui des transferts de compétences supplémentaires, notamment en ce qui concerne l'aide aux zones d'activités économiques, à l'immobilier d'entreprise, etc. Je crois qu'il vaut mieux, avec les moyens dont nous disposons aujourd'hui, assumer correctement nos compétences obligatoires.

Par conséquent, demander encore plus de décentralisation pour les départements, sans avoir de garanties au préalable en matière de péréquation, me paraît quelque peu risqué.

Concernant la fiscalité, je note tout de même une évolution de la droite quant au déplafonnement des DMTO. Nous regrettons vivement que notre demande de déplafonnement des DMTO ait été rejetée. Nous aussi, nous le regrettons, mais en 2014, lorsque nous en avions eu la possibilité et mis à profit cette opportunité, je me rappelle que la droite, ici, avait voté contre, ce qui a augmenté, bien évidemment, les recettes de notre département.

J'en viens à la dématérialisation des démarches administratives, qui est pour demain, s'agissant de 2022.

Un rapport de la Cour des Comptes, tout juste publié, est absolument accablant : d'ores et déjà et bien avant 2022, la dématérialisation en cours des démarches administratives concourt à un accroissement très important des inégalités territoriales ! C'est bien de développer la présence du numérique, mais il faut trouver, je dirais un juste équilibre entre présence humaine et présence numérique. C'est surtout essentiel sur un certain nombre de territoires, avec des

personnes isolées, des personnes moins formées qu'ailleurs, des personnes plus âgées qu'ailleurs, etc. D'ailleurs, c'est l'un des objets du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics.

Enfin, M. LEGER l'a rappelé, le fameux décret de décembre 2017, qui, sur 5 départements dont la Creuse, donnait un pouvoir de dérogation au bénéfice du préfet s'achève là, dans quelques jours, voire dans quelques heures. Ce pouvoir de dérogation n'a pas été exploité en Creuse, malgré un certain nombre d'interventions.

On est en train de brider la volonté de construire tout un ensemble de nouvelles générations, sous prétexte d'artificialisation des sols, comme si le rapport à la terre n'était pas différent entre les zones céréalières et les zones d'élevage. C'est là que nous nous apercevons que notre pays est hyper centralisé et s'y appliquent les textes de façon uniforme partout, quelle que soit la nature de l'agriculture concernée. Sur ce plan précis, sachant que le sujet revient systématiquement dans les expressions des maires qui voient leurs certificats d'urbanisme ou leurs permis de construire rejetés, on a été incapable une nouvelle fois de faire preuve de discernement.

Mme LA PRESIDENTE. – Juste un point d'éclaircissement !

Vous avez raison en parlant de cette motion de l'ADF émise au final de son congrès et, précisons-le, avant l'ouverture des débats sur le projet de loi de finances. En effet, il s'agissait de montrer la volonté des départements de France d'être de vrais acteurs au service des territoires et des Français, et ce auprès du Gouvernement. Cette volonté était affichée.

Vous savez comment s'est terminé le congrès de l'Assemblée des Départements de France à Bourges lorsque Mme la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités locales, Mme Gourault, a pris la parole. Ces premières phrases nous ont conduits, en effet, à quitter les lieux car c'était, comme je le disais précédemment : « Circulez, y'a rien à voir, c'est ainsi et ce ne sera pas autrement ! » C'était assez inconséquent et inadmissible d'entendre de tels propos.

Vous l'avez dit, certains départements, dans le cadre de la loi « 3D », demandent à pouvoir plus agir, en particulier dans le domaine des interventions économiques. Nous savons très bien quels sont ces départements. Ce sont ceux qui ont le plus fort taux de croissance, notamment grâce à l'accueil de nouveaux habitants et de nouvelles entreprises, et dont les ressources financières s'améliorent, ne serait-ce, jusqu'à présent, que via le foncier bâti et les fameux DMTO.

Pour ma part, je le dis clairement et je ne suis pas la seule, une telle perspective est plutôt angoissante pour les départements dits ruraux fragiles, sauf à imaginer que nous serions dans une nouvelle relation que souhaiteraient à la fois les collectivités locales, les intercommunalités et le Conseil régional de faire de nous un acteur présent au cours de ces travaux, voire délégataire d'un certain nombre de moyens financiers pour être, étant en proximité, plus réactif. C'est là une hypothèse que je peux tout à fait concevoir pour notre

Conseil départemental. Cela étant, je ne sais pas. Il nous faudrait en discuter avec les intercommunalités et la Région, mais je ne pense pas que ce soit aujourd'hui un vrai sujet.

Vous l'avez rappelé et nous le savons tous, la question de la dématérialisation de l'accès aux droits et aux services publics via le tout numérique est, je l'ai dit précédemment, à la fois un enjeu et une inquiétude que nous pouvons bien comprendre à l'échelle d'un département tel que le nôtre, compte tenu des profils sociologiques.

Voilà pourquoi nous avons anticipé ce tout numérique grâce à l'accompagnement par le biais des chèques « Pass numérique » pour favoriser l'inclusion numérique, non pas seulement via notre Conseil départemental et nos agents, mais aussi avec le réseau des tiers-lieux qui a toute son importance dans le Département. Nous travaillons également sur ce volet dans le cadre du schéma départemental d'amélioration à l'accès aux services publics.

Il nous est parfois mis en avant le fait que nous n'avons pas réagi en temps et en heure. Peut-être, mais le sujet de l'accès aux services publics ou aux services au public n'est-il pas, d'abord, une conséquence des lois françaises visant à garantir l'équité et l'égalité pour tout citoyen d'accéder à ces services et à leurs droits ? Pour ma part, je considère que c'est à l'Etat de jouer son rôle en termes d'organisation, surtout quand il prend des décisions de fermeture de lieux de services publics. *(Eh oui ! de plusieurs Conseillers départementaux.)*

Voyant le numérique prendre de plus en plus de place, en l'occurrence avec CAP 2022, de toute évidence, il nous fallait, d'abord, nous organiser et nous structurer pour faire de l'avènement du numérique un atout. Est-ce bien dans le cadre du travail en cours d'élaboration du schéma départemental de l'amélioration de l'accès aux services publics avec les collectivités que la question du numérique est tout à fait transversale ?

Voilà, monsieur LOZACH, ce que je pouvais dire en quelques points suite à votre intervention. Nous en débattrons tout à l'heure dans le cadre des orientations budgétaires, en évoquant les mesures que nous souhaitons mettre en place au cours de l'année 2020.

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Madame la Présidente, juste une petite observation à l'attention de notre collègue Franck FOULON !

En effet, nous sommes quelque peu chiffonnés, nous les membres de la commission à laquelle j'appartiens, en vous entendant dire tout à l'heure, parlant de la première commission, que nous n'avions pas été présents cette semaine. D'une part, il n'est pas toujours facile à nous tous de pouvoir nous libérer pour participer à ces commissions. D'autre part, il ne s'agit pas d'une volonté de ne pas co-construire ou de ne pas prendre part, sachant qu'au sein de la troisième commission, nous étions, cette semaine, quatre élus de l'opposition présents contre deux élus de la majorité. Par conséquent, selon les commissions, un équilibre est tout de même respecté. Avec Guy AVIZOU, Isabelle PENICAUD et Pauline CAZIER, nous tenions tout de même à vous en faire part.

Mme LA PRESIDENTE. – Je l'ai toujours dit, nous sommes libres de souhaiter réunir les commissions et ce n'est pas une obligation que ce soit la majorité qui déclenche les réunions. Il est vrai qu'elles se réunissent traditionnellement quelques jours avant une séance plénière, mais encore une fois, tous les élus de ce Conseil départemental sont en droit de demander des réunions sur n'importe quel sujet et même, au-delà de quelque commission que ce soit, de m'interpeller afin d'organiser au mieux ce qui vous convient.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame MARTIN, loin de moi l'idée de polémiquer. Je dis simplement que la première commission est celle qui finalise la plénière et balaie l'ensemble des dossiers qui ont été débattus dans les autres commissions. Je n'ai cité que celle-ci. Il ne s'agit de pointer sur chacune des commissions la présence des uns ou des autres !

La réunion de la première commission qui vise à préparer la plénière est importante. Tel était le seul objet de ma remarque et je n'ai pas parlé des autres commissions.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – M. FOULON est venu me chercher sur mon absence hier en commission des finances. Il me semble, et je parle sous le contrôle de Jérémy SAUTY qui en est le Président, qu'en 5 ans, je n'ai pas dû « louper » beaucoup de réunions. Hier, oui, j'étais absent et j'ai oublié de me faire excuser.

Je crois que c'est vraiment un sale débat – passez-moi l'expression – d'aller « chercher » un membre de cette assemblée pour avoir été absent un jour en réunion. Qui ne l'a pas été un jour, pour telle ou telle raison et, notamment, des impératifs d'emploi du temps ? Je ne suis pas, par ailleurs, un professionnel de la politique et j'ai aussi des occupations professionnelles, mais peu importe !

Il me semble que le vrai débat est celui que nous avons engagé ensemble lors de la précédente séance et nous étions d'accord : à quoi servent ces commissions ? Cette première commission est évidemment importante sur le papier puisqu'elle concerne les finances et que tout commence par là. Mais nous savons bien que c'est une sorte de validation par le groupe majoritaire et que les remarques que nous formulons sont évidemment plus ou moins acceptées.

Je crois que c'est plutôt sur l'organisation des commissions que nous devons nous interroger, surtout à la veille des plénières puisque, de toute façon, les rapports sont bouclés et envoyés aux destinataires, que sur de telles chicayas : « Tiens, le gars n'était pas là en réunion ; je vais donc bien l'embêter demain en plénière ! » Si je prends l'exemple du CA de Lépaud, un exemple parmi d'autres, je suis sûr qu'un jour, vous avez dû être absent parce que vous aviez une bonne grippe pour siéger dans cette instance. Franchement, montons un peu en gamme, s'il vous plaît !

M. FOULON. – Monsieur LEGER, que vous ayez été absent à cette réunion n'est pas un problème en soi. Je dis simplement et sans polémique que personne de votre groupe n'était présent. A qui faut-il que je m'adresse dans ce cas-là, sinon au Président de groupe ? Déléguez au moins une personne en termes de présence !

Mme LA PRESIDENTE. – Monsieur BAYOL, vous souhaitez intervenir ?

M. BAYOL. – En effet, mais le sujet n'a strictement rien à voir avec les présences au sein des commissions ! *(Sourires.)*

Madame la Présidente, voilà quelques mois, vous avez fait largement le *buzz* sur les réseaux sociaux et dans les journaux sur un sujet, certes, très terre-à-terre, mais qui concerne tous les Creusois : les 80 km/heure.

J'ai lu que le département de la Corrèze avait voté au mois de juillet le retour aux 90 km/heure. Je voudrais savoir si vous êtes toujours sur cette position, c'est-à-dire que vous étiez contre, à l'époque, l'abaissement de la limitation de vitesse de 90 km/heure à 80 km/heure, et je suis d'accord avec vous. Où en est aujourd'hui la réflexion de la majorité du Conseil départemental à ce sujet ? Quand allons-nous pouvoir en délibérer ? Merci !

Mme LA PRESIDENTE. – Avant tout, je tiens à préciser que je n'ai pas fait le *buzz* et que je n'ai rien cherché. Je me suis juste exprimée un matin – je me souviens, j'étais chez moi un mardi matin – à la suite d'une interpellation de *France Bleu Creuse*, notre radio départementale du réseau *France Bleu*. A ma grande surprise, dès le lendemain, alors que j'étais en réunion à Paris à l'ADF, j'ai été interpellée par TF1 et cela n'a eu de cesse ! C'était d'ailleurs assez rigolo et j'imagine que les journalistes avaient dû trouver ma petite bouille sympathique ! *(Sourires.)* Toujours est-il que des journalistes de chaînes nationales se déplaçaient en Creuse pour des interviews, en particulier dans les journaux télévisés.

Vous me connaissez, je n'ai d'autres objectifs que de travailler dans le cadre de ce qui nous est autorisé et permis par la loi. C'est ainsi qu'à l'époque, nous avions, avec les services, transmis un dossier au Préfet CHOPIN visant à prendre localement la décision de revenir à une limitation de vitesse à 90 km/heure sur environ 10 % du réseau des routes départementales, soit 440 km.

En juin de l'année dernière, dès l'arrivée de Mme DEBATTE, nous lui avons remis ce dossier de nouveau entre les mains. Nous attendions, en effet, le vote de la loi d'Orientation des Mobilités, qui a été décalé à l'automne dernier, pour pouvoir, dans le cadre des orientations qui figuraient dans cette loi, nous orienter vers ce schéma.

Depuis, que s'est-il passé ? Rien, sinon que Mme la Préfète avait déjà commencé à travailler et au regard des indicateurs – s'agissant notamment du fait qu'il n'y avait plus

d'accidents, en tout cas sur ce réseau pour lequel nous souhaitions déroger à la règle des 80 km/heure –, elle semblait plutôt tout à fait favorable à cette orientation. Cependant, la loi n'étant toujours pas promulguée, nous attendons que la commission départementale se réunisse pour délibérer sur le sujet.

Notre collègue de la Corrèze et d'autres ont pris une décision au Conseil départemental. Si vous le souhaitiez, nous pourrions faire de même aujourd'hui, mais cela ne servirait à rien parce que la loi n'étant pas promulguée, nous n'avons pas l'autorisation de déroger à la règle.

Puisque vous affirmez vous-même votre position, je vous rassure en vous disant que j'y suis aussi absolument favorable et qu'après avoir entendu bon nombre de Creusois, je sais qu'ils sont également en attente de cette possibilité.

Nous attendons donc qu'à Paris, l'autorisation nous en soit donnée et je reviendrai sur ces dérogations aux normes, qui étaient prétendument permises pour les préfets. En fait, cela ne se passe pas ainsi et nous le constatons concrètement sur ce sujet.

M. BAYOL. – Oui, sauf que vous parlez de déroger à cette limitation de vitesse à 80 km/heure sur 10 % du réseau. Voici la question : est-ce raisonnable d'avoir une partie du réseau à 80 km/heure et une autre partie à 90 km/heure ? Ne faut-il pas plutôt envisager le tout, soit à 80 km/heure, soit à 90 km/heure ? Cela aurait au moins le mérite de la clarté pour tout le monde et c'est à cette option que, pour ma part, je suis plutôt favorable.

En tout cas, il va nous falloir avoir ce débat si la loi est promulguée un jour…

Mme LA PRESIDENTE. – Pourquoi pas, sauf que je suis très réaliste et dans le concret, j'aime autant atteindre des objectifs réalistes. En effet, en Corrèze, Pascal Coste a décidé un retour aux 90 km/heure pour toute la voirie, routes communales et départementales. Nous verrons, *in fine*, ce qu'il en sera, mais je crois que cette demande n'est pas atteignable. Mais peut-être ai-je tort et, suite à ce que vous dites, peut-être faut-il faire une seconde proposition à la préfète et commencer par demander un retour aux 90 km/heure partout.

Mais franchement, compte tenu des pressions des associations, en particulier de défense des victimes de la route, je crains que cette demande ne soit pas atteignable. Je peux toutefois la formuler, si vous le souhaitez.

M. BAYOL. – Dans ce cas, autant rester à 80 km/heure partout !

Mme LA PRESIDENTE. – Nous verrons quels seront les critères et comment l'annoncer, mais j'en parlerai à Mme la Préfète quand le moment sera venu et lorsqu'il nous sera autorisé de débattre de ce sujet.

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Je tiens à revenir sur quelques points.

Nous avons parlé de l'eau et de l'assainissement et vous disiez, monsieur LOZACH, que tout cet imbroglio avec ces allers et retours incessants entre l'Assemblée nationale et le Sénat donnait, *in fine*, satisfaction à l'ensemble des collectivités. Je n'en suis pas tout à fait certain, mais ce n'est pas grave, nous aurons l'occasion d'en reparler.

Je voudrais revenir ce matin sur deux sujets qui me passionnent, suite aux attaques en règle dont j'ai été la cible de la part du Conseiller départemental de BOURGANEUF, par ailleurs Sénateur de la République.

D'ailleurs, celles et ceux qui sont maires ou élus municipaux ont pu constater que depuis plusieurs semaines, nous sommes particulièrement inondés d'interviews, voire de déclarations de sa part. Vous me direz, monsieur LOZACH, que vous faites le « job » ; moi, je dirais plutôt que vous avez fait le choix d'entrer en campagne électorale de façon précoce.

M. LOZACH. – Si vous faites les questions et les réponses, je n'ai rien à dire !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique. – Laissez-moi une chance de poursuivre, s'il vous plaît !

J'estime plutôt, disais-je, que vous avez fait le choix d'entrer en campagne électorale de façon précoce et ce choix vous appartient, même s'il peut parfois prêter parfois à sourire.

Nous avons reçu récemment, en tout cas dans nos mairies – les ayant reçues, je pense donc que d'autres également – différentes interventions et deux d'entre elles ont particulièrement retenu mon attention. Je souhaiterais partager ces informations aujourd'hui avec l'ensemble de mes collègues Conseillers départementaux.

Dans ce que vous avez appelé « droit de réponse » en date du 8 septembre 2019, que j'ai parcouru d'ailleurs avec beaucoup d'attention, vous me faites beaucoup d'honneur puisque vous me citez à quatre reprises. Je voudrais d'ailleurs vous remercier de cette grande considération. Dans le contenu, je note également que vous avez la grande délicatesse de ne pas me traiter de menteur, mais vous dites simplement que j'ai proféré des mensonges éhontés à plusieurs reprises. Chacun appréciera, bien entendu, la nuance !

Vous comprendrez que face à un tableau aussi dithyrambique, je souhaite apporter des précisions qui démontreront, s'il en est nécessaire, de façon claire et définitive, que le mensonge n'est pas forcément là où l'on croit le trouver.

Sur le premier sujet, l'alimentation en eau potable, un sujet apparemment dont vous dites le connaître très bien, vous avez écrit : « *Sans doute écrasé par une impuissance à*

apporter des solutions rapides aux difficultés d'approvisionnement en eau sur certains secteurs géographiques, un Vice-président du Conseil départemental – là, vous ne me citez pas, mais je pense que c'était moi – *n'hésite pas à proférer régulièrement des mensonges éhontés dans la presse* (…) *Il évoque pour la Creuse une absence de schéma d'alimentation en eau potable avant 2015. C'est faux ! Un schéma fut finalisé en 2006, puis réactualisé le 13 décembre 2010* ». Vous ajoutez qu'il a fait l'objet d'un « *vote unanime en session plénière du Conseil départemental pour la période 2010-2015, ce que confirme le rapport de développement durable 2018…* ».

Sur ce sujet, monsieur LOZACH, oui, vous avez en partie raison. Vous voyez, je suis beau joueur ! Je vais même vous apporter des éléments de réponse qui donneront un éclairage quand même indispensable sur le sujet.

En fait, le premier schéma sur l'eau date même de 1999. A l'époque, il avait été construit autour d'un partenariat entre le Conseil général, la DDASS et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Son objectif était de répondre aux exigences de la loi sur l'eau de 1992. Il convient juste de préciser que les données récoltées à l'époque n'avaient pas, en tout cas, permis de définir un plan d'action.

C'est la raison pour laquelle ce schéma a été réétudié, comme vous le dites, en 2005, avec un accent particulier mis sur les périmètres de captage. Ce schéma, comme vous l'indiquez, a bien été révisé en 2010, le 13 décembre exactement.

Votre schéma, je l'ai là *(M. GAILLARD montre ledit document)*, s'agissant de quelques feuillets qui présentent un état des lieux sommaire et quelques axes à suivre. Des éléments sont intéressants, je ne le nie pas.

A titre de comparaison, voici le schéma d'alimentation en eau potable que nous avons lancé. *(M. GAILLARD montre également ledit document.)* Vous avez ici la phase 1 et ici la phase 2. Restent à venir la phase 3, puis la phase 4. Visuellement, la comparaison est déjà particulièrement édifiante, sans parler du contenu !

C'est la mince consistance de votre schéma qui a amené l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, dès 2012, à vous demander de procéder à l'élaboration d'un nouveau schéma départemental d'alimentation en eau potable, pour obtenir une vision à l'échelle départementale des différents scénarios d'action structurants. Ce point, que vous ne devriez pas contester, m'est rapporté régulièrement dans tous les comités de pilotage que nous avons avec l'Agence de l'eau depuis 2015, et ce en présence des agents du Département, de l'ARS, de la DDT et de différents services. J'invite ceux qui en doutent à les interroger et vous verrez la réponse qu'ils vous apporteront !

Avant-hier encore, mercredi, nous avions une réunion de restitution de la phase 2 de notre schéma qui consiste en la présentation de l'établissement des différents scénarios d'action et d'identification des priorités découlant de ce schéma.

Au cours des échanges, mercredi après-midi, le Président du SIAEP de GOUZON et le maire de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT, membre du syndicat Gartempe Sédelle, ont de

nouveau interpellé les représentants de l'Agence de l'eau qui étaient présents sur la non-prise en compte de leurs dossiers en 2012-2013, indiquant à l'assemblée des élus qui étaient présents que les motifs de refus de l'époque provenaient bien de l'absence d'un schéma tel que souhaité par l'Agence. Bien entendu, ces dires ont été confirmés par les collaborateurs de l'Agence.

Monsieur LOZACH, allez-vous oser dire que le maire de SAINT-AGNANT-DE-VERSILLAT et le Président du SIAEP de GOUZON sont des menteurs ? Allez-vous aussi oser dire que M. Gutton, le Directeur général de l'Agence de l'eau, qui a d'ailleurs confirmé cet état de fait au mois de septembre quand nous l'avons reçu à GUERET, puis à LUSSAT, ainsi que ses collaborateurs sont des menteurs ?

Par ailleurs, vous devriez également vous souvenir – car j'y étais moi-même – qu'à l'assemblée générale des Canalisateurs qui s'est tenue voilà 3 ans à GUERET, salle de la Providence, la représentante de l'antenne de Poitiers de l'Agence de l'eau vous a sèchement taclé à l'époque quand, dans votre intervention, vous souteniez que la Creuse était dotée d'un schéma d'alimentation en eau potable.

Oui, nous pouvons le dire, grâce à notre majorité, le dossier de Gartempe Sédelle a été retenu par l'Agence en 2018 et nous l'accompagnerons également au niveau du Département. Celui du SIAEP de GOUZON, un projet de près de 5 M€, avait déjà été présenté en 2012. Depuis le mois de juillet 2019, l'Agence de l'eau et le Conseil départemental ont validé et financé l'étude de faisabilité qui est en cours, pour ce projet de substitution de la ressource pour tout le bassin de GOUZON, voire de BOUSSAC, par une interconnexion avec le syndicat Rive Gauche du Cher. A votre avis, pourquoi ces dossiers ont-ils aujourd'hui retenu l'attention de l'Agence ? La raison est liée au fait que le schéma en cours démontre la pertinence de ces deux options.

Monsieur LOZACH, vous écrivez également : « *Chacun constate malheureusement que la Creuse attend toujours son schéma AEP avec quatre ans de retard, tardif mais également coûteux ! Pour le réaliser, il a été fait appel, fin 2017, à des cabinets privés pour un montant de 346 000 €. Le résultat se fait toujours attendre et, signe inquiétant, la durée du marché public a été prorogée en janvier dernier*. »

Franchement, monsieur LOZACH, vous m'épatez ! Comment pouvez-vous écrire de telles absurdités ? Le schéma a été lancé début 2018. Vous devriez savoir qu'avant de lancer un chantier de cette nature, il aura fallu plusieurs mois de travail, d'échanges, de concertations entre nos services et l'Agence de l'eau pour la rédaction et la validation du cahier des charges. Par ailleurs, pour respecter le cadre de la législation, il faut engager une procédure de marché public qui prend aussi beaucoup de temps.

Nous n'avons donc pas perdu quatre ans puisque dès début 2016, notre majorité a validé la décision de principe de lancer cette étude. Sa durée est de deux ans pour mener à bien un projet particulièrement ambitieux. Quel retard avons-nous donc pris ? Tout au plus deux mois, tout simplement parce que la phase 1 consacrée à l'état des lieux, phase nécessaire de récolte des données, a demandé un peu plus de temps que prévu. L'étude sera terminée, je vous le précise, début 2020, en janvier ou février, avec la présentation de la phase 3 consacrée à

l'élaboration d'un programme d'actions pour les 10-15 prochaines années. C'est donc bien un document qui a vocation à s'inscrire dans le temps.

Vous énoncez un montant de 346 000 €, lequel est parfaitement juste. Vous oubliez simplement de préciser que nous avons bénéficié d'un financement de 240 000 € de l'Agence de l'eau. C'est vrai que c'est dérisoire !

Sur ce sujet de l'eau potable, je peux vous dire que nous avons été, que nous sommes et serons à la hauteur des enjeux et de nos responsabilités. Vous ne pouvez peut-être pas en dire autant. Alors, de grâce, faites preuve d'un peu plus de modestie et d'humilité ! Ne vous aventurez pas sur un dossier que vous avez négligé pendant des années par manque de courage ! Pour ma part, je suis disponible quand vous voulez et où vous voulez pour débattre de ce sujet avec vous, devant la presse, avec l'Agence de l'eau ou qui vous voulez, sans aucun souci de polémique. Ce sujet mérite des positions consensuelles pour l'intérêt des Creusois et pour la sécurisation en eau potable de l'ensemble du Département pour tous les usages.

Je voudrais revenir sur un deuxième sujet puisque vous l'abordez aussi dans votre document : l'étang des Landes.

Vous écrivez : « *Par ailleurs, je voudrais dire mon indignation face à l'assèchement de l'étang des Landes, propriété du Département, et dont la reprise médiatique a nui à l'image de la Creuse, cet été. Je suis profondément choqué car, en qualité de Président du Conseil général, j'ai eu à piloter entre 2001 et 2015, avec le Vice-président concerné, toutes les initiatives et tous les aménagements ayant bénéficié à ce formidable site* » et vous les citez. « *La mauvaise foi poussera-t-elle M. GAILLARD* – je suis même de mauvaise foi, outre le fait d'être un menteur – *à accuser l'ancienne majorité départementale d'avoir décidé la vidange de l'étang en octobre 2018…* » et vous rajoutez : « *… lui qui, dans une publication, vantait les mérites du schéma départemental de gestion des milieux aquatiques à travers les réalisations de la période 2010-2014.* »

Vous employez tout de même des mots assez durs : « indignation », « mauvaise foi », etc. C'est quand même assez extraordinaire ! Par ailleurs, que vient faire le schéma départemental de gestion des milieux aquatiques dans le cadre de l'étang des Landes ? Je vous rappelle que ce site n'est pas couvert par un contrat territorial « milieux aquatiques » et n'entre donc pas dans le champ du schéma départemental de gestion des milieux aquatiques. Vous mélangez tout !

Que croyez-vous ? Effectivement, nous avons tous été émus par la situation de l'étang des Landes cet été. Je pense que vous n'en doutiez pas !

Sur ce sujet, vous devriez quand même savoir qu'en tant que réserve naturelle nationale, l'étang des Landes est doté d'un plan de gestion, construit conjointement par les services de l'Etat, ceux du Département, l'Agence française pour la biodiversité et des associations naturalistes.

La vidange de l'étang, prévue tous les deux ans, est inscrite dans ce plan de gestion. Il existe aussi un comité consultatif qui prend des décisions. Présidé par l'Etat, je vous le rappelle,

il se réunit une fois par an et dresse le bilan des réalisations de l'année, en conformité avec le plan de gestion.

Un comité consultatif qui s'est tenu à l'automne 2018 a bien validé la vidange à laquelle il a été procédé en novembre et décembre derniers. Je précise d'ailleurs qu'il s'agissait d'une vidange partielle et non totale et que les vidanges successives ont permis, notamment, l'éradication des poissons chats. Ce point est essentiel dans le cadre de la préservation de la ressource en poissons nécessaire pour les oiseaux présents sur le site.

Notez aussi que nous avons voulu profiter de cette vidange pour qu'il soit procédé aux premiers travaux hydrauliques, lesquels étaient souhaités depuis longtemps par les agriculteurs dont les parcelles étaient régulièrement inondées lors de crues. Il a été créé un second déversoir de crue et l'installation d'un moine. Ce sont donc deux ouvrages qui permettront une régulation fine des niveaux d'eau et éviteront les débordements lors des crues décennales. Notez également qu'en 2020, d'autres travaux vont se dérouler sur ce site, avec le rehaussement d'une contre-digue.

C'est ainsi qu'en deux ans, c'est un montant de l'ordre de 300 000 € qui aura été consacré aux investissements en termes de travaux hydrauliques à l'étang des Landes. Je vous annonce aussi que nous ne sommes pas restés les mains dans les poches puisque nous bénéficierons d'environ 60 % de subventions européennes au titre du FEDER.

Au vu de la sécheresse 2019 et des épisodes de canicule, il est légitime de se questionner et de se dire que la vidange de 2018 aurait peut-être dû être différée. Malheureusement, nous n'avons pas encore de boule de cristal nous permettant de prévoir ces phénomènes !

Cela étant dit, comme précisé par le Conservatoire de la Réserve, dans *La Montagne* en date du 30 novembre 2019 : « *Cela fait cinq ans de suite que la situation hydrique est ici tendue. Il a toujours manqué au moins un quart de la pluviométrie*. ». Vous le savez aussi, le ruisseau de l'Ermite, principal contributeur de cet étang, ne s'était pas encore remis à couler fin novembre et ce n'est pas lié au fait de la vidange.

Même si nous ne pouvons que nous émouvoir de cette situation vécue cet été à l'étang des Landes et de ses effets négatifs – nous en convenons tant ils sont nombreux –, il en est ressorti aussi quelques effets positifs. Quand on évoque un sujet, il faut parler de tout. Le fond de l'Etang asséché aura permis, en effet, de redonner un « coup de jeune » à l'écosystème. A l'air libre, la vase se reminéralise, la végétation pousse, laquelle oxygène l'eau et constitue donc une source d'alimentation pour les animaux. Elle constitue aussi un milieu idéal pour les poissons, leur permettant de frayer, de pondre et de se réfugier. Parlant de poissons, je rappelle qu'ils avaient été, bien entendu, transportés dans un autre étang, qu'ils vont être réintroduits progressivement à l'étang des Landes et donc bénéficier d'une ressource qui ne sera pas négligeable.

Enfin, je voudrais remercier vivement, et je tiens à le dire ici, l'ensemble des agents de la Réserve. Le travail estival a été compliqué pour eux puisqu'ils étaient en interface directe avec le public, avec beaucoup de questionnements et d'incompréhension. Ils ont eu à répondre à de nombreuses questions et essuyé bien des remarques, pas toujours agréables ! J'ai donc une

grande pensée pour eux, pour l'excellence du travail qu'ils ont réalisé cet été, comme d'ailleurs de coutume.

Voyez-vous, monsieur LOZACH, il ne faut pas chercher des polémiques complètement inutiles aussi sur ce sujet. L'étang des Landes est un site extraordinaire, un joyau de la biodiversité. Je sais que vous en êtes convaincu par ailleurs, car tous les aménagements qui ont été réalisés par le passé, que ce soit, sans tous les citer, la Maison de la Réserve, les observatoires ou l'anguillère, ont aussi contribué à faire de l'étang des Landes une vitrine extraordinaire de notre département. Nous sommes tous d'accord à cet égard.

Sans vouloir vous donner de conseils car je n'ai pas cette prétention, je vous invite simplement à travailler de façon plus approfondie vos dossiers et à communiquer de façon plus exhaustive. Ne soyez pas dans l'approximation et, surtout, ne sombrez pas dans la caricature parce que, au final, vous allez vous brûler et vous risquez de vous discréditer.

Je conclurai en disant que, comme pour chaque sujet, vous aimez bien vous poser en donneur de leçons. Comme pour chaque sujet, vous palabrez, alors que notre majorité est dans l'action. Par contre, monsieur LOZACH, vous avez compris une chose, d'autres aussi mais une en particulier, et ces deux exemples le démontrent de façon édifiante : pour vous, le discours politique est destiné à donner au mensonge l'accent de la vérité.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci, monsieur GAILLARD !

M. LOZACH. – Eh bien !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous souhaitez intervenir, monsieur LOZACH ? *(Sourires.)*

M. LOZACH. – Franchement, qui est donneur de leçons dans cette affaire ? Qui est moralisateur ? Je croyais que tout cela était derrière nous, que les « polémiques » appartenaient au passé, mais je m'aperçois que vous êtes venu ce matin en séance plénière avec un état d'esprit très particulier, très guerrier, destiné à faire du « rentre-dedans » à l'encontre de LOZACH.

M. GAILLARD. – C'est moi qui ai écrit cela ? *(M. GAILLARD brandit un document avec l'en-tête du Sénat.)*

M. LOZACH. – Je vous ai écouté, monsieur GAILLARD ! Essayez de faire de même quelques instants, d'autant que je serai beaucoup plus bref que vous !

Vous êtes venu ce matin, disais-je, avec une volonté de faire du « rentre-dedans », ce qui veut tout de même dire que vous avez été touché par un certain nombre de mes écrits, lesquels

revêtent donc une grande part de vérité. Je ne doute pas non plus que vous êtes, ce matin, en service commandé !

M. GAILLARD. – Ah bon ! Par qui ?

M. LOZACH. – Je veux simplement dire que moi, j'ai réagi par rapport à une polémique que vous avez lancée parce que j'ai entendu et lu. La première fois, je n'ai rien dit et rien fait. La deuxième fois, de même ! Mais quand pour la troisième fois, vous dites qu'il n'y avait pas de schéma départemental d'alimentation en eau potable sur le Département, je suis désolé, mais je me suis senti contraint moralement de rétablir un certain nombre de vérités.

Y a-t-il eu en 2006 un schéma départemental d'AEP ? Oui ! A-t-il été réactualisé en 2010 ? Oui, pour la période 2010-2015 ! Depuis 2015, c'est vous qui êtes aux responsabilités et je ne mets pas en cause votre volonté de faire avancer le dossier. Je ne procède à aucune attaque personnelle, monsieur GAILLARD.

Au lieu de vous lancer dans ce genre de propos, j'aimerais que vous fassiez avancer concrètement la protection des captages, des interconnexions de réseaux, etc. Le colmatage des fuites, voilà du concret ! Ce n'est pas de la palabre. Je préfèrerais franchement que l'on avance à ce sujet plutôt que de ressasser sans arrêt les mêmes choses. Croyez-vous que ce soit faire avancer le Département que de ressasser toujours les mêmes choses ? J'en doute fort !

Oui ou non, y a-t-il eu un schéma départemental de gestion des milieux aquatiques ? Oui ! Vous avez sorti une très belle plaquette. Vous en avez écrit l'éditorial dans lequel vous parliez de ce schéma d'alimentation en eau potable. Je ne suis donc pas un menteur ! Dans *La Revue parlementaire*, il est aussi question du schéma d'alimentation en eau potable.

Un point devrait tout de même attirer votre attention. Quel est votre argument majeur ? C'est ce que dit un fonctionnaire de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. N'auriez-vous pas remarqué deux positions différentes entre les deux Agences de l'eau ? Certes, l'Agence de l'eau Adour-Garonne intervient très peu sur le département de la Creuse, mais elle ne conditionne pas ses interventions financières, contrairement à l'Agence de l'eau Loire-Bretagne tout simplement en raison de ses contraintes financières considérables. Vous savez très bien que la raison essentielle est liée, en particulier, à la situation en Bretagne avec le problème des algues vertes et des pollutions des nappes phréatiques. C'est à cet égard que les élus du Massif central n'ont peut-être pas été suffisamment forts pour créer justement un rapport de force, faisant en sorte que tout l'argent public ne parte pas sur la Bretagne.

J'aimerais bien, en tout cas, en finir à ce sujet. J'ai réagi à vos propos et à vos écrits. Je vous invite à relire les bandes de la radio locale que tout le monde connaît et que tout le monde apprécie. Vous parliez de la non-existence de schéma départemental d'alimentation en eau potable. Une fois, je n'ai rien dit, deux fois, j'ai été patient, mais trois fois, c'était de trop !

Sur l'étang des Landes, permettez-moi de vous dire que si nous avions voulu polémiquer, nous l'aurions fait, en particulier en reprenant ce qui a été dit sur les réseaux

sociaux. Nous ne l'avons pas fait ! Oui, j'ai été indigné, comme je pense et je l'espère tous les Creusois. C'est, en effet, un dossier qui, je dois le dire, m'a pris pas mal de temps et d'énergie, en particulier après 2015 quand nous avons obtenu le classement en Réserve naturelle nationale.

J'aimerais bien que toutes ces palabres cessent et que nous abordions de façon très fructueuse et efficace les dossiers de notre ordre du jour.

Mme LA PRESIDENTE. – J'aurais dû vous inviter à venir avec moi lorsque les agriculteurs en colère, autour de la réserve de l'Etang des Landes, m'interpellaient fortement. Chaque fois, je me suis déplacée leur expliquant ce qui avait été fait…

M. LOZACH. – Rassurez-vous, après 2001, j'ai organisé des réunions à LUSSAT, avec des agriculteurs, des chasseurs, des pêcheurs, des défenseurs de l'environnement, et je crois que la conclusion de tous ces débats et de toute cette concertation a été plutôt heureuse.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est certainement la raison pour laquelle ils ont continué à m'interpeller ! Chaque année, j'ai dû m'y rendre, en état de crise. J'aurais dû alors vous appeler !

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD. – Rassurez-vous, je ne souhaite pas réagir à ce que vous venez de dire, ni entrer dans un débat stérile.

Vous avez produit un rapport sénatorial avec l'un de vos collègues du Lot-et-Garonne : « *Eau, urgence déclarée* ». Je l'ai lu avec beaucoup d'attention et y figurent des choses particulièrement intéressantes. Je sais que le sujet vous intéresse. C'est pourquoi je vous invite à venir participer activement à la présentation de ce schéma départemental quand il sera achevé, pour y apporter votre contribution et vos éclairages. Il n'y a pas de soucis, vous serez le bienvenu !

M. LOZACH. – Je préfère que l'on termine sur ces mots, monsieur GAILLARD, plutôt que sur ceux de tout à l'heure !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Je souhaite intervenir dans ce débat au sujet de ce problème concernant l'eau potable.

Je préside un syndicat d'eau depuis 20 ans. Je me souviens que sous le mandat précédent, sous votre présidence, monsieur LOZACH, en Commission permanente, plusieurs élus de l'opposition et de votre majorité, sachant que ces sujets sont d'importance, vous avaient sensibilisé sur la problématique des interconnexions et la nécessité d'élaborer un schéma. Or rien n'avait alors avancé. Je me souviens même de vos collègues de la majorité qui en avaient échangé.

Pour ma part, j'ai été surpris de cette attaque en ligne envers le Vice-président en charge de l'eau potable parce que vous n'étiez pas très sensible à cette problématique durant le mandat précédent.

Permettez-moi un lien très rapide, alors que vous présentiez ce matin un vœu sur le logement social. Je m'en félicite, mais vous êtes tout de même largement dans la communication et vous partez tôt en campagne. Attention de ne pas vite vous épuiser !

Par contre, quand nous sommes allés, avec la Vice-présidente de Creusalis, à un colloque sur le logement social au Sénat, je n'ai pas noté votre présence. Ce colloque, présidé par Mme Estrosi Sassone et en présence de M. Dugourd, Premier Vice-président du Conseil départemental de Côte d'Or, était pourtant très intéressant. Tous les sujets ont y été abordés sur le logement social, les réformes en cours et les impacts sur les territoires.

Bref, le tout raisonne bien campagne électorale plutôt que sujets de fond. Avec Creusalis, nous vous avons aussi interpellé lors de la loi de finances de 2018 sur la loi « Elan », et je ne vous ai pas vu forcément monter au créneau sur ces sujets-là.

C'est là un aparté par rapport à ce vœu, mais je le voterai sans aucun souci.

M. LEGER. – Qui parlait ce matin des élections sénatoriales ?...

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Je tiens à revenir sur la création de cette polémique devant laquelle je commence à m'insurger parce que nous avons vraiment l'impression d'être dans la communication depuis ce matin. Je ne sais pas qui a créé cette polémique, mais nous sommes bien conscients de la présence de la presse !

Nous sommes normalement réunis pour le débat d'orientations budgétaires, lequel nous sera présenté, si tout va bien, vers 15 heures ou 16 heures, quand nous en aurons tous assez d'avoir débattu et redébattu de sujets qui, me semble-t-il, pourraient être quand même un peu réduits. Excusez-moi, mais je trouve que c'est une perte de temps.

Mme LA PRESIDENTE. – Je comprends, mais il faut savoir que c'est au cours de quatre séances plénières par an que nous parlons de sujets essentiels pour les territoires et pour les habitants de ce département.

Nous avons l'impression que ce sont des polémiques qui ne serviront peut-être pas à grand-chose. Je pense néanmoins que la question de l'eau, avec la façon dont on s'exprime ici ou ailleurs à ce sujet-là, est cruciale.

Il est important de dire tout ce qui ne va pas. Aujourd'hui, j'entends des habitants, des élus que nous les avons particulièrement écoutés au cours de ces mois derniers, sans parler du monde agricole, nous relater ce qu'ils vivent, ce qu'ils ont vécu et l'inquiétude qui demeure et demeurera à ce sujet.

Ce n'est pas le fait que nous en débattions ici et que certains élus, à juste titre ou pas, je n'en sais rien – après tout, la démocratie veut que l'expression soit publique et c'est une bonne chose –, aient tendance à rétrécir le sujet à cela. La seule et réelle inquiétude serait, en admettant qu'il pleuve beaucoup cet hiver, qu'au printemps prochain, tout le monde ait oublié ce que nous avons vécu et ce que nous connaîtrons probablement, si ce n'est pas l'année prochaine, dans les années à venir et que nous ne nous mettions pas en format collaboratif pour travailler sur ce sujet.

Oui, ceux qui disent que les choses ne sont pas faites correctement ou n'ont pas été faites ou ne le seront pas, c'est pour moi un enjeu majeur dont nous pouvons, en effet, débattre ce matin. Pourquoi ? Ma réelle inquiétude serait qu'il n'y ait pas un travail collectif pour trouver des réponses aux enjeux qui, à mon avis, sont bien présents.

Le 17 janvier prochain, nous irons dans l'Allier où le travail se poursuit autour de ces questions de la protection de la ressource en eau. Je me souviens que Philippe BAYOL en a parlé, mais d'autres élus aussi, notamment dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse. La question de cette diffusion à l'échelle collaborative et départementale de la protection de la ressource en eau et de sa gestion est au cœur du sujet.

J'entends M. LOZACH dire qu'il est dans son droit de s'exprimer auprès de tous les maires du Département. Dire que rien n'est fait et que rien ne va, pointer, flécher le Vice-président qui était en charge de ces questions et fortement investi depuis plusieurs années, en disant que c'est un menteur, je n'y prends pas part. Je trouve tout simplement normal que M. GAILLARD s'exprime à ce sujet-là.

Mme PENICAUD le rappelle, le sujet qui importe à l'occasion de cette séance est celui des orientations budgétaires dans un contexte où nous avons essayé, de la façon la plus claire possible, de mettre l'accent sur l'évolution des recettes et des dépenses, les marges de manœuvre restant à notre disposition pour mettre en place de nouvelles politiques, en poursuivre certaines, en arrêter peut-être d'autres, peu importe ! Vous avez raison, madame PENICAUD, c'est ce sujet-là qui importe, mais de fait, la question de l'eau, des aides financières, de l'ingénierie que nous mettons au service des communes et des syndicats départementaux en est une également essentielle. D'après les premières informations qui me

remontent sur le montant global des investissements à réaliser, je ne sais pas comment nous allons pouvoir y répondre.

Vous voyez, prévoir, c'est aussi commencer, dans le cadre des orientations budgétaires et compte tenu des investissements que nous avons à réaliser, à envisager les moyens financiers à consacrer. Le schéma à lui tout seul ne servira à rien si nous ne pouvons pas accompagner ces structures.

Monsieur LOZACH, un mot ? *(Sourires.)*

M. LOZACH. – Je tiens simplement à inviter M. MORANÇAIS à voir ce qu'il en a été concernant l'interconnexion des réseaux voilà quelques années, notamment les lignes budgétaires que nous avions augmentées et qui n'ont pas été consommées. Regardez, monsieur MORANÇAIS, quelle a été la consommation de cette ligne « interconnexion des réseaux » ! Regardez les modifications du règlement d'intervention financière sur l'interconnexion des réseaux, intervenues voilà quelques années !

C'est bien beau de faire des grandes déclarations, mais encore faut-il que le Département soit sollicité à cette fin ! Je ne parle pas d'un cas très particulier concernant l'Allier : il s'agissait, certes, d'interconnexion de réseaux, mais les sommes étaient faramineuses.

Par ailleurs, monsieur MORANÇAIS, vous me reprochez de ne pas avoir participé à un colloque sur le logement social. Peut-être n'avais-je pas reçu d'invitation car sachez que des colloques au Sénat, il y en a toutes les semaines ! D'ailleurs, si je suis rentré tard dans la nuit en Creuse, c'est parce qu'hier soir, je prononçais justement le discours d'ouverture d'un colloque.

Enfin, vous parliez à l'instant des séances plénières, madame la Présidente. Je voudrais rappeler qu'auparavant, en moyenne six séances plénières étaient organisées par an et non pas quatre.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait, mais comme il a été dit, demandé et souhaité, le travail en commission est beaucoup plus important et nous rebondirons sur les propos de Mme PENICAUD. Le travail en commission à venir, c'est à vous de l'imaginer. En tout cas, je pense que c'est bien là que doit être accompli le travail préparatoire aux séances plénières.

Sans doute pouvons-nous aborder l'ordre du jour et je vous remercie de ces échanges riches et nourris.

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2019

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez été destinataires du procès-verbal des délibérations de la séance du 27 septembre 2019.

Ce procès-verbal appelle-t-il de votre part des remarques ?...

Puisque tel n'est pas le cas, je le soumets à votre approbation. *(Adopté à l'unanimité.)*

Nous abordons l'examen des rapports relevant de la première commission « Affaires générales et Modernisation de l'action publique ».

MARCHES CONCLUS SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (MAPA)

RAPPORT N°CD2019-12/1/1

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – C'est un dossier assez classique qui vous est présenté à chaque plénière, s'agissant de prendre acte du compte rendu, joint au rapport, des marchés conclus selon une procédure adaptée depuis la séance plénière du 27 septembre 2019. Pour chaque MAPA d'un montant égal ou supérieur à 3 000 € HT, il est mentionné son objet, son montant, sa date de notification et le nom de son attributaire.

Si vous avez des questions sur ces marchés figurant dans le tableau annexé au rapport, je suis prêt à y répondre, bien entendu.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je n'ai pas à proprement parler une question à poser sur ce tableau qui nous est présenté pour information, mais je tiens à réitérer la demande que j'avais formulée une nouvelle fois lors de notre précédente séance : avez-vous les informations que j'avais demandées sur la comparaison chiffrée du coût de travaux de peinture et d'élagage effectués par une entreprise privée et de ce que l'on pouvait estimer en termes de coût dans le cadre du Parc ?

Mme LA PRESIDENTE. – M. MERPILLAT y travaille justement dans le cadre de marchés que nous sommes en train d'élaborer.

La question de l'évaluation est aujourd'hui plutôt formelle et reste encore, pour moi, du domaine du ressenti, sans s'appuyer sur des états précis et des critères d'évaluation qui n'avaient pas été retenus dans le cadre de ces marchés, tout comme dans le cadre des actions que nous menons, jusqu'à présent, en interne.

M. LEGER. – En termes de ressenti justement, vous connaissez nos réserves par rapport à l'externalisation de tels services.

Mme LA PRESIDENTE. – En effet, mais de telles données ne sauraient se justifier seulement par des ressentis. Tel est le point de vue que j'avance depuis un certain temps, sans pour autant ne pas discerner la qualité des services proposés et mis en place par les services du Conseil départemental, particulièrement dans le cadre de la Direction des Routes.

M. LEGER. – N'aurait-il pas été plus judicieux de procéder à la démarche inverse, c'est-à-dire d'évaluer et de comparer d'abord et de prendre ensuite une décision avant d'externaliser ? Or nous avons externalisé, sans savoir vraiment quel était le coût précédemment, disons le rapport « qualité/prix ». L'expression n'est peut-être pas très élégante, mais vous voyez ce que je veux dire en parlant de rapport « qualité/prix ».

Là, j'ai le sentiment que nous fonctionnons plutôt à l'envers. Ne le pensez-vous pas ?

Mme LA PRESIDENTE. – Pas du tout, et je l'ai déjà dit, ici, plusieurs fois ! Souvenez-vous que pour certaines pratiques, certains besoins, il était nécessaire de procéder à de lourds investissements. C'est justement dans cette période d'évaluation qu'il est possible de trouver des solutions alternatives qui, pour autant, ne sont pas des solutions définitives.

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, il s'agit de prendre en compte, non pas uniquement la prestation en elle-même et la comparer, mais aussi l'aspect investissement et matériel. Précisément, je vois passer en CAO tout ce qui sert à réaliser ce que vous évoquez dans le cadre de l'action du Département et des sommes assez conséquentes dans le remplacement du matériel. Là aussi, une réflexion est à engager sur la partie investissement et matériel, ainsi que sur les contraintes liées à ce matériel et les conséquences pour le personnel concerné. Je me réfère en particulier aux travaux de peinture sur les routes.

Mme LA PRESIDENTE. – La question de la sécurité est importante, d'autant plus si nos agents doivent travailler jusqu'à 64 ans, voire au-delà. Je le dis en souriant, tout en faisant mon *mea culpa* car je ne le devrais vraiment pas !

Personne ne demande plus la parole sur ces MAPA ?...

Ces marchés témoignent de l'engagement que nous avons pris, en particulier concernant les bâtiments et les collèges, en termes de sécurité et de mise en accessibilité. L'internat du collège de FELLETIN est également conforté. C'est aussi un accompagnement dont fait l'objet l'aide sociale à l'enfance, avec une supervision mise en place, de nouveaux achats en faveur du Laboratoire départemental d'analyses au regard du marché que nous avons remporté. C'est encore – et le sujet sera évoqué dans le débat d'orientations budgétaires – l'acquisition de matériels informatiques à la fois dans le cadre des classes numériques aux collèges et au titre de l'équipement de nos travailleurs médico-sociaux, smartphones et tablettes, etc.

Je vous invite à vous prononcer sur la proposition visant à prendre acte du compte rendu de ces marchés conclus depuis notre précédente séance, celle du 27 septembre 2019. *(Adoptée à l'unanimité.)*

COMPTE RENDU DES ACTIONS EN JUSTICE

RAPPORT N°CD2019-12/1/2

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – En application de l'article L.3221-10-1 du Code général des Collectivités territoriales et par délibération n°04/6 du 2 avril 2015, le Conseil départemental a habilité sa Présidente, pour la durée de son mandat, à intenter, au nom du Département, les actions en justice ou défendre le Département dans les actions intentées contre lui et l'a également dispensée, en cas d'appel ou de cassation, de revenir devant l'Assemblée ou la Commission permanente pour poursuivre les actions engagées. Cette délégation est assortie de l'obligation de rendre compte de l'exercice de cette compétence.

Le compte rendu des actions en justice traitées depuis notre séance du 24 mai 2019 figure sous la forme du tableau annexé au rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Juste une question au sujet du procès concernant l'ADIAM ! La demande indemnitaire en réparation des préjudices moral et matériel, s'agissant d'une somme très importante, a fait l'objet d'un jugement. La requérante a-t-elle fait appel de cette décision ?

Mme LA PRESIDENTE. – Ce que je note, c'est l'information qui vous est fournie dans le document en vertu du jugement en date du 5 septembre 2019 : « rejet de la requête ».

Mme GALBRUN. – Nous ne savons donc pas pour l'instant s'il y a eu appel ou pas de cette décision ?

Mme LA PRESIDENTE. – A ma connaissance, non, mais nous pourrons le vérifier, madame GALBRUN.

Mme GALBRUN. – D'accord. Merci !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Voilà environ un an, j'avais demandé s'il n'y avait pas un problème par rapport au sort qui avait été réservé à un agent en situation de handicap, un contractuel à la DISC. A la suite d'un flottement à la tribune, il m'avait été répondu que non, il n'y avait pas de problème. Dont acte !

Or en vertu d'un jugement en date du 24 juin dernier, nous apprenons que le Département a été condamné à verser à ce monsieur 9 000 € à titre d'indemnité et peut-être demain 3 960 €, pour être précis. Bref, je ne vais pas m'étendre sur ce cas, s'agissant d'un cas personnel. En fait, ce qui m'interroge, c'est un problème de méthode. Quand nous posons des questions qui peuvent parfois apparaître comme étant embarrassantes, le fait de me dire que vous n'êtes pas d'accord ne me gêne en rien. En revanche, nous percevons bien sur certaines questions que nous posons concernant en particulier le personnel des flottements, ce qui laisse donc supposer qu'il y a un « loup ». Nous préférerions connaître la vérité, quitte à ne pas être d'accord, plutôt que de nous entendre dire : « On ne sait pas trop… », alors que vous savez !

C'est donc un problème de méthode que je soulève au-delà du cas spécifique évoqué, sur lequel je ne veux pas m'étendre pour éviter tout malaise particulier à l'égard de cette personne.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, monsieur LEGER. De ce que je connais de cette situation, c'était un contrat d'avenir qui n'a pas débouché sur un CDI ou une stagiairisation au sein des services du Conseil départemental. La personne en question a donc contesté cet état de fait, démontrant que les missions dans le cadre des contrats d'avenir, s'agissant en l'occurrence du volet formation, n'avaient pas été remplies par le Conseil départemental.

Telle est l'information que j'ai encore à ce jour ! Il est tout à fait juste que cette personne, si elle l'estimait ainsi, ait engagé une démarche auprès d'un tribunal. La suite nous permettra de juger si, en effet, il est bien précisé, au sein des services, le rôle qui est le nôtre lors de la signature des contrats d'avenir.

Ce ne sont pas que des opportunités, mais nous le savons, ce sujet intéresse tous ceux qui emploient des personnes en contrat d'avenir. Il y aurait probablement beaucoup à dire sur cette question de la formation dispensée ou pas. Nous serons donc tout à fait vigilants à l'avenir, à partir de ce dossier et des conclusions qui en découleront, sur les démarches que nous continuerons à observer dans le Département.

Personne ne demande plus la parole sur ce compte rendu des actions en justice ?...

Je tiens à évoquer un sujet qui tient probablement à la démarche que nous connaissons, s'agissant des personnes qui peuvent éventuellement prétendre au RSA. Les personnes concernées sont invitées à se connecter sur le site de la CAF et de s'inscrire en ligne, ce qui déclenche automatiquement un droit à versement de l'allocation de la part du Conseil départemental. Or l'examen des droits n'intervient que quelques mois plus tard. Ce n'est pas forcément considéré comme une fraude, mais en tout cas, ce sont des indus perçus qui s'additionnent et qui peuvent donner lieu à contestation, voire à des dépôts de plainte. Vous le

constatez dans les dossiers qui vous sont présentés, cela représente tout de même des montants importants, s'agissant au total de 80 000 €. C'est loin d'être négligeable à la fois pour la collectivité qui finance ces allocations et pour ceux qui les ont perçues, pensant y avoir droit, alors qu'ils ne pouvaient finalement pas y prétendre. Cette modalité d'accès aux allocations est aujourd'hui un vrai sujet.

Je vous invite à vous prononcer sur cette proposition visant à prendre acte du compte rendu des actions en justice traitées depuis le 24 mai 2019. *(Adoptée à l'unanimité.)*

RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET RAPPORT EGALITE FEMMES-HOMMES

RAPPORT N°CD2019-12/1/3

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Une synthèse de ce qui est décliné dans ce rapport de développement durable qui intègre également celui relatif à l'égalité femmes-hommes sera présentée à plusieurs voix. Il n'est évidemment pas question de vous en proposer une lecture exhaustive, mais d'en reprendre les grands thèmes, sachant que ce rapport est organisé par commission.

Pour ce qui concerne la première commission, il est fait état du processus de dématérialisation concernant les marchés publics, la télétransmission budgétaire, les abonnements, la numérisation des archives, ainsi que toutes les données de la Direction des Personnes en perte d'autonomie.

L'accueil du public aux Archives concerne les scolaires, les publics empêchés ou résidents en EHPAD, avec une nouvelle offre qui sera déployée : l'initiation à la recherche généalogique. Il est à noter qu'en 2018, ce sont près de 500 scolaires, 23 jeunes en insertion professionnelle et 43 pensionnaires en EHPAD qui ont été ainsi accueillis.

Par ailleurs, notre collectivité poursuit son projet de réorganisation des services, l'objectif étant de continuer à offrir un service public de qualité aux Creusois, centré sur nos compétences et tenant compte des contraintes budgétaires et des particularités de notre territoire.

Ce projet ambitieux vise à privilégier un fonctionnement plus efficient. L'année 2018 a notamment été marquée par la restructuration du Pôle Cohésion sociale et, en particulier, des UTAS. Ce projet est justifié par le besoin de s'adapter au découpage administratif actuel, de mieux répartir les poids de charge d'activités des agents et de consolider une organisation de proximité afin que les UTAS puissent gagner en visibilité.

Des démarches ont également été mises en place : des gobelets réutilisables aux Archives et cette initiative, en pratique depuis juin 2019, va plutôt dans le bon sens ; un recyclage des archives éliminées par des entreprises qui recyclent le papier et non le détruisent simplement ; une expérimentation d'un protocole de lavage des locaux depuis août 2018, à

partir de produits complètement naturels – vinaigre blanc, savon noir et bicarbonate de soude –, dont le bilan s'avère positif ; une sensibilisation des agents des collèges à l'utilisation des produits bio et locaux, un sujet qui me tient aussi particulièrement à cœur. Il a été organisé en avril 2019 une journée de sensibilisation s'adressant aux équipes de direction des collèges et aux chefs cuisiniers, ainsi que deux ateliers réservés aux chefs cuisiniers au sein des collèges Jules Marouzeau de GUERET et Octave Gachon de PARSAC. Par ailleurs, des journées « repas 100 % local » sont organisées en collaboration avec la Chambre d'Agriculture.

Des tablettes numériques sont désormais à la disposition des membres du jury, permettant de supprimer l'impression des dossiers de jurys, avec des gains non négligeables. Pour information, en 2018, 322 candidats ont été reçus dans le cadre de ces jurys et ces tablettes numériques ont permis d'éviter l'impression de quelque 1 600 feuilles de papier, soit l'équivalent de plus de 3 ramettes de papier. Cela peut paraître d'emblée anodin, mais c'est un ensemble de petites démarches qui va dans le bon sens.

La généralisation des équipements de visioréunion a largement été déployée sur les sites de GUERET. D'une vingtaine de visioréunions en 2015, ce sont près de 200 qui se sont tenues ainsi en 2019. Ce procédé évolue et il est amené à se déployer sur l'ensemble des sites du Département.

Nous poursuivons également le recyclage des piles et des téléphones portables dans les services de la collectivité, en lien avec l'ADAPEI 23. Ce geste contribue au fonctionnement d'un atelier protégé employant des personnes reconnues travailleurs handicapés, mais aussi à limiter la dispersion de métaux lourds particulièrement polluants pour notre environnement. A ce jour, 11 sites sont déjà équipés d'une urne de collecte. D'autres sont à venir, notamment dans les UTAS d'AUBUSSON, de BOUSSAC et de LA SOUTERRAINE.

En outre, dans le but de réduire les coûts d'impression et d'adressage des résultats des analyses aux clients, le Laboratoire départemental d'Analyses a fait le choix de modifier le paramétrage de son logiciel « métier » par la création d'états spécifiques permettant de systématiser l'impression en mode recto-verso des rapports d'analyses pour les clients souhaitant conserver ce mode de transmission de leurs résultats. C'est ainsi une économie de papier, avec un impact environnemental certain, une réduction de l'empreinte carbone et une diminution des coûts d'impression.

Il est également à souligner une visite du centre de tri de NOTH par les éco-administrateurs. Nous avons, en effet, un réseau d'éco-administrateurs au sein de la collectivité en charge de délivrer la bonne parole et des idées pour de bonnes pratiques. Un diagnostic déchets a été réalisé dans les services, l'idée étant aussi de sensibiliser l'ensemble des agents du Département à l'intérêt de procéder au tri. La visite de ce centre d'enfouissement à NOTH a donc été proposée à ces éco-administrateurs afin qu'ils puissent communiquer auprès de leurs collègues sur les procédés de tri d'Evolis 23. 18 agents ont participé à cette visite.

Un nouveau mobilier d'exposition aux Archives permet de proposer aux visiteurs des bancs construits en palettes réutilisées et acquis auprès de l'ESAT du Clocher.

Quant à l'accompagnement du Conseil départemental en matière d'achats responsables, nous adhérons depuis juin dernier au Réseau 3AR, Réseau d'achats publics responsable de Nouvelle-Aquitaine. Ce partenariat a d'ores et déjà permis à la collectivité d'accueillir une formation première portée par ce Réseau 3AR et ouverte à toutes les collectivités et structures publiques, sur le thème : « Santé environnementale dans les établissements publics accueillant de jeunes enfants – Anticipations réglementaires et prise en compte des enjeux de santé environnementale à travers la commande publique ». 17 personnes, dont 6 agents du Département, ont participé à cette formation.

Plus récemment, voilà seulement quelques jours, a été accueillie une Matinale du Réseau 3AR sur le thème : « La commande publique face aux évolutions réglementaires… Où en est-on ? Comment réaliser des achats publics répondant aux enjeux sociétaux, tout en restant performants économiquement ? 25 personnes étaient présentes, issues de collectivités du Département. L'idée est d'intégrer un certain nombre d'actions liées au développement durable dans la pratique au niveau de la commande publique.

La deuxième demi-journée a été consacrée à l'organisation d'une formation en interne pour nos agents. 25 d'entre eux y ont participé. L'idée a consisté en une prise en compte accentuée de la santé humaine et de la protection de l'environnement. Des réflexions ont aussi concerné la mutualisation des achats avec les collèges et le SDIS 23.

Parmi les travaux de rénovation énergétique des bâtiments dans le cadre de la valorisation des certificats d'économie d'énergie, citons le remplacement de 64 tubes néon sur le parking du bâtiment de l'avenue Pierre Leroux à GUERET par des tubes moins énergivores et l'isolation des combles dans certains collèges et le centre de vacances de Super-Besse.

Des séances de relaxation ont été également mises en place dans le cadre de la médecine préventive. En juillet et août 2018, ont eu lieu les deux premières séances expérimentales à l'Hôtel du Département. Par la suite, se sont tenues une première session entre le 8 mars et le 12 avril 2019 sur l'ensemble des sites du Conseil départemental, puis une deuxième session du 3 mai au 28 juin. Une troisième session a débuté le 8 novembre et se poursuit jusqu'au 13 décembre, c'est-à-dire jusqu'à aujourd'hui. Je précise que ces séances de relaxation ont lieu pendant la pause méridienne.

Au titre de la participation à la mutuelle, vous savez que les collectivités locales ont la possibilité de participer aux frais d'assurance santé et/ou de prévoyance de leurs employés. Ainsi, depuis le 1er janvier 2013, notre collectivité propose une participation financière aux agents qui le souhaitent pour souscrire un contrat de mutuelle et/ou de prévoyance dit « labellisé ». En 2018, 419 agents ont bénéficié d'une aide de 20 € pour une mutuelle et/ou de 10 € pour une prévoyance.

Il a également été mis en place un nouveau protocole de dialogue social. Nous y sommes très attachés dans la collectivité puisque le dialogue social contribue à la qualité et au sens du travail pour tout un chacun. Aussi, pour le rendre plus performant et compte tenu des évolutions sociétales et des transformations en cours au sein de notre collectivité, un agent en charge du dialogue social a été désigné à la Direction des Ressources humaines. Son rôle est avant tout d'organiser et de préparer les réunions du CHSCT et du Comité technique dans le

cadre desquelles les représentants du personnel sont consultés pour donner leur avis, et s'assurer également que les règles d'exercice du droit syndical sont bien respectées. L'objectif est de faciliter les relations entre les représentants du personnel et les représentants de l'administration. En 2018, 6 réunions du CHSCT et 7 réunions du Comité technique ont été organisées. En décembre 2018, l'organisation des élections professionnelles a également été assurée dans le parfait respect des protocoles électoraux rédigés en concertation avec les organisations syndicales.

Voilà ce qu'il en est pour ce qui concerne la première commission.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce rapport de développement durable étant organisé autour de chacune des commissions, nous pouvons ouvrir le débat, chers collègues, à l'issue de chaque présentation.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Très brièvement, pourrait-il m'être expliqué ce qu'est l'évaluation « APA nomade » ? Je comprends bien que cela fait référence à l'évaluation de la dépendance des personnes âgées, mais quel est le mode de fonctionnement ? En quoi diffère-t-il de ce qui préexistait ? Si vous le souhaitez, vous pourrez me donner des précisions ultérieurement, voire lors de notre prochaine séance.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. MORANÇAIS.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – L'APA est forcément « nomade » pour les personnes âgées à domicile. Nos TMS ou encore ceux relevant des CLIC, les centres locaux d'information et de coordination gérontologique, vont à leur domicile pour élaborer les plans d'aide et évaluer leurs besoins. C'est ce qui est entendu sous ce libellé, sachant que nous comptons aussi des bénéficiaires de l'APA servie en établissement.

Mme LA PRESIDENTE. – En fait, il s'agit tout simplement d'un outil nomade développé en interne et permettant de réaliser au domicile des bénéficiaires les évaluations via le numérique. Sont ainsi facilitées – qui plus est, bien plus rapidement – les transmissions des informations vers le siège, via la direction concernée, afin de préparer également plus rapidement les dossiers d'étude pour les élus qui délibèrent sur ces sujets, etc. L'objectif est de raccourcir, via ces méthodes, la réponse à nos usagers.

M. LEGER. – Par ailleurs, c'est avec grand d'intérêt que je lis que le dialogue social est très important au sein de cette collectivité. Justement, en termes de dialogue social, tout vous

semble aller bien au sein du Parc ? L'abaissement de grade pour les nouvelles recrues ne pose pas de problème ?

Mme LA PRESIDENTE. – Pour faire un point sur ce sujet, je donne la parole au Directeur général des Services.

M. BOMBARDIER, Directeur général des Services du Département . – Quelques éléments de réponse !

Des débats ont eu lieu dans les instances paritaires de concertation à ce sujet-là. Nous avons fait valoir le fait que, lors du transfert du Parc, les organisations syndicales avaient très bien négocié les conditions de ce transfert et obtenu à l'époque des conditions qui leur étaient très favorables. Il s'agit aujourd'hui de remettre les choses dans l'ordre et d'avoir des grades correspondant au niveau des qualifications requises pour l'exercice des missions. Lors de nos échanges sur ces questions en instance paritaire, le sujet n'a pas suscité énormément de réactions.

Mme LA PRESIDENTE. – Quand M. BOMBARDIER parle du transfert du Parc, il entend bien son transfert de l'Etat, avec les statuts de la fonction publique d'Etat, vers la collectivité départementale.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous poursuivons la présentation de ce rapport « Développement durable », en évoquant les actions relevant du champ de compétence de la deuxième commission « Action sociale ».

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Concernant le Pôle Cohésion sociale, nous allons, Marie-Christine BUNLON et moi-même, nous partager cette présentation. De nombreux sujets que nous retrouverons tout à l'heure dans des rapports de la deuxième commission et la semaine prochaine dans des rapports de la Commission permanente y sont évoqués.

Le premier sujet concerne les bibliothèques et l'inclusion numérique.

Comme il a été dit précédemment, le Département s'est engagé en faveur de l'inclusion numérique par l'intermédiaire d'une convention avec l'Etat, le retenant parmi les dix premiers territoires d'action pour un numérique inclusif.

Au quotidien, à travers l'ingénierie et le programme de formations dispensées par la Direction de la Lecture publique, le Département encourage les bibliothèques à jouer leur rôle en faveur de l'égalité, équivalent pour les ressources numériques de celui qu'elle joue pour les documents traditionnels.

La Creuse est un territoire pilote pour le développement du numérique inclusif, notamment pour mettre en place des dispositifs de formation et d'outillage des aidants numériques, permettre le déploiement de PIX, plateforme d'évaluation des compétences numériques, mettre en œuvre le déploiement du dispositif Pass'numérique et participer à la mise en place du dispositif de cartographie des parties prenantes de la médiation numérique, dont les bibliothèques.

L'inclusion numérique, ce sont deux journées numériques NEC rural 23 à LAVAVEIX-LES-MINES les 3 et 4octobre derniers, ainsi que l'insertion professionnelle, sachant que le Département a publié un appel à projets pour la mise en œuvre d'une action capacitante, permettant de développer les compétences numériques en lien avec un projet professionnel. L'inclusion numérique, c'est aussi s'interroger sur l'impact des nouvelles technologies, de la dématérialisation sur les pratiques du travail social et le rôle des professionnels concernés.

Le deuxième sujet concerne la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

Le Conseil départemental soutient, depuis de nombreuses années, des actions de lutte contre l'illettrisme, en direction à la fois des personnes de langue maternelle française et des personnes étrangères apprenant le français. La maîtrise de la langue orale et écrite est un préalable incontournable pour l'exercice de nombreuses professions et constitue encore un frein régulier en termes de démarches à l'insertion sociale et l'insertion professionnelle. Depuis 2016, la MJC de LA SOUTERRAINE pilote cette opération, en partenariat avec différentes associations.

Autres actions réalisées par la collectivité : la mise à disposition par les services de documents adaptés aux structures en contact avec les apprenants, notamment dans le cadre du projet « Lever les freins linguistiques » ; l'opération « Mon premier livre » qui consiste en la distribution d'un album à l'occasion de la naissance ou de l'adoption d'un enfant pour toutes les familles creusoises, et ce depuis 2013. Cette dernière action est renforcée par l'organisation de divers moments d'accompagnement à la lecture pour les tout-petits : médiation, formation, information aux familles, spectacles, etc. Elle touche entre 800 et 900 familles chaque année.

Enfin, la bibliothèque départementale est labellisée « Facile à lire », une démarche qui vise à proposer en bibliothèque et autres lieux de médiation une offre de lecture pour les personnes qui n'ont jamais vraiment maîtrisé l'apprentissage de la lecture ou qui ont désappris à lire.

Le troisième sujet a trait au plan « Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté » dont vous êtes informés. Le Département a contractualisé avec l'Etat sur la base d'une convention comprenant à la fois des engagements socles et des initiatives départementales. En recherchant à développer des passerelles entre l'inclusion sociale des personnes en difficulté et leur projet professionnel, le Conseil départemental espère faciliter le retour à l'emploi grâce à de nouveaux leviers d'accompagnement. La convention représente un engagement pour 2019 de plus de 372 000 €, dont 186 326,93 € accordés par l'Etat.

Le quatrième sujet concernant mon champ de compétence en tant que Vice-président est relatif aux programmes d'intérêt général qui, déployés à l'échelon départemental depuis 2016, sont prorogés jusque fin décembre 2022. Soutenant les propriétaires aux ressources modestes dans l'amélioration de leur habitation, ces programmes consistent en un accompagnement complet avec une équipe pluridisciplinaire, portant sur les aspects à la fois techniques, administratifs, sachant que les démarches administratives étaient souvent un frein, et financiers.

En lien avec les orientations de l'ANAH, les PIG s'adressent en priorité aux propriétaires occupants, soit 71,6 % des ménages creusois, ayant un projet d'adaptation à la perte d'autonomie, d'amélioration énergétique ou de rénovation plus globale, en particulier d'un logement insalubre. Depuis leur mise en place, les PIG ont ainsi permis à plus de 820 ménages de bénéficier d'une subvention de l'ANAH. Plus de 3 800 ménages ont été en contact avec le service Habitat.

J'en viens aux aides à la rénovation du parc des logements sociaux, autre axe important, s'agissant en particulier de la précarité énergétique. Le Conseil départemental a toujours soutenu la rénovation des logements à vocation sociale, en complément du dispositif PALULOS de l'Etat. Par ailleurs, dans le cadre de sa réponse à l'appel à candidatures des territoires à énergie pour la croissance verte, TEPCV, il a souhaité renforcer cette intervention, en portant l'aide accordée de 1 300 € à 2 500 € par logement. Pour bénéficier de cette aide, les bailleurs sociaux ou les collectivités locales doivent démontrer que les travaux réalisés permettront d'atteindre le label BBC, Bâtiment Basse Consommation. Depuis 2016, 380 000 € ont été ainsi attribués.

Sur les autres chapitres relevant de son champ de compétence, je laisse la parole à Marie-Christine BUNLON.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – En ce qui concerne le répit et le soutien au proches aidants, le Conseil départemental réfléchit à la mise en place d'un service de garde de nuit itinérante pour les personnes âgées et les personnes handicapées, en relation avec le secteur associatif de l'aide à domicile. Il s'agirait d'un complément apporté aux offres existantes telles que l'accueil de jour, l'hébergement temporaire, les accueils séquentiels, les gardes de nuit, la suppléance à domicile, visant à s'inscrire dans un projet global.

En ce qui concerne la « franchise sociale », la Creuse s'est associée à deux autres Départements, le Val-d'Oise et l'Eure-et-Loir, afin de se lancer dans un projet innovant de déploiement de la franchise sociale visant à parfaire notre action sociale et médico-sociale et ainsi à mieux répondre à notre exigence de proximité, de clarté et d'efficacité envers nos usagers. Ce projet s'inscrit dans le cadre de la qualité du service rendu, mais aussi de la qualité de vie au travail des agents. Dans le département de la Creuse, le site choisi est l'UTAS de LA SOUTERRAINE.

Le contrat local de santé, dans l'objectif « votre santé, bien-être », a pour vocation de consolider les partenariats locaux sur les questions de santé, dans le cadre de la mise en œuvre du projet régional de santé.

Ce contrat local de santé comporte cinq axes prioritaires : développer la prévention, faire des jeunes une cible prioritaire, lutter contre les addictions, améliorer le parcours de vie des personnes atteintes du cancer, maintenir et améliorer l'accès aux soins et, bien entendu, la santé mentale.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Je reprends la parole pour évoquer un dernier point dans le cadre de cette deuxième commission : la solidarité entre administrations pour diminuer la précarité des agents contractuels.

Dans le cadre de la campagne de recrutement pour la période de viabilité hivernale, la collectivité a conventionné avec d'autres entités publiques afin de puiser dans leurs viviers de contractuels et diminuer ainsi la situation précaire des agents concernés.

Ce processus est doublement bénéfique, à la fois pour notre collectivité puisqu'elle peut ainsi s'appuyer sur un vivier de candidats qui ont déjà fait leurs preuves dans un autre environnement professionnel et pour les candidats qui, s'ils sont retenus, bénéficient d'une nouvelle expérience professionnelle au sein de nos services et d'un nouveau contrat de travail. Pour 2018, 5 agents contractuels ont ainsi pu bénéficier d'une continuité de leur contrat, dont 3 issus d'Evolis 23 et 2 de la communauté de communes Marche et Combraille en Aquitaine.

Mme LA PRESIDENTE. – Les sujets traités dans le cadre de la deuxième commission appellent-ils des remarques ou suscitent-ils des questions ?

Puisque tel n'est pas le cas, nous poursuivons cette présentation avec l'évocation de la troisième commission.

La parole est à Mme DEFEMME.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité, rapporteur. – Au titre de la valorisation et du recensement du patrimoine creusois, il s'agit de se référer à deux nouvelles publications dans la collection « Chemin Faisant », lancées par le Département en 2019. A la suite de la labellisation « Site rivières sauvages » de deux rivières en Creuse, la Gioune et le Pic, le Conseil départemental a souhaité éditer une publication *La Gioune et le Pic – Sites rivières sauvages*, laquelle est vraiment très complète et très attractive, avec de magnifiques photos et dessins agréables à l'œil. Une autre publication concerne *Les fontaines monumentales de la Creuse*. Devenue un élément incontournable du patrimoine départemental, leur présence nous renseigne sur les us et coutumes d'hommes et de femmes qui, pendant des siècles, ont contribué à façonner l'image de notre département.

Dans la continuité, un registre d'inventaire des objets mobiliers à valeur patrimoniale et artistique appartenant au Conseil départemental sera réalisé afin de garantir la conservation des œuvres et leur mise à disposition du public. Il sera suivi d'un protocole de gestion des

collections, destiné à garantir leur conservation dans de bonnes conditions et favoriser leur mise à disposition du public.

Dans le domaine touristique, afin d'offrir une meilleure visibilité des sites creusois, le Conseil départemental a décidé de remplacer les panneaux RIS, Relais Information Service, datant des années 90, par de nouveaux panneaux répartis sur l'ensemble du territoire. Les premiers ont été implantés en octobre 2019. Il sera procédé à leur actualisation tous les trois ans. Ils ont été élaborés en concertation avec les EPCI et les communes concernés. Une face de ces panneaux est dédiée à la mise en valeur des sites touristiques de chaque EPCI. L'autre face, quant à elle, est consacrée à la promotion de l'ensemble du Département illustré par une carte départementale. Les contenus de chacun de ces panneaux et les lieux d'implantation ont été choisis, bien évidemment, avec les collectivités concernées, Creuse Tourisme et l'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine.

Ces panneaux sont équipés d'une puce électronique permettant à tout un chacun d'accéder aux informations via un smartphone.

J'en viens maintenant au Laboratoire d'innovation publique. En 2018, le Département s'est engagé dans un ambitieux projet de transformation de l'action publique à travers la préfiguration d'un laboratoire d'innovation, dénommé « Lab'23 ».

Cette mission de préfiguration, achevée au début de l'année 2019, a permis à une cinquantaine d'agents de la collectivité d'imaginer, avec l'appui d'un cabinet d'étude, la version « test » et d'en fixer la feuille de route à l'horizon 2021. A travers des projets concrets, les participants, tous volontaires, ont pu expérimenter de nouvelles méthodes de travail faisant appel à leur créativité et leur sens collaboratif, replaçant l'usager au centre de la conception d'un projet ou d'une politique publique.

Un groupe de travail a notamment pu revisiter, avec l'aide de designers, le Contrat d'engagements réciproques, le CER, document central dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. Le livret prototypé par l'équipe « projet » a été éprouvé pendant plusieurs mois par un panel d'utilisateurs. Les retours probants sont prometteurs et ce nouvel outil devrait améliorer le travail et la relation entre bénéficiaires et référents.

Ces nouvelles approches, plutôt encourageantes, pourront être déployées sur d'autres projets de la collectivité. Dès 2020, le Lab'23 bénéficiera d'un espace dédié afin de stimuler la créativité et l'émulation autour de ces pratiques innovantes. De plus, ce laboratoire aura vocation à s'ouvrir à des partenaires extérieurs à la collectivité dans la perspective d'une meilleure collaboration afin de gagner en cohérence et en efficacité sur tout le territoire.

En conclusion, il convient de souligner l'implication de tous ceux qui, volontaires, ont participé à ce projet et se sont vraiment engagés dans ce processus.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. DAULNY, pour les collèges.

M. DAULNY, Vice-président en charge de de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – L'espace numérique de travail creusois, l'ENT, est un portail sécurisé et fiable, mis à disposition de la communauté éducative et proposant un ensemble intégré de services numériques.

La solution retenue, ENT Kosmos, déjà largement utilisée en France intègre de nombreux connecteurs, permettant aux enseignants et aux élèves l'accès à des livres ou ressources numériques, voire logiciels externes de gestion de vie scolaire ou référentiel de compétences externe. Véritable point unique d'entrée pour les familles et les élèves depuis l'extérieur des établissements, l'ENT regroupe une multitude de services. Les statistiques d'utilisation montrent que ce sont les élèves qui consultent le plus la plateforme. En 2019, 80 000 visites mensuelles ont été enregistrées en moyenne, contre 50 000 en 2018, chiffre qui avait déjà doublé par rapport à 2017, pour 15 collèges déployés, hors les cités mixtes de LA SOUTERRAINE et d'AUBUSSON pour ce projet, lesquelles sont gérées par la Région.

Concernant les tablettes numériques pour les collégiens, grâce au programme d'informatisation des collèges, le Conseil départemental entend agir contre la fracture numérique et pour la réussite des élèves, l'utilisation des technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement constituant un facteur de réussite aujourd'hui reconnu.

Afin d'accompagner le développement des usages du numérique, la collectivité développe ses efforts suivant 4 axes : l'installation et la maintenance des tableaux numériques interactifs, le raccordement des collèges en haut débit, l'espace numérique de travail, l'ENTCreuse, et la modernisation du parc informatique et téléphonique.

Dans ce dernier domaine, l'expérimentation au collège de BENEVENT-L'ABBAYE d'équipements mobiles individuels a été réalisée avec les élèves de classes de 5ème, 4ème et 3ème ainsi que leurs professeurs, en lien avec le Rectorat et les services académiques locaux. Suite aux retours positifs, le matériel choisi répond aux attentes des élèves et des professeurs qui s'approprient facilement l'outil.

Outre les 200 tablettes déjà utilisées dans le collège pilote, deux établissements sont en phase d'équipement, CHAMBON et SAINT-VAURY, dans le cadre d'un déploiement dont l'achèvement est prévu d'ici à fin 2020. Pour les deux prochains collèges, ce sera en accord, bien sûr, avec les principaux et les professeurs. Ces deux collèges seront prioritaires en début d'année.

En sport, c'est l'ouverture d'une section tennis au collège de FELLETIN. Le Département accompagne chaque section sportive avec une dotation de 1 000 € attribuée en l'occurrence au club afin de contribuer au financement de l'enseignante professionnelle. Il assure également le remboursement du coût des transports des élèves. Il s'agit de la 12ème section sportive créée dans les 9 collèges creusois qui en accueillent au moins une. L'Etat, au travers de la DDCSPP, la communauté de communes Grand-Sud, la commune de FELLETIN, l'UNSS Creuse et le Comité départemental de tennis en sont également partenaires.

Les actions d'animation nutritionnelle dans les collèges sont menées par l'association Artisans du Monde, en partenariat avec le Conseil départemental. Il s'agit de proposer aux établissements scolaires deux types d'opérations : une séquence de sensibilisation de 3 heures sur le thème « Inégalités Nord/Sud – Dysfonctionnement du commerce conventionnel » et une séquence également de sensibilisation de 3 heures sur l'alimentation et la santé, « Nourrir les hommes », avec une présentation du commerce équitable et dégustation de produits alimentaires issus du commerce équitable. Le Département subventionne le coût de l'animation, la remise de livrets à chaque élève, ainsi qu'une dégustation de produits alimentaires issus du commerce équitable.

Concernant la mise aux normes électriques, les travaux de mise en conformité, avec le remplacement de disjoncteurs, de blocs de secours et divers matériels électriques, ont été réalisés aux collèges d'AUZANCES et de CROCQ ainsi qu'au collège Marouzeau à GUERET.

Des travaux d'aménagement au collège de CHAMBON-SUR-VOUEIZE ont eu lieu en août 2019 afin d'accueillir un enfant en situation de handicap, avec la création de rampes d'accès aux différents bâtiments, d'un local « change » et d'une salle de classe au rez-de-chaussée avec un tableau numérique.

S'agissant de la poursuite de la mise en sécurité des collèges, suite à la mise à jour des Plans particuliers de mise en sûreté des établissements au risque terroriste, les PPMS, la Direction des Bâtiments est intervenue cette année pour poursuivre leur sécurisation qui avait débuté en 2018. Les travaux subventionnés par l'Etat à hauteur de 210 000 € ont permis de réaliser, dans les 16 collèges creusois, la mise en place de systèmes permettant de contrôler les accès aux établissements, ainsi que le remplacement de portails et de portillons.

Par ailleurs, il a été procédé à la réfection du réseau d'eau potable au collège Martin Nadaud, sujet cher à notre collègue Guy AVIZOU. En effet, ledit collège a subi 5 fuites d'eau sur son réseau, dont la presse s'est fait l'écho, entraînant la fermeture du collège pendant 3 jours. C'était dû à la pression du réseau public qui entraînait des phénomènes de « coup de bélier » et, bien sûr, à la vétusté des installations qui dataient de 1974. Des travaux d'urgence ont été réalisés dès l'apparition de ces fuites, avec le remplacement des canalisations les plus vétustes et du réducteur de pression, ainsi que l'installation d'un système dit « anti-coup de bélier ». Puis, durant l'été 2019, le remplacement complet des canalisations d'eau, en intérieur et en extérieur, a été effectué, pour un coût total de 90 000 €.

En outre, le Département s'est engagé dans les démarches de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les collèges, la première fois en 2015 dans le cadre du Plan départemental de prévention des déchets, le PDPD. Puis, en 2017, dans le cadre des bonnes pratiques environnementales, un deuxième projet de lutte contre le gaspillage alimentaire, intitulé « Accompagner les collèges dans la gestion de leurs déchets », a été proposé aux 7 collèges situés sur le territoire d'Evolis 23.

Pour soutenir les collèges, ce sont 3 structures : le Département apportant un accompagnement technique, le CPIE des Pays Creusois un accompagnement sur le plan méthodologique et Evolis 23 fournissant une assistance à la définition des bacs de collecte et une aide technique à l'installation d'un site de compostage. Sur les 16 collèges creusois,

10 d'entre eux ont été accompagnés. 8 collèges ont abouti à la mise en place d'actions pour répondre aux différents objectifs.

Telle est la synthèse des activités 2019 dans les domaines des collèges et du sport.

M. GAILLARD, Vice-présidente en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Je poursuis cette présentation qui nous ramène une nouvelle fois à l'eau, avec le schéma d'assainissement et d'eau potable.

Il ne s'agit pas de nous y attarder, mais je tiens à vous faire part de deux informations. Nous avons rendez-vous le 17 janvier prochain avec le Président du syndicat de l'Allier, sachant que dans ce département, il a été mis en place une structure départementale. Nous serons plusieurs à nous y rendre et Philippe BAYOL devrait être des nôtres. Nous avons invité également le Président de l'AMAC, Michel VERGNIER. C'est une vraie nécessité qui s'impose de structurer la maîtrise d'ouvrage de façon différente et il nous faut avancer conjointement au schéma pour la mise en place d'une agence ou d'un syndicat départemental. C'est tout ce que je dirai à cet égard.

Concernant la création d'ouvrages hydrauliques sur la digue principale de l'Etang des Landes, je n'y reviens pas puisque nous en avons parlé précédemment, en évoquant les travaux qui ont été réalisés en 2019 et d'autres qui le seront en 2020. C'est un peu plus de 300 000 € qui auront été investis sur les ouvrages hydrauliques de l'Etang des Landes.

Je poursuis en disant un mot sur la politique volontariste de lutte contre les plantes exotiques envahissantes le long des routes départementales. C'est un travail de formation de nos agents organisé en collaboration avec L'Escuro – CPIE des Pays Creusois, particulièrement spécialisé dans ce domaine. L'idée est de lutter contre la prolifération de certaines espèces, telles que l'Ambroisie à feuilles d'armoise ou la Renouée du Japon, rencontrées le long du réseau routier. Même si nous ne parvenons pas à les éradiquer, il s'agit au moins de les contenir. Des pratiques sont à mettre en place de façon régulière.

Concernant les travaux de réfection de la couverture de la grange à l'Etang des Landes, avec pose de panneaux photovoltaïques et revente de la production d'énergie, une étude avait été menée par le CRER sur le potentiel photovoltaïque concernant plusieurs bâtiments de la collectivité. S'agissant de la toiture de la grange de l'Etang des Landes, qui était endommagée, les travaux ont été effectués et achevés mi-juin dernier, avec la réalisation d'une centrale en toiture au titre de la politique d'énergie renouvelable. Pour permettre la vente de l'énergie produite, un budget annexe « énergies renouvelables » avec autonomie financière a été créé en décembre 2018.

Au titre d'une expérimentation d'utilisation en circuit court d'électricité renouvelable à l'échelle territoriale, un test de faisabilité d'achat d'électricité en circuit court pour plusieurs bâtiments est en cours dans la collectivité. Le but est de mettre en adéquation la consommation de ces bâtiments avec la production locale disponible.

Mme LA PRESIDENTE. – Souhaitez-vous poser des questions ou formuler des remarques sur ces sujets importants qui ont été évoqués ?...

Nous achevons donc cette présentation avec les actions promues par la quatrième commission. Je demanderai à son Président, M. FOULON, en l'absence de Mme FAIVRE, de nous en faire part, d'autant que certains sujets sont portés en commission d'appel d'offres.

Monsieur FOULON, vous avez la parole.

M. FOULON, Président de la quatrième commission, rapporteur. – Concernant le SDAN, le schéma directeur d'aménagement numérique, dans le cadre du PPC, une enveloppe complémentaire de 10 M€ a été attribuée par l'Etat pour permettre le déploiement au total de 50 000 prises incluant les installations réalisées sur fonds privés par Orange, et ce sur l'agglomération du Grand Guéret représentant 20 % de la population du Département.

Dans l'attente de la commercialisation des premières prises qui interviendra fin 2019, 1 500 foyers peuvent déjà, depuis janvier dernier, bénéficier de la fibre optique sur les communes de BOURGANEUF, MASBARAUD-MERIGNAT et FAUX-MAZURAS.

Du côté des professionnels, c'est aujourd'hui près de 150 sites publics – hôpitaux, collèges, communes – et entreprises creusoises qui sont déjà reliés à la fibre. Je vous rappelle l'objectif fixé par la majorité : le déploiement de la fibre à domicile sur l'ensemble de la Creuse d'ici à fin 2024.

A la suite de la mise en service de deux aires de covoiturage au lieu-dit « Le Trois-et-Demi » sur la commune de FLEURAT en 2012 et à SAINT-VAURY en 2013, il a également été aménagé une aire à VERNEIGES. Il faut aussi savoir que dans le cadre du PRIR via la Région, une aire de covoiturage, mise entre parenthèses cette année, sera réalisée l'année prochaine sur le Sud Creusois.

Mme LA PRESIDENTE. – Je tiens à souligner que la plateforme de covoiturage est encore active sur le site du Conseil départemental. Même si elle est peu utilisée par les Creusois qui ont sans doute pris d'autres habitudes en s'inscrivant directement sur le site de la plateforme, il serait bon de le rappeler ou de le relayer sur les sites des intercommunalités, par exemple.

M. FOULON, Président de la quatrième commission, rapporteur. – J'en viens à l'aménagement du carrefour entre les routes départementales 941 et 990 au lieu-dit « La Seiglière ».

Après la réalisation des deux premières tranches d'aménagement de la RD 990 entre les lieux-dits « La Clide » et « La Seiglière » sur AUBUSSON et FELLETIN, les travaux se sont poursuivis au lieu-dit « La Seiglière » avec la construction d'un giratoire à 5 branches, visant à sécuriser cet important carrefour réputé accidentogène.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est surtout la démarche que nous souhaitions mettre en avant dans le cadre de ce rapport, avec la réalisation d'un éco-chantier préconisé par les services dans le cadre du cahier des charges des marchés que nous lançons, une préconisation partagée par les entreprises à l'occasion des procédures de consultation. A ce titre, d'importantes mesures ont été prises en faveur de l'environnement et, dans la mesure du possible, en tout cas dans le cadre des obligations qui s'imposaient à nous, dans le plus grand respect de ces démarches autour du développement durable.

M. FOULON, Président de la quatrième commission, rapporteur. – Comme le soulignait à l'instant Mme la Présidente, d'importantes mesures ont été prises en faveur de l'environnement, en traitant ce chantier comme un éco-chantier. Des mesures de suppression, de réduction ou de compensation des impacts au titre des espèces protégés et de leurs habitats ont ainsi été mises en œuvre. Il est vrai que toutes les précautions ont été prises et il le fallait, même si ces contraintes ont eu pour effet de retarder le chantier.

Le Département a également retenu les propositions de solutions innovantes et respectueuses de l'environnement formulées par les entreprises à l'occasion des procédures de consultation qui étaient ouvertes à variantes pour les couches de chaussées, à savoir l'utilisation de matériaux bitumineux tièdes à forte capacité mécanique et composés de 30 % d'agrégats d'enrobés recyclés permettant ainsi, par rapport à la solution de base, un gain à la fois en énergie, en gaz à effet de serre et en granulats.

Force est de reconnaître que les matériaux utilisés aujourd'hui dans le cadre des travaux d'aménagement amputent la longévité des routes, lesquelles sont plus rapidement détériorées que par le passé et c'est problématique. Bien que je ne sois pas un technicien, l'explication est liée au fait que par respect de l'écologie, tous les produits nocifs sont écartés, voire bannis et ceux utilisés aujourd'hui s'avèrent moins efficaces. C'est un constat : une route faite auparavant pour 20 ans doit aujourd'hui faire l'objet de travaux au bout de 10 ans.

Mme LA PRESIDENTE. – Cette présentation fait-elle l'objet de questions ou d'observations ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Concernant le haut débit, tout le monde se félicite du déploiement de la fibre dans le cadre de DORSAL et tout le monde y prend sa part. C'est très bien, mais je tiens à dénoncer ici ce matin très tranquillement le racket organisé par certains opérateurs en direction des chefs d'entreprises. J'ai été abasourdi d'apprendre, à l'occasion d'une réunion avec le club des entrepreneurs d'AUBUSSON, le coût du raccordement au haut débit et d'abonnement demandé à certains entrepreneurs. En réalité, mieux informés, nous nous sommes aperçus qu'il suffisait de négocier ou de s'accorder à plusieurs pour faire baisser les prix, et ce dans un rapport de 1 à 4 ! C'est là un problème et nous en avons les preuves sur AUBUSSON.

Quelle est la solution ? Je ne sais pas ! Hélène FAIVRE qui connaît bien ces dossiers n'est malheureusement pas parmi nous aujourd'hui. Sans doute convient-il, dans le cadre de DORSAL, de faire remonter le fait que si nous contribuons autant pour le déploiement du haut débit, ce n'est pas pour que, ensuite, les opérateurs auxquels il est fourni un outil facturent des mille et des cents pour des abonnements, avec des services parfois même peu opérants, *a priori*. Je vous cite un exemple précis : à AUBUSSON, une entreprise s'est vu soumettre, raccordement et frais d'abonnement pour une année, un devis de 12 000 € ! Alors, ça suffit ce type de comportement de la part de certains opérateurs !

Mme LA PRESIDENTE. – Il va nous falloir procéder à des vérifications. Il est dommage que notre collègue Hélène FAIVRE soit souffrante et donc absente aujourd'hui car elle aurait sans doute la réponse, sachant que dans le cadre de la délégation de service public qui sera accordée ou qui est en passe de l'être par la SPL auprès de l'opérateur, lequel va donc louer le réseau - propriété publique - que nous construisons, un cahier des charges très précis encadre justement ce genre de démarche.

Il faudrait vérifier ce qu'il en est très précisément au sujet de cette entreprise car les cas particuliers sont très importants. Il s'agit de savoir si l'on se situe dans le cadre ou en dehors de ce marché, réseau fibre FTTH DORSAL, auquel cas les opérateurs démarchent des clients potentiels et leur font des propositions qui ne seraient pas encadrées. C'est peut-être dans le cadre de démarches parallèles que les opérateurs se permettent de telles propositions.

Nous notons ce que vous nous relatez, monsieur LEGER, et peut-être aurons-nous l'occasion d'en échanger tout à l'heure, en vous donnant, après vérification, des informations claires et précises.

M. LEGER. – Ce sont peut-être des démarches parallèles, mais la façon dont pratiquent certains opérateurs est pour le moins surprenante. Si leurs propositions sont acceptées par de potentiels clients, tant mieux pour eux car c'est tout bénéfice et si le client discute les frais qui lui sont annoncés, ce sont des négociations à la clé. Ce n'est pas une façon de procéder et ce n'est pas ainsi que nous allons aider nos entreprises, surtout que le déploiement de la fibre contribue au développement économique.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous resterons très vigilants à l'égard de cette situation que vous avez raison de souligner et de dénoncer. Nous en reparlerons…

Personne ne demande plus la parole ?...

Fait suite à ce rapport de développement durable 2019 le rapport égalité femmes-hommes au sein de la collectivité que va nous évoquer M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – D'emblée, je précise que ce rapport a été réalisé à partir des données 2018.

La première partie de ce rapport est consacrée à la situation de l'égalité femmes-hommes au Conseil départemental.

Concernant les caractéristiques de l'emploi, l'effectif de la collectivité est de 1 138 agents, titulaires et contractuels, y compris les assistants familiaux, dont 643 femmes, soit 56,5 %, et 495 hommes, soit 43,5 %. L'âge moyen est sensiblement équivalent entre les femmes et les hommes et entre les fonctionnaires et les contractuels.

Concernant la situation des fonctionnaires par filière, il est à noter une grande masculinisation dans la filière technique et, inversement, un taux de féminisation significatif dans la filière administrative.

S'agissant de la situation des contractuels, les personnels non rattachés sont plutôt féminins et cette situation s'explique par une féminisation du métier d'assistant familial.

En termes de catégories, les emplois de catégories A et B sont majoritairement occupés par les femmes, alors que ceux de la catégorie C le sont plus majoritairement par les hommes. Cette situation peut s'expliquer par le fait que les métiers sociaux et médico-sociaux sont majoritairement occupés par des femmes, à l'opposé des métiers techniques plus masculinisés.

Concernant les principaux métiers de la collectivité, il est à constater que le secteur de la voirie, avec les agents affectés à la Direction des routes, est largement masculinisé tandis que le secteur de la solidarité, avec les agents du Pôle Cohésion sociale, est essentiellement féminisé.

Les métiers d'encadrement sont assurés par 134 agents, dont 56 femmes, soit 41,8 %, et 78 hommes, soit 58,2 %. La part des femmes dans l'encadrement est donc inférieure de 14,7 % à celle constatée dans l'effectif de la collectivité.

L'effectif total en termes de recrutements est de 124, soit 6 de catégorie A, 12 de catégorie B et 11 de catégorie C, ainsi que 95 contractuels sur des emplois non permanents, incluant les assistants familiaux. La répartition des recrutements par sexe est conforme à celle des effectifs par sexe de la collectivité.

Au titre du temps de travail, au total, 88 agents sur 1 138 travaillent à temps partiel au sein de la collectivité, dont 23,9 % à temps partiel de droit et 76,1 % à temps partiel sur autorisation.

En termes de promotion, les avancements d'échelon ont concerné 357 agents, les avancements de grade 77 agents, la réussite à un concours 7 agents et la promotion interne 4 agents. La promotion en 2018 a été plus bénéfique pour les femmes que pour les hommes contrairement à 2017.

Par ailleurs, 753 agents ont participé à une formation en 2018.

Concernant la rémunération, il est à souligner que l'écart de rémunération, soit 571 €, entre les femmes et les hommes est plus important dans la catégorie A. Cette différence peut s'expliquer en partie par le fait qu'il y a plus de temps partiel chez les femmes et que le régime indemnitaire des ingénieurs, cadre d'emploi plus masculinisé, est plus favorable que celui des autres cadres d'emploi de la catégorie A. S'agissant de la catégorie B, l'écart de rémunération est de 27 € en faveur des femmes et pour la catégorie C, l'écart, de 103 €, est en faveur des hommes.

J'en viens aux absences. Celles liées à la maladie professionnelle ou à un accident de service sont largement plus importantes chez les hommes car, occupant des emplois plus techniques, ils restent plus exposés aux risques que les femmes. Par ailleurs, 2 femmes et 1 homme ont pris un congé parental en 2018.

Le nombre d'agents bénéficiaires de prestations sociales délivrées dans le cadre du Comité d'action sociale s'est élevé à 419, que ce soit au titre de chèques vacances, de prestations pour la garde de jeunes enfants, de prestations liées aux séjours d'enfants, de l'allocation aux parents d'un enfant handicapé ou de la participation à l'adhésion à une mutuelle/prévoyance.

Enfin, l'année 2018 a été marquée par 31 départs à la retraite, 19 femmes et 12 hommes, la moyenne d'âge étant de 62,5 ans.

La deuxième partie de ce rapport est consacrée à l'état des lieux et au bilan des actions menées par le Conseil départemental pour ses agents :

- Des aménagements du temps de travail permettant aux agents de concilier vie professionnelle et vie personnelle : le protocole sur l'organisation et les conditions de travail en vigueur dans la collectivité offre une certaine souplesse quant à la gestion de son temps de travail, une facilité de gestion des congés et des jours de RTT. Des autorisations d'absences peuvent également être accordées sur présentation d'un justificatif. Par ailleurs, la collectivité autorise les agents qui le souhaitent et qui occupent un emploi adapté à télétravailler, soit sur un site de la collectivité plus proche de leur domicile, soit, à défaut, à leur domicile. En revanche, les agents qui pointent sont tenus de respecter des plages horaires pendant lesquelles ils doivent être présents.
- Une procédure d'accompagnement des agents victimes de violence ou d'agression verbale ou physique : lorsqu'un agent est victime de ce type de comportement, il est appelé à se manifester et la collectivité doit proposer un accompagnement adapté sur le plan médical, psychologique, social et juridique. C'est à ce titre qu'un groupe de travail impliquant les services juridiques et ressources humaines de la collectivité ainsi que les organisations syndicales a été constitué en 2018 afin de rédiger une « procédure à suivre en cas de violences ou d'agressions ».
- Une étude ergonomique dans les collèges, avec une enquête sur les conditions de travail, sera lancée prochainement.

- La sensibilisation du personnel sur leur carrière : c'est notamment le cas lorsqu'un agent demande à travailler à temps partiel, une information étant apportée sur les conséquences éventuelles de celui-ci sur leur carrière et leur retraite. Pour information, 5 agents ont demandé à surcotisé en 2018 afin de minimiser l'incidence sur leur situation individuelle.

La troisième partie de ce rapport a trait à l'état des lieux et au bilan des actions menées par le Conseil départemental pour les usagers :

- Au titre de l'enfance, la protection maternelle et infantile, au 31 décembre 2018, ce sont 337 enfants placés, 224 enfants dans le cadre d'une aide éducative à domicile et 652 enfants ayant fait l'objet d'une information préoccupante.
- La désignation d'une intervenante sociale en commissariat et en gendarmerie, référente de l'unité médico-judiciaire, s'agissant également d'une personne ressource concernant les violences conjugales auprès des travailleurs sociaux du Conseil départemental et des partenaires extérieurs.
- Au titre de la formation, afin de mieux accompagner les usagers victimes de violence, des agents du Pôle Cohésion sociale participent régulièrement à différentes formations sur le thème de la violence.
- Une promotion de la mixité dans le champ de l'aide à domicile : afin de prendre en compte la pénurie de personnels au sein des Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile, la Direction des Personnes en Perte d'Autonomie a engagé une réflexion afin de travailler à la promotion de la mixité dans ce secteur. En effet, les métiers d'aide et de soin à domicile sont à 98 % assumés par des femmes en Creuse. Aussi, pour lutter contre les préjugés et stéréotypes existant sur ces métiers, un recueil vidéo de témoignages d'hommes qui s'épanouissent pleinement aujourd'hui dans le métier d'aide à domicile sera très prochainement réalisé.

La quatrième partie de ce rapport est consacrée aux orientations et propositions d'actions pour 2020 :

- La réalisation de portraits d'agents
  Des portraits d'agents occupant des emplois dits d'hommes ou de femmes vont être réalisés : une femme agente d'exploitation des routes, un homme assistant social, une femme technicienne du bâtiment…
- Une journée des droits des femmes en mars 2020 : un événement sera organisé pour marquer symboliquement cette journée.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

En vous remerciant de l'attention que vous aurez portée à la déclinaison de ce rapport de développement durable pour l'année 2019, incluant le rapport égalité femmes – hommes, je le soumets à votre approbation. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Une obligation réglementaire nous contraint à déroger à l'examen des dossiers dans le cadre de l'ordre du jour tel qu'il était prévu. En effet, il nous faut avant midi transmettre la délibération afférente au rapport concernant la convention constitutive du GIP Creuse Habitat, pour qu'elle soit actée en Préfecture. Nous avons reçu celle de Creuse Grand-Sud qui nous manquait hier soir. J'en remercie le Conseil communautaire et son Président.

Je donne donc la parole est à M. MORANÇAIS, pour nous présenter ledit rapport relevant de la deuxième commission, ainsi que celui relatif à la délégation du fonds départemental d'avance pour l'amélioration de l'habitat au GIP Creuse habitat.

GIP CREUSE HABITAT – CONVENTION CONSTITUTIVE

RAPPORT N°CD2019-12/2/13

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'Emploi et du Logement, rapporteur. – Merci, madame la Présidente, de modifier l'ordre de passage des dossiers, pour nous permettre d'être dans ce timing très tendu et avec le rétroplanning qui nous permettra d'être opérationnel au 1er janvier prochain.

La Commission permanente a déjà délibéré sur ce projet de convention constitutive, le 4 octobre dernier.

Pour parfaire la rédaction des statuts de ce GIP et suite aux observations en particulier de la préfecture et de la DDFIP, il est nécessaire d'apporter quelques modifications relatives notamment aux articles suivants :

- Article 6 : Le nombre de représentants du Conseil départemental est ramené au même nombre que celui de l'ensemble des EPCI, soit 6. Nous y reviendrons après le 1er janvier, avec l'adhésion que nous souhaitons des trois communautés de communes de l'Ouest Creusois.
- Articles 16-3 et 17 : Pour résoudre un problème de lisibilité, surtout sur le plan réglementaire des statuts du GIP, il est stipulé que le directeur assure la fonction exécutive au sein du groupement, qui ne peut en aucun cas être partagé avec le Président de l'Assemblée générale. Par ailleurs, il est précisé dans le rapport que le Directeur sera le Directeur général adjoint des services en charge du Pôle Cohésion sociale, Mme QUERIAUD, laquelle sera épaulée dans ses fonctions par la Directrice de l'Insertion et du Logement, Mme TIJERAS, et son adjointe, Mme SARTIAUX.
- Divers articles : Les règles de vote ont été simplifiées et harmonisées par souci de parallélisme des formes et, concernant les modalités de l'article 8, harmonisées entre la procédure d'adhésion, de retrait ou d'exclusion.

Vous l'avez indiqué, madame la Présidente, nous avons reçu toutes les délibérations des EPCI.

En vue de la transmission à la préfecture du dossier d'autorisation de création du GIP, il vous est proposé d'adopter la nouvelle rédaction de la convention constitutive, telle qu'annexée au rapport.

Par ailleurs, il s'agit de décider – décision dont nous reparlerons en DM 3 – du versement à Creuse Habitat d'une subvention d'aide au démarrage de 200 000 €.

Enfin, les 5 représentants du Conseil départemental qu'il est proposé de désigner pour siéger au sein de l'Assemblée générale de Creuse Habitat seraient, outre Mme la Présidente, présidente de droit du groupement, Mme GALBRUN et M. AVIZOU au titre de l'opposition et Mme VIALLE, Mme CHAMBERAUD et moi-même au titre de la majorité départementale.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous avons largement travaillé ensemble avec les intercommunalités sur ce dossier et nous poursuivons en ce sens.

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – La question de la dimension territoriale a sans doute été évoquée, mais elle ne l'est ni dans la délibération ni dans le préambule. Or nous sommes tout de même dans une situation quelque peu particulière.

Je cite ce qui figure à l'article 2, alinéa 2-2 : « Le champ d'intervention du GIP est le Département de la Creuse », sachant que le Conseil départemental est membre du GIP. Or ni la communauté de communes Monts et Vallées Ouest Creuse dont la scission est, du reste prononcée…

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Tout à fait !

M. LOZACH… ni la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté, avec les 11 communes creusoises, n'en font partie. Qu'en sera-t-il ? Allez-vous conventionner avec ces communautés de communes ? Je pose la question car il y a, en fait, deux types de territoires : les territoires dans lesquels seul le Département est concerné et les territoires dans lesquels les intercommunalités et le Département le sont. Comment cela va-t-il se passer ?

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Concernant la défusion de l'Ouest Creusois, c'est la raison de la modification de l'article 6, sachant que nous avions anticipé cette scission.

Lors du COPIL sur l'habitat, l'été dernier, Mme la Préfète avait sensibilisé sur le sujet - et nous également - le Président actuel de la communauté de communes Monts et Vallées

Ouest Creuse et les futurs responsables des trois EPCI. Dès le début du mois de janvier, quand ils vont élaborer et voter leurs statuts, je ne doute pas qu'ils y associeront les politiques de l'habitat et alors nous modifierons les statuts en procédant à un avenant pour les y intégrer.

Lors du passage de ce projet de convention constitutive en Commission permanente le 4 octobre dernier, nous avions envisagé un temps que le Département se substitue pour quelques semaines ou quelques mois à ces trois EPCI. En définitive, nous figeons bien la situation telle qu'elle sera au 1er janvier 2020 et, ensuite, nous modifierons les statuts pour permettre à ces trois EPCI de l'Ouest Creusois de nous rejoindre.

Par ailleurs, nous allons travailler avec la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté.

Le GIP a bien une vocation départementale et il ne serait pas légitime que des habitants du territoire de LA COURTINE ne bénéficient pas de la politique de l'habitat. Certes, le panel des interventions a été élargi, mais le cœur de métier, ce sont bien les interventions pour nos propriétaires qui souhaitent réaliser des travaux, que ce soit au titre de la perte d'autonomie, de la lutte contre l'insalubrité ou de la précarité énergétique. Nous restons bien sur ces domaines-là.

Nous allons donc conventionner avec l'EPCI Haute-Corrèze Communauté pour que l'ensemble des habitants des communes creusoises puisse, bien évidemment, bénéficier des mêmes aides.

M. LOZACH. – Oui, mais je m'étonne quand même que cette anomalie, cette incongruité territoriale ne soit évoquée nulle part dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. SAUTY.

M. SAUTY. – En guise de rappel au sujet du GIP Creuse Habitat, à l'époque, la communauté de communes des Sources de la Creuse à laquelle appartenait LA COURTINE n'avait pas souhaité adhérer au GIP puisqu'elle allait fusionner et adhérer à la communauté de communes à Haute-Corrèze Communauté qui avait ses perspectives.

Aujourd'hui, nous en sommes là, sachant que les habitants de LA COURTINE ont tout de même droit aussi à un suivi d'aides au titre de la politique de l'habitat. Peut-être que je me trompe et que des évolutions sont intervenues entretemps, mais à l'époque, le cas était celui des adhésions.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Déjà dans le fonctionnement actuel, les habitants de l'ex-canton de LA COURTINE bénéficient des aides pour l'amélioration de l'habitat, mais leur territoire est rattaché à la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté. Or le partenariat du

Conseil départemental a été noué avec les EPCI creusois. C'est à travers cette convention que nous mettrons certainement à jour avec la communauté de communes Haute-Corrèze Communauté que nous pourrons intervenir. Le sujet ne nous a pas posé question car nous nous situons bien dans une vision départementale. Il est vrai que nous étions plus focalisés sur la défusion et sur la façon d'appréhender cette situation au 1er janvier prochain, s'agissant d'un timing, malgré tout, très serré pour une création.

Mme LA PRESIDENTE. – Bien évidemment, nous avons travaillé avec les services de l'Etat, dont la Direction départementale des Finances publiques qui nous a validé le projet constitutif voilà quelques jours.

Personne ne demande plus la parole ?...

Nous procédons donc au vote.

Je mets aux voix la proposition visant à adopter la nouvelle rédaction de la convention constitutive du GIP Habitat et à m'autoriser à la signer. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de désigner les cinq représentants du Conseil départemental au sein de l'Assemblée générale de Creuse Habitat : Mme VIALLE, Mme CHAMBERAUD, M. MORANÇAIS, Mme GALBRUN et M. AVIZOU. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à verser par le Conseil départemental une subvention d'aide au démarrage à Creuse Habitat d'un montant de 200 000 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

DELEGATION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AVANCE POUR L'AMELIORATION DE L'HABITAT AU GIP CREUSE HABITAT

RAPPORT N°CD2019-12/2/14

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Ce rapport se rattache directement au précédent.

Ce fonds, dont le fonctionnement est prévu au règlement départemental des aides, permet notamment aux propriétaires bénéficiaires d'une subvention de l'ANAH de disposer d'un tiers paiement auprès des entreprises intervenant pour la réalisation des travaux.

Ce dispositif qui permet aux entreprises d'être réglées de manière plus rapide au fur et à mesure de l'avancée de leur chantier et aux bénéficiaires en situation les plus fragiles de ne pas avoir à effectuer de transactions financières a très bien fonctionné. Etant donné qu'il est étroitement lié à la réalisation des projets accompagnés par le GIP dans le cadre des PIG et, plus largement, dans le cadre de toute mission d'assistance à la maîtrise d'ouvrage effectuée par le

GIP au profit des publics éligibles aux aides de l'ANAH, il paraît donc plus pertinent de confier les opérations de paiement au GIP Creuse Habitat.

En revanche, le Conseil départemental conserve la prise de décision quant à l'octroi de l'aide du fonds, ainsi qu'à la signature des conventions liant la collectivité à chaque bénéficiaire. Le GIP sera ainsi chargé d'effectuer les opérations en dépenses auprès des artisans et d'encaisser les subventions auprès des organismes attributaires des subventions avancées par le fonds.

J'ajoute qu'il est proposé de procéder à un versement de 100 000 € sur ce fonds d'avance pour le GIP Habitat.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à déléguer la gestion financière de ce fonds départemental d'avance pour l'amélioration de l'habitat au GIP Creuse Habitat à compter de la date de signature de la convention, et ce pour l'ensemble des opérations correspondant à ce fonds et intervenant à compter de la date de signature. Creuse Habitat reversera les recettes correspondant aux dépenses effectuées par le Département, qui seront imputées au chapitre 923, article 2364. Il s'agit également de procéder au versement d'un montant de 100 000 € au profit de ce GIP Creuse Habitat. *(Adopté à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous reprenons l'ordre du jour avec la suite des rapports relevant de la première commission.

MODIFICATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL DE GARDIENNAGE

RAPPORT N°CD2019-12/1/4

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Les missions des gardiens de l'Hôtel du Département sont définies dans le cadre du règlement départemental de gardiennage, lequel ne fait toutefois état que du cas des gardiens logés par nécessité absolue de service.

Aujourd'hui, la collectivité fait appel à des agents qui ne sont pas logés et il convient de définir les modalités de prise en charge de leurs astreintes.

Il est donc proposé de compléter le règlement existant en y intégrant une nouvelle disposition pour les gardiens qui ne sont pas logés par nécessité absolue de service : pour une semaine complète, versement d'une indemnité d'astreinte d'un montant de 149,48 €, conformément à la réglementation en vigueur applicables dans la fonction publique territoriale.

A titre exceptionnel, les gardiens sollicités sur des périodes plus courtes bénéficieraient des indemnités prévues par ces mêmes textes : astreinte une nuit entre le lundi et le samedi,

10,05 € ; astreinte le week-end, du vendredi soir au lundi matin, 129,08 € ; astreinte le dimanche ou jour férié, 43,38 €.

Concernant les interventions, les dispositions contenues dans le règlement départemental s'appliqueraient également aux gardiens non logés.

Le CHSCT a émis à l'unanimité un avis favorable sur ce rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – En référence à une phrase écrite dans le rapport, pourquoi, aujourd'hui, la collectivité fait-elle appel à des agents qui ne sont pas logés ?

Mme LA PRESIDENTE. – Tout simplement, ils n'en ont pas exprimé la nécessité ou le besoin. Ils résident donc dans des logements qui leur sont propres, tout en répondant aux besoins de la collectivité en termes d'interventions. C'est un consensus ainsi établi avec eux.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition dont M. GAILLARD vient de vous faire part. *(Adoptée à l'unanimité.)*

PRESTATIONS D'ACTION SOCIALE

RAPPORT N°CD2019-12/1/5

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – En 1998, l'Assemblée départementale a créé une prestation « Prêt véhicule » pour les agents qui utilisent, pour les besoins du service, leur voiture personnelle. Sous conditions kilométriques – plus de 2 000 kilomètres par an –, ces agents pouvaient alors bénéficier d'un prêt de 3 050 € au taux de 2 % remboursable en 48 mensualités. Une ligne budgétaire de 10 000 € était allouée à ce dispositif.

Aujourd'hui, ces prêts ne sont plus attractifs et seul un agent en bénéficie en raison de l'absence de demande.

En revanche, pour beaucoup de foyers, l'acquisition ou le remplacement d'un véhicule est une nécessité et une dépense conséquente. Il est donc envisagé, sur proposition du Comité d'action sociale, d'abroger le dispositif initial, pour permettre à un plus grand nombre d'agents d'en bénéficier, et de redéfinir ainsi les modalités d'octroi du prêt véhicule : prêt maximum de 3 000 € sans intérêt, remboursable en 48 mensualités maximum sans conditions kilométriques mais sous conditions de ressources. Le quotient familial retenu pour les prestations sociales se

situe entre 0 € et 558 €. La demande de prêt serait instruite par l'assistante sociale en charge du personnel et présentée pour avis à la Commission des Prêts de secours qui se réunit chaque mois.

Une ligne budgétaire de 20 000 € pourrait être inscrite au budget 2020 par redéploiement des sommes allouées les années précédentes aux prêts en faveur des agents. Par ailleurs, une évaluation sera effectuée fin 2020 pour vérifier l'attractivité de ce dispositif et le faire évoluer, si nécessaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à instituer ce nouveau dispositif dont M. GAILLARD vient de vous faire part. *(Adoptée à l'unanimité.)*

REGIME INDEMNITAIRE

RAPPORT N°CD2019-12/1/6

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Le RIFSEEP a été adopté par l'Assemblée départementale en décembre 2017, mais il ne concernait que les seuls cadres d'emplois pour lesquels les arrêtés d'application relatifs aux corps de référence au sein de la fonction publique de l'Etat étaient parus.

A ce jour, différents arrêtés d'application sont venus compléter la liste des bénéficiaires. En conséquence, il convient d'actualiser la délibération susvisée, conformément aux annexes 1 et 2 jointes au rapport. Sont concernés plusieurs cadres d'emplois, notamment ceux de la filière médico-sociale.

Par ailleurs, le RIFSEEP étant exclusif de toutes autres primes et indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir, il convient de prévoir à destination des régisseurs, qui percevaient jusqu'alors une indemnité annuelle, une valorisation indemnitaire annuelle de 120 € au titre de l'IFSE, par régie d'avances ou de recettes. Cette valorisation indemnitaire s'appliquera à tous les cadres d'emplois et tous les groupes de fonctions et fera l'objet d'un versement annuel pour l'année 2019 et d'un versement mensuel à compter du 1er janvier 2020.

Par ailleurs, il convient d'acter à compter du 1er janvier 2020, pour l'indemnisation de l'ensemble des dispositifs d'astreintes de la collectivité et notamment ceux concernant la protection de l'enfance, la veille qualifiée et la veille téléphonique au Laboratoire départemental d'Analyses, l'application systématique des revalorisations intervenues ou qui interviendraient conformément aux textes réglementaires de la fonction publique de l'Etat.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant l'actualisation des bénéficiaires du RIFSEEP, la valorisation indemnitaire destinée aux régisseurs dans le cadre de l'IFSE et la revalorisation des taux pour l'indemnisation de l'ensemble des dispositifs d'astreintes. *(Adoptées à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
ADAPTATION DES EMPLOIS

RAPPORT N°CD2019-12/1/7

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Ce rapport a trait à l'adaptation des emplois que je ne vais pas, si vous en êtes d'accord, vous détailler, s'agissant uniquement de changements de libellés de postes ou de rattachements hiérarchiques.

Je tiens juste à souligner la création, à la Direction générale des Services, d'un emploi de Chargé de mission « Inspection d'ouvrages d'art » justifiée par les récents événements nous incitant à redoubler de vigilance quant à la sécurité des usagers et, en particulier, à la solidité de nos ouvrages d'art.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je vous invite à acter et valider les propositions présentées dans le cadre de ce rapport, qui concernent, en effet, des transformations de postes et la création de cet emploi de Chargé de mission d'inspection des ouvrages d'art. *(Adopté à l'unanimité.)*

PERSONNEL DEPARTEMENTAL
RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS
SUR LE FONDEMENT DE L'ARTICLE 3-3, ALINEA 2 DE LA LOI N°84-53
DU 26 JANVIER 1984 MODIFIEE PORTANT DISPOSITIONS STATUTAIRES
RELATIVES A LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

RAPPORT N°CD2019-12/1/8

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Force est de constater que sur certains postes, malgré des appels à candidatures réguliers, il est parfois difficile de recruter des fonctionnaires sur des emplois très spécifiques de la collectivité, qui requièrent des compétences particulières et très pointues.

A ce titre et afin de pourvoir les emplois permanents de la collectivité et satisfaire les besoins des services et des usagers, il paraît indispensable de compléter les délibérations existantes et d'autoriser le recours au recrutement d'agents contractuels de catégorie A sur le fondement de l'article 3-3, alinéa 2, en vertu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Aussi, il est proposé une modification du tableau des emplois de la collectivité en ce sens, toutes les précisions figurant dans le rapport.

Mme LA PRESIDENTE. – Pour certains emplois vacants, non pourvus, il s'agit ainsi de bénéficier d'un peu plus de souplesse.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous avons déjà, tous ensemble, regretté la difficulté pour nous de recruter des fonctionnaires avec des compétences spécifiques et des qualifications extrêmement pointues.

Nous savons que le privé a également maintes difficultés à recruter aujourd'hui, y compris sur des tâches qui requièrent très peu de qualifications. Beaucoup de chefs d'entreprises nous le disent. Ils ne demandent même pas que les candidats soient formés puisqu'ils sont prêts à les former au sein de leur entreprise. Ils souhaitent juste que des candidats se présentent !

Le problème des recrutements est dramatique dans ce département, d'où la nécessité de l'accueil. Je crois que nous pouvons tous se réunir autour de ce sujet que nous avons déjà évoqué. Alors que le taux de chômage en Creuse est de l'ordre de 10 %, il est tout de même dramatique de constater que le public et le privé ont autant de difficultés à recruter à la fois des compétences extrêmement pointues mais aussi, parfois, sur des métiers demandant peu de qualifications.

Longtemps, nous avons pensé aux médecins, bien entendu, mais il est clair aujourd'hui que ce problème de recrutement fait tache d'huile dans tous les métiers. Certes, il nous faut tous ensemble faire tout ce que l'on peut pour tenter d'y pallier, mais c'est un défi majeur qui nous attend dans les 10 années à venir.

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis tout à fait d'accord et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'avais incité fortement à cette réponse à l'appel à projets Massif Central. Même en interne, la question s'était posée devant le peu de temps qui nous était imparti, collectivités et intercommunalités, pour travailler vraiment de façon impactante sur l'image du Département. En tout cas, c'est ce que je souhaite et c'est ce que nous espérons tous. Il s'agit de communiquer positivement sur nos atouts et nos potentialités afin de pouvoir répondre, en effet, à ces multiples interrogations qui sont celles des collectivités. Nous parlions hier d'une commune qui, elle aussi, peine à recruter aujourd'hui dans le cadre d'emploi d'agents administratifs, s'agissant en l'occurrence d'un(e) secrétaire de mairie. Le problème se situe à tous les niveaux, en effet. *A contrario*, ne parlons pas des 3 600 offres d'emplois non pourvus dans le Département, alors que le taux de chômage, quoique légèrement en baisse, monsieur LEGER, est tout de même de l'ordre de 7,9 % !

Ce sont autant de vraies questions. Nous reparlerons de cette plateforme numérique que nous pourrions mettre en place dans le Département et qui, au regard de ces offres, nous permettrait aussi de suivre de façon encore plus pertinente et plus rapprochée les profils des demandeurs d'emplois, allocataires des minima sociaux et du RSA. Cet outil serait également intéressant pour nos chargés en insertion professionnelle, une équipe que nous allons d'ailleurs renforcer, sachant qu'un retour vers l'emploi permet quasiment à coup sûr de remédier aux situations de pauvreté.

Comme je l'ai déjà souligné et je crois que vous en parliez hier soir dans votre intercommunalité, monsieur LEGER, toutes les démarches, telles que « Territoires zéro chômeur de longue durée », que vous pouvez accompagner, voire porter au niveau des intercommunalités sont extrêmement pertinentes, en tout cas très intéressantes. C'est également le cas de ces démarches engagées avec les SIAE pour essayer de mettre en place des solutions, telles que des chantiers d'insertion, précisément là où des solutions existent peu ou sont peu opérantes.

Je pense que c'est tous ensemble que nous devons nous mobiliser, sans oublier la Région qui nous accompagne aussi et qui doit mettre en place des solutions de formation *in situ*, au plus proche de ceux qui en ont besoin, à l'échelle du Département. C'est un vrai collectif qui, je le disais, doit se mobiliser, y compris les services de l'Etat, avec Pôle emploi, la DIRECCTE, etc.

M. LEGER. – Dans le prolongement de vos propos, madame la Présidente, il faut, bien sûr, faire tout ce que l'on peut avec Pôle emploi pour faciliter l'accès à l'emploi de ces publics en difficulté. Mais je crois aussi que l'on peut aller chercher ailleurs des gens pour travailler chez nous.

Votre Directrice générale adjointe, qui s'est présentée à nous en début de séance, disait qu'elle avait travaillé pour Bordeaux Métropole. Il se trouve que la semaine dernière, j'ai rencontré le Président et je lui ai parlé des problèmes de recrutement auxquels nous avions à faire face. Lui me disait toutes les difficultés qui, avec les maires de cette métropole, étaient les leurs à faire face à l'afflux de populations, notamment en termes d'habitat.

Dans cette métropole, ce sont des milliers de personnes qui arrivent chaque année. A Rennes, il m'a été dit que 12 000 habitants supplémentaires sont accueillis par an. A Bordeaux, j'imagine que c'est à peu près du même tonneau, sans mauvais jeu de mots ! On ne me fera pas croire que si nous parvenions à offrir des logements corrects et des équipements satisfaisants, il ne serait pas possible d'attirer chez nous quelques personnes de ces métropoles qui s'en feraient un vrai choix de vie.

D'après un récent sondage, nombreux sont ceux qui s'entassent dans les métropoles et qui ont envie de changer de vie. Leur offrir aussi un emploi peut être de nature à les attirer chez nous, peut-être pas par milliers – soyons modestes ! –, mais dix, plus dix, plus dix, plus dix, cela peut contribuer à ce fameux renversement des territoires, maintes fois évoqué ici.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait !

Je rebondis, une nouvelle fois, sur vos propos, en rappelant les engagements politiques que nous avons pris ici, au Conseil départemental, avec les intercommunalités, comme ce fut le cas de l'agglomération du Grand-Guéret l'année dernière. Outre les fonds du Massif central dans le cadre de l'appel à projets « Accueillir de nouvelles populations », nous cofinançons à hauteur de 20 % supplémentaires les postes de chargés d'animation de la politique d'accueil dans tous les territoires, qui sont ainsi accompagnés à hauteur de 70 %, s'agissant de travailler sur les quatre piliers fondamentaux de la politique d'accueil, que nous avons ciblés ensemble : l'emploi, l'habitat, la culture et l'accès aux services.

Je fais confiance aux intercommunalités qui se sont engagées et, j'en suis certaine, c'est avec le Conseil départemental que nous relèverons ce défi.

Par ailleurs, suite à l'annonce du Ministre Gérald Darmanin, nous avons répondu ensemble à cet appel à projets consistant à accueillir des fonctionnaires d'Etat décentralisés. L'agglomération du Grand-Guéret et la ville de GUERET nous ont sollicités, nous Conseil départemental, à ce titre. Cet engagement sera-t-il suivi d'effet ? Nous verrons s'il est aussi facile que nous le souhaiterions de transférer des fonctionnaires de grandes villes, comme de la région parisienne, et de métropoles vers des territoires ruraux, optant pour ce choix de vie de venir installer leur bureau « au vert ».

La parole est à Mme GUILLEMOT.

Mme GUILLEMOT. – Juste une précision ! Avez-vous pu procéder à un recrutement pour remplacer Mme AGEORGES à la Direction de la Coordination ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je pense que c'est en cours, sauf que Mme AGEORGES vient seulement de nous quitter. Certes, elle a fait valoir ses droits à la retraite, mais le poste n'est pas encore vacant officiellement puisqu'elle a recours à son compte épargne-temps. Il ne le sera que fin janvier.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – En revanche, il est publié et ouvert à candidatures.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Pour en revenir au sujet précédent, si nous voulons que la Creuse bénéficie de ce transfert de fonctionnaires de la Région Ile-de-France vers notre territoire, je crois que nous avons intérêt à jouer groupés, l'Etat local, la DDFIP, le Département et le bloc communal.

S'agissant de l'organigramme des services, notamment de l'encadrement administratif, je constate avec plaisir que vous avez procédé à un rétropédalage. Lorsque nous étions en responsabilité, le nombre de DGA était passé de quatre à trois. Vous, vous avez voulu aller plus loin, en diminuant le nombre de DGA de trois à deux et, en définitive, vous revenez à trois. Comme quoi nous avions plutôt bien calibré, si je puis dire, l'encadrement administratif.

Mme LA PRESIDENTE. – J'espère en tout cas que nous n'avons porté tort à personne à l'époque car loin de moi une telle intention !

Monsieur LOZACH, en 5 ans, le contexte a largement évolué. Quand il nous est prédit encore moins de moyens demain, la modernisation de l'action publique nous engage vivement à réfléchir et à mettre en place de nouvelles méthodes incitant les agents à être dans le processus opérationnel, voire décisionnel, en tout cas collaboratif, c'est certain. L'exemple de l'UTAS de LA SOUTERRAINE a déjà été évoqué : comment accueillir aujourd'hui des usagers qui, eux aussi, sont dans un contexte différent et ont d'autres attentes ? Notre devoir est de nous y adapter aussi.

Il nous semblait donc important de réfléchir avec les agents des services à ces nouvelles méthodes qui se mettent en place un peu partout. Le temps nous dira si ce sont des bonnes méthodes et si elles s'avéraient nécessaires, mais nous ne voulions pas nous en priver au sein du Conseil départemental de la Creuse. Je pense en effet que cette démarche répond aussi à un objectif, celui d'accueillir de nouveaux agents, dans des formats et des espaces différents. J'en veux pour preuve, comme le disait Mme MAKARENCO elle-même, que nous pouvons attirer des personnes pourvues de compétences et issues d'autres territoires. Au service de l'Education, nous avons rencontré, lundi, Laurent DAULNY et moi-même, un jeune homme qui, venant de la Région parisienne, affirmait que c'était un choix volontariste de venir rejoindre notre collectivité. Il en avait justement entendu parler au sujet de ces méthodes ayant tendance à décloisonner les services et à ouvrir des possibilités de réflexion et d'implication de nos agents. Nous en sommes donc plutôt heureux.

La parole est à Mme GALBRUN.

Mme GALBRUN. – Madame la Présidente, juste une précision ! Puisque vous avez cité l'UTAS de LA SOUTERRAINE, où en est-on du projet de son transfert, notamment pour un meilleur accueil des usagers ?

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en sommes, non pas encore au transfert de l'UTAS, mais encore aux procédures de transfert du bien vers les deux collectivités, c'est-à-dire la commune et le Conseil départemental.

La donation a bien été révoquée, ce que je craignais et j'en avais parlé depuis un certain temps, au profit de l'association ASILE. La congrégation est donc redevenue propriétaire de plein droit du bâtiment. Aujourd'hui, nous en sommes à la phase notaire. M. le maire de LA SOUTERRAINE a transmis les derniers documents nécessaires cette semaine, pour que le

notaire puisse poursuivre la démarche afin que cette donation revienne à la commune et au Conseil départemental. Tel est le processus, tel que nous vous l'avions d'ailleurs présenté.

Vous l'aurez compris, nous continuons à travailler avec l'UTAS de LA SOUTERRAINE qui expérimente cette dimension « franchise sociale, franchise d'accueil ». Bien entendu, y travaillant, elle imagine ce processus, je vous rassure, dans le bâtiment de Traces de Pas.

Je tenais à vous rappeler précisément où nous en étions dans le cadre de la révocation de cette donation.

Mme GALBRUN. – Il était nécessaire qu'elle le soit pour que, de nouveau, une nouvelle convention puisse être signée.

Mme LA PRESIDENTE. – Je vous remercie d'approuver la démarche que j'ai entreprise depuis quelques mois !

La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Concernant ce qui a été dit sur les politiques d'accueil et le fait qu'il est essentiel d'avoir une politique globale pour le Département, je crois que, tous ensemble, nous nous y activons.

Un salon Online se tiendra très certainement au printemps, précisément au sujet de ces politiques d'accueil de nouveaux salariés dans le Département. Ce salon sera organisé en collaboration avec Pôle emploi, l'APEC, les services de l'Etat et, évidemment, nos EPCI, sachant que nous y serons tous invités. Nous aurons la possibilité de participer à cet événement qui ne concernera que la politique de l'emploi. Néanmoins, lorsqu'une personne arrive dans le Département, elle peut avoir des soucis d'emploi, mais pas seulement. Nous, en complément, avec la politique d'accueil que nous menons actuellement, nous pouvons répondre aussi à ses autres interrogations.

Je pense qu'il sera intéressant de participer à ce salon au printemps prochain. Il a d'ailleurs été demandé au Conseil départemental d'envisager une réunion préalable pour voir comment nous nous organiserions dans ce cadre.

Un autre événement a eu lieu récemment : le Job dating de l'industrie. Les chiffres nous ont été communiqués hier : sur 82 emplois proposés, 50 postes ont été pourvus. C'est assez prometteur et, pour ma part, je reste optimiste.

Mme LA PRESIDENTE. – Le chargé de mission « accueil » que nous avons recruté arrive début janvier et donc dans quelques jours, pour collaborer justement avec les EPCI sur ce volet que je considère comme étant essentiel.

Personne ne demande plus la parole ?...

Avant de procéder au vote, je vous informe que Mme Nicole PALLIER a quitté l'Assemblée départementale et donné pouvoir à M. Jean-Baptiste DUMONTANT.

Je vous propose donc d'autoriser le recours au recrutement d'agents contractuels de catégorie A sur le fondement de l'article 3-3, alinéa 2, en vertu de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale pour les emplois suivants :

- Coordonnateur départemental dans le champ des personnes âgées et handicapées – DASP Siège ;
- Chef de service Aide Sociale à l'Enfance – Direction Enfance, Famille, Jeunesse ;
- Médecins de PMI – Direction Enfance, Famille, Jeunesse ;
- Psychologues Enfance – Direction Enfance, Famille, Jeunesse ;
- Médecin de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation – MDPH.

Je mets aux voix cette proposition dont la décision entraîne notamment une modification du tableau des emplois et des effectifs de la collectivité. *(Adoptée à l'unanimité.)*

GESTION DE LA DETTE ET DE LA TRESORERIE

RAPPORT N°CD2019-12/1/9

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – De façon classique, ce rapport présente le détail des décisions relatives aux emprunts réalisés au titre de l'exercice 2019.

Pour le budget principal, le montant total des emprunts est de 13,5 M€, s'agissant de deux emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, l'un de 790 000 € et l'autre de 960 000 €, soit 1,75 M€, d'un emprunt auprès de La Banque Postale de 6 M€, d'un emprunt auprès du Crédit Agricole de 2 M€ et d'un emprunt de 3,75 M€ auprès de la Caisse d'Epargne. Pour le budget annexe Energies Renouvelables, c'est un emprunt de 40 000 € auprès de La Banque Postale.

Par ailleurs, une ligne de crédits de trésorerie a été ouverte à compter du 4 janvier 2019 auprès du Crédit Agricole Centre France, d'un montant maximum de l'encours autorisé de 5 M€. Il est à noter que le Département n'est soumis à aucune commission de non-utilisation, c'est-à-dire que n'interviennent des frais financiers que si, et seulement si, cette ligne est activée.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition vous invitant à me donner acte de cette communication. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous reprenons l'examen des rapports relevant de la deuxième commission « Action sociale ».

Celui qui va vous être présenté s'apparente, je dirais à un fait exceptionnel mais auquel nous avons souhaité répondre favorablement, s'agissant d'une demande de subvention d'équipement du centre hospitalier de GUERET.

SUBVENTION D'EQUIPEMENT : CENTRE HOSPITALIER DE GUERET

RAPPORT N°CD2019-12/2/10

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Le centre hospitalier de GUERET a pour projet d'acquérir un automate permettant d'effectuer des analyses dans le cadre du dépistage du cancer du col de l'utérus et sollicite une subvention à cet effet.

Cet équipement permettrait de réaliser ce type d'analyse sur le Département et de délivrer des résultats fiables bien plus rapidement qu'aujourd'hui. Ces analyses sont actuellement effectuées par des laboratoires hors département, ce qui engendre des délais importants pour obtenir les résultats.

Le plan « Cancer » 2014-2019 comporte, parmi ses objectifs, celui de lutter contre les inégalités d'accès et de recours au dépistage du cancer du col utérin, en s'appuyant sur un programme national de dépistage organisé.

Une stratégie de dépistage ciblant les femmes de 25 à 65 ans est considérée comme la plus efficace pour réduire l'incidence et la mortalité de ce cancer.

Le coût dudit automate s'élève à 42 000 € TTC. La Ligue nationale contre le cancer apporte un financement de 8 500 €. Le Centre hospitalier de GUERET sollicite du Département une aide de 10 000 € qu'il vous est proposé d'attribuer, comme le disait à l'instant Mme la Présidente, à titre exceptionnel et au-delà de nos obligations réglementaires.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Nous vous proposons, en effet, d'attribuer au Centre hospitalier de GUERET cette aide financière à titre exceptionnel et vous aurez remarqué qu'excepté la Ligue nationale contre le cancer, personne d'autre n'a répondu favorablement.

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CONVENTION POUR LA REALISATION PRATIQUE D'UNE PARTIE DE LA MISSION DE LUTTE CONTRE LA TUBERCULOSE PAR LE CENTRE MEDICAL NATIONAL

RAPPORT N°CD2019-12/2/11

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Nous abordons là un sujet important.

Le Département et la MGEN Action Sanitaire et Sociale pour le Centre Médical National « Alfred Leune » ont signé une convention le 17 décembre 2007, pour définir les conditions dans lesquelles le CMN, service de pneumologie, doit développer des actions de lutte contre la tuberculose des adultes, afin de compenser l'absence de médecins affectés à cette tâche dans les services du Conseil général à l'époque.

La convention a été renouvelée tacitement par périodes de trois ans depuis 2007. La période actuelle s'achève dans quelques jours, le 16 décembre prochain.

Cette compétence étant désormais dévolue à l'Etat, il est proposé de ne pas renouveler la convention, mais de prolonger la période actuelle jusqu'au 31 mars 2020, le temps que les acteurs concernés puissent mettre en place une nouvelle organisation.

A compter du 1er janvier 2021, cette compétence sera exclusivement dévolue à l'Etat sur l'ensemble du territoire français. Plusieurs options sont possibles pour couvrir l'année 2020. Nous vous présenterons une nouvelle proposition pour couvrir la période du 1 avril au 31 décembre, en discussion, bien sûr, avec l'ARS et le CMN.

Aujourd'hui, la proposition vise à prolonger la période jusqu'au 31 mars, le temps que l'on ait bien précisé les choses avec ces deux structures, l'ARS et le CMN de SAINTE-FEYRE, et, surtout, en ayant comme objectif d'assurer la continuité de cet important service dans un contexte de reconnaissance des cas de tuberculose. Nous sommes donc très vigilants sur cette continuité et l'engagement de tout le monde. Je ne veux pas préjuger des décisions, mais nous vous proposerons peut-être de couvrir la période actuelle jusqu'au 31 décembre 2020, en attendant cette prise en charge nationale par l'Etat.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme PENICAUD.

Mme PENICAUD. – Si je puis me permettre, monsieur MORANÇAIS, je voudrais revenir sur ce que vous venez de dire. Pourquoi cette précipitation si nous avons jusqu'au 1er janvier 2021 et pourquoi proposer aujourd'hui ce dossier ? Si je comprends bien, la concertation avec le CMN n'a pas commencé…

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Si, justement ! En examinant l'exercice des compétences de

chacun, nous nous posions des questions et nous avons échangé avec le CMN. En fait, nous voulions surtout, Marie-Christine BUNLON, Mme QUERIAUD, le DGS, Mme la Présidente et moi-même, nous assurer de la continuité du service. Quand de tels changements se produisent, il s'agit de faire preuve de vigilance. Nous avons également un mail de réponse de l'ARS en date du 12 décembre, donc d'hier, à 12 heures 43.

Nous pensions que l'Etat pouvait prendre le relais plus tôt. En tout cas, plusieurs scénarios sont envisageables. Dans le cadre de la DGS, un volet concerne la mise en place de ces actions de prévention contre la tuberculose. C'est donc vraiment le temps d'affiner les trois possibilités.

Avec ce mail de l'ARS que nous avons reçu hier, il est fort probable, mais je reste prudent, qu'il vous sera de nouveau proposé de prolonger la période actuelle jusqu'au 31 décembre 2020. Ce qui nous a interpellés, c'est le fait que la convention parvenait à échéance ce 16 décembre, et c'est ce qui a enclenché cette réflexion : qui fait quoi ? Comment ? Quelles recettes ?...

Je vous propose donc, dans un premier temps, prolonger la période actuelle jusqu'au 31 mars 2021, mais à la séance plénière du 7 février prochain, il est fort probable que nous proposerons une formule couvrant l'ensemble de l'année 2020, en attendant la reprise, au niveau national, de cette politique de lutte contre la tuberculose par l'Etat.

Mme PENICAUD. – Oui, parce que nous sommes bien d'accord que ce délai de trois mois paraît extrêmement court…

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Tout à fait, d'autant que nous avons aussi des conditions pour dénoncer les conventions qui, sans entrer dans les détails – nous lient l'une avec la MGEN et l'autre avec l'ARS.

Il faut être très prudent car je ne voudrais pas qu'il y ait « un loup ». Le seul fil conducteur vise à assurer la continuité de ce service essentiel pour la population creusoise.

Mme PENICAUD. – Je suis d'accord sur ce point !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Nous entendons bien vos propos, monsieur MORANÇAIS, mais il est étonnant que dans la rédaction de l'avenant, à aucun moment il n'est fait allusion aux textes sur lesquels vous vous basez. Quels sont les textes de référence ? Dans l'avenant, ne figure pas la disposition législative ou règlementaire selon laquelle la lutte contre la tuberculose relèvera de l'Etat à compter du 1er janvier 2021. Je voudrais que cette référence figure dans l'avenant.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Avec la fin de cette échéance au 16 décembre et la reprise par l'Etat de cette compétence, qui, en principe, aurait dû intervenir avant cette date du 1er janvier 2021, il s'agissait de savoir comment continuer cette politique essentielle de prévention et de lutte contre la tuberculose.

Il nous faut reprendre les conventions existantes que vous aviez vous-mêmes signées et dont je n'ai pas les dates précises sous les yeux, mais je pourrai vous communiquer ces éléments de détail. En fait, le rapport qui vous est aujourd'hui présenté était calé et date, bien sûr, de quelques jours. L'élément essentiel est la reconduction de la période actuelle jusqu'au 31 mars 2020.

Les dispositions figurant dans le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2020 expliquent le fait qu'un autre rapport, outre celui qui vous est présenté aujourd'hui, vous sera soumis lors de notre séance plénière du 7 février. En tout cas, la décision la plus sereine consiste à reconduire la période actuelle censée s'achever le 16 décembre prochain, afin de continuer à exercer cette mission sur l'année 2020. Mais il est clair qu'au moment de la rédaction du rapport – vous connaissez la procédure du rétroplanning – nous n'avions pas tous ces éléments.

M. LOZACH. – Monsieur MORANÇAIS, vous ne répondez pas à la question que j'ai posée et que je réitère : à quelle réglementation, à quel texte législatif est adossé l'avenant que vous nous proposez aujourd'hui ? Aucune référence n'y figure !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – L'avenant vise à reconduire pour une période de 3 mois, et ce jusqu'au 31 mars 2020, la convention que vous aviez vous-même signée en 2007.

Mme LA PRESIDENTE. – L'avenant se rattache toujours à la convention signée en 2007. Vous avez donc raison, monsieur LOZACH, nous aurions donc dû probablement annexer au rapport la convention initiale dont la date de fin de la période actuelle est celle du 16 décembre 2019.

M. LOZACH. – C'est un dialogue de sourds !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, Rapporteur. – Pas du tout ! En fait, l'avenant a pour objet de prolonger de trois mois la convention que vous avez signée en 2007. Cette convention a été renouvelée par périodes de trois ans depuis 2007 et la période actuelle s'achève ce 16 décembre, comme le précisait à l'instant Mme la Présidente. Nous n'avons pas à faire référence à de nouveaux

éléments qui nous parviennent au fil de l'eau et qui vous seront présentés lors de la plénière du 7 février prochain.

Après, on peut jouer sur les textes et sur ce que l'on veut, mais je vous le répète, pour nous et, je n'en doute pas, pour vous aussi, l'important est d'assurer la continuité de ce service essentiel en termes de santé publique et de prévention.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme MARTIN.

Mme MARTIN. – Ne pensez-vous pas que dans la proposition, il faudrait supprimer l'idée de ne pas renouveler la convention, afin de se donner tout le temps de la concertation, avec la prolongation sur les 3 premiers mois de l'année 2020 ? C'est peut-être ce point qui permettrait de pouvoir trouver un terrain d'entente. En fait, il est prématuré de prendre une quelconque orientation compte tenu des textes à venir et de la concertation à mener avec le CMN.

C'est peut-être le premier item de la proposition qu'il faudrait supprimer, tout en ajoutant, aux mots : « de prolonger la période actuelle », une formule du style : « en l'attente d'une concertation plus approfondie… ». Il faudrait trouver une rédaction adéquate.

Mme LA PRESIDENTE. – Règlementairement, si nous renouvelons cette convention qui l'est, de toute façon, par tacite reconduction, nous nous engagerions de nouveau dans la même configuration que celle qui prévaut jusqu'à présent.

Vous avez raison, madame MARTIN, nous avons mis le doigt sur un changement de nature à bouleverser l'organisation actuelle, mais l'autre partie prenante n'a nullement été mise en alerte à cet égard.

Ce qui vous est proposé aujourd'hui vise à repréciser qui est de droit et à qui reviennent les responsabilités. Bien évidemment, il ne s'agit pas d'abandonner nos obligations au regard de l'importance du sujet, comme l'a redit M. MORANÇAIS, s'agissant de personnes en situation fragile, voire de précarité, et de toutes les politiques d'accompagnement en faveur de l'emploi que nous menons, avec en particulier ce pilier accompagnement d'un état de santé permettant de retrouver un emploi, etc.

Encore une fois, ne nous mettons pas martel en tête ! Nous sommes dans la souplesse et dans l'anticipation, s'agissant d'éviter que des publics concernés ne soient plus accompagnés dans ce cadre, mais il faut aussi que chacun, parmi nos partenaires, prenne ses responsabilités.

M. GAILLARD, Vice-président en charge de Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique. – Oui, parce que la mission pouvait s'exercer différemment aussi !

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant à ne pas renouveler la convention, à prolonger la période actuelle jusqu'au 31 mars 2020, le temps que les acteurs concernés puissent mettre en place une nouvelle organisation dans le cadre de cette mission de lutte contre la tuberculose, et à m'autoriser à signer l'avenant n°3 à la convention, actant ces propositions. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

RAPPORT D'INFORMATION SUR LA STRATEGIE D'INCLUSION NUMERIQUE

RAPPORT N°CD2019-12/2/12

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – A l'occasion d'une séance plénière, nous avions dit que serait proposé un rapport d'information sur la stratégie d'inclusion numérique.

Il est rappelé dans ce rapport que depuis 2018, le Conseil départemental est reconnu territoire d'action pour un numérique inclusif par le Secrétariat d'Etat. Venant de reconnaître les initiatives prises par le Conseil départemental, ainsi que la capacité des acteurs locaux à se fédérer autour de la question de l'inclusion numérique, la charte signée le 12 avril 2019 formalise d'autres initiatives portées par le territoire.

L'ensemble de ce plan d'action a été présenté lors des deux journées intitulées « Numérique en Commun rural », NEC rural, les 3 et 4 octobre derniers, à LAVAVEIX. Vous étiez plusieurs à y avoir participé. Près de 200 personnes ont assisté à l'ensemble des réflexions.

Organisées en collaboration avec la Mission Société Numérique et le réseau TELA, opérateur de l'opération Pass Numérique cofinancée par le FSE et impulsée par le Conseil départemental, ces deux journées ont, notamment, permis de présenter le Pass numérique, outil visant à encourager et faciliter la montée en compétence des personnes éloignées des usages du numérique. Le Pass numérique se présente sous la forme d'un chèque, type chèque-restaurant ou chèque-cadeau.

L'action portée par le Conseil départemental et reprise par un consortium d'acteurs vise ainsi à financer l'achat de Pass numériques auprès des publics identifiés par chaque commanditaire, s'agissant, pour le Conseil départemental, des publics cibles du Pacte territorial d'insertion, et à mailler le territoire en lieux labellisés pour rapprocher l'offre de services des publics.

Cette opération a bénéficié du concours de l'Etat grâce à la réponse portée par le consortium de commanditaires réunis par le Département à l'appel à projets initié par la Mission Société Numérique. Ainsi, pour un montant valorisé de 150 000 € de Pass numériques, l'Etat abonde l'ensemble du dispositif à hauteur de 278 600 €, soit une enveloppe globale de 428 600 €. La convention avec l'Etat a été signée le 15 novembre dernier et les fonds ont été versés, comme vous pourrez le vérifier dans la DM 3.

Outre le Pass numérique, les Open-badges sont un outil de reconnaissance des compétences notamment initié au travers de l'appel à projets pour la constitution de réseaux citoyens de service. Les Open-badges sont des systèmes déjà expérimentés par d'autres institutions, notamment l'Education nationale, et bénéficient d'une reconnaissance au niveau européen. En développant des Badges spécifiques, intitulés « Badgeons la Creuse », il s'agit de permettre aux publics cibles du PTI de s'engager dans un processus de reconnaissance des compétences dites transversales, en prenant appui sur le référentiel de Pôle Emploi. Le système de l'Open-badges permettra ainsi une reconnaissance par étapes et par différents acteurs potentiels, allant du pair-à-pair, un évaluateur reconnu et, enfin, une entreprise. Les réseaux citoyens de service, qui visent à organiser des solidarités horizontales sur les territoires, par l'intermédiaire d'échanges de services, constituent un premier cadre intéressant pour expérimenter ce nouvel outil.

L'action capacitante, à caractère professionnalisant, vise à proposer une montée en compétences et l'élaboration d'un projet professionnel en lien avec les métiers du numérique. Elle s'articule autour d'un accompagnement individuel et de projets collectifs qui amèneront les participants à côtoyer des employeurs, en leur proposant une prestation de service orientée autour des usages du numérique. Les deux journées « NEC rural » dont je vous parlais précédemment ont, en effet, permis de démontrer que les enjeux d'inclusion et de développement territorial au travers de la question numérique sont largement liés l'un à l'autre.

Les entreprises et leurs responsables sont encore nombreux à être éloignés des nouvelles technologies, tant pour saisir les opportunités qu'elles représentent qu'en connaissance des risques contre lesquels il faut se protéger dans les usages numériques. S'il existe des populations plus fragiles que d'autres par rapport au numérique, une grande diversité de personnes et d'acteurs sont encore éloignés de ces questions, dont les évolutions constantes nécessitent de surcroît un développement constant des compétences et des connaissances du champ des possibles.

L'accompagnement aux usages du numérique revêt donc des formes diverses et fait même apparaître de nouveaux métiers comme les médiateurs numériques, qui doivent trouver leur place au sein des différents métiers de l'accompagnement, eux-mêmes questionnés dans leur pratique. Les travailleurs sociaux sont ainsi amenés à s'interroger sur leur accompagnement, en particulier lorsqu'il s'agit d'effectuer des démarches administratives en ligne pour le compte des publics qu'ils accompagnent. Mais les publics en difficulté ne sont pas les seuls à devoir s'appuyer sur des ressources spécialisées dans leur apprentissage des usages numériques. Collectivités locales, entreprises, établissements et services sont autant d'entités qui devront dans les prochaines années être soutenues dans leur transition numérique et le tout numérique 2022.

Telle est la teneur de ce rapport d'information, sachant que des dossiers plus précis sur certaines de ces actions seront présentés en Commission permanente la semaine prochaine.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci pour ce travail important, pour ne pas dire essentiel afin de ne laisser personne sur le bord du chemin.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Bien entendu, l'accompagnement au numérique est nécessaire, mais nous goûtons pleinement la phrase ainsi rédigée : « Le Conseil départemental s'engagera prochainement (…) dans une démarche d'étude visant à la préfiguration d'une éventuelle ingénierie au profit des collectivités et TPE/PME du territoire. » Si ce n'est pas de la prudence, je ne sais comment qualifier la teneur de cette phrase !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – C'est tout simplement acté dans le cadre d'une fiche du PPC.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait ! Comme vous le savez, se tiennent des comités de pilotage. Le Conseil départemental n'était pas forcément « fléché » sur une multitude d'actions, mais faute de porteurs, certaines d'entre elles nous reviennent.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Pour faire suite aux propos à l'instant de M. LEGER, de toute évidence, les TPE/PME du territoire sont aussi concernées par cette stratégie d'inclusion numérique. Dans le monde du travail et de l'entreprise, des commerçants et des artisans ont également besoin de cet accompagnement et de cette montée en compétences.

Mme LA PRESIDENTE. – Dans le cadre des rencontres du Plan particulier pour la Creuse, il est question d'échelle départementale, une référence à ne pas nécessairement associer au Conseil départemental. Seulement, faute de mieux, c'est vers lui que l'on se retourne. Tel est le paradoxe ! Si certaines des actions de ce Plan n'intéressent pas à elles seules uniquement le Conseil départemental, il faut néanmoins, pour les mener à bien, mobiliser un chargé de mission et un coordonnateur. Là est encore toute la complexité ! En tout cas, nous avons au moins un équivalent temps plein dédié aux actions coordonnées de ce Plan particulier pour la Creuse, ce qui veut dire des moyens alloués par le Département. Certes, et vous le savez puisque nous en avons déjà parlé, notamment en Commission permanente, nous récupérons des crédits du FNADT, mais ce ne sont que des cofinancements.

Bref, notre engagement mérite vraiment d'être reconnu et j'en reviens à ce que je disais au début de notre séance : à force de nous en demander toujours de plus en plus, à un moment donné, la situation risque de devenir compliquée.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Dans cette perspective de fiches et dans le cadre du PPC, sont visées les collectivités et les TPE/PME, ces dernières faisant déjà partie du consortium, comme

les chambres consulaires et de nombreuses communautés de communes, ce qui nous a d'ailleurs permis d'être retenus dans cette enveloppe financière dont je vous ai fait part.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition vous invitant à prendre acte de ce rapport d'information relatif à la politique d'inclusion numérique du Département. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Les rapports n°s CD2019-12/2/13 et 2019-12/2/14 ont été examinés précédemment.

LOGEMENTS LOCATIFS TRES SOCIAUX
SUBVENTION A TITRE DEROGATOIRE

RAPPORT N°CD2019-12/2/15

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Ce rapport porte sur une demande de subvention de 30 000 € par l'OPH Creusalis pour la construction de 5 logements locatifs très sociaux, PLAI, sur la commune de LA SOUTERRAINE, concernant le lotissement La Jéraphie.

Cette demande est instruite à titre dérogatoire, les travaux étant déjà engagés au moment de l'étude de la demande.

Le Département intervient sur une aide complémentaire au PLAI à hauteur de celle de l'Etat, conformément à la décision départementale du 27 juin 2011. Cette aide est destinée aux bailleurs sociaux dans le but de financer des opérations d'acquisition, de rénovation ou de construction de logements locatifs sociaux. De plus, ces logements devront répondre à la norme BBC minimum.

En tant que Président du conseil d'administration, je ne prendrai pas part au vote, madame la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. – Dont acte.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à accorder la subvention sollicitée à titre dérogatoire. *(Adoptée par 29 voix pour – M. MORANÇAIS, Président de l'OPH Creusalis, n'a pas pris part au vote.)*

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A TITRE EXCEPTIONNEL ET DEROGATOIRE

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Le 15 novembre dernier, la Commission permanente s'est prononcée favorablement sur la proposition d'attribution d'une subvention dite de « sortie d'insalubrité » d'un montant de 3 973,58 €, par dérogation au règlement départemental en la matière et en faveur d'une personne bénéficiaire de LA CELLE-DUNOISE.

Les caractéristiques de cette demande à titre « exceptionnel et dérogatoire » étaient détaillées dans le rapport correspondant qui précisait que, compte tenu de l'urgence des travaux à réaliser, son examen ne pouvait être reporté à la plus proche séance de l'assemblée plénière. Il convient toutefois qu'une délibération de celle-ci vienne conforter cette décision visant à répondre à cette situation extrêmement urgente faisant l'objet d'un arrêté de péril du maire.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à confirmer l'attribution de cette subvention de 3 973,58 € à titre dérogatoire. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je vous remercie de me permettre avec cette souplesse la validation de ce dossier urgent, en effet.

ACTUALISATION DU REGLEMENT DEPARTEMENTAL D'AIDE SOCIALE

RAPPORT N°CD2019-12/2/17

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Le règlement départemental d'aide sociale, validé en Assemblée plénière du 21 octobre 2016 et modifié par délibération du 18 mai 2018, fixe les principes de traitement des demandes d'aide sociale et les conséquences qui découlent des admissions, en termes tant de participation des conjoints et obligés alimentaires, que de récupération sur les successions.

Ce document est organisé en deux grandes parties : les dispositions communes aux deux publics – personnes âgées et personnes handicapées – et les fiches techniques de traitement des dispositions particulières à chacun de ces publics. Au vu des évolutions réglementaires constantes, de la remontée des questions et des échanges concernant la mise en pratique des dispositions actées dans ce document, il nous faut procéder à une actualisation régulière de cet outil. Il convient donc cette année d'actualiser certaines fiches et d'en créer de nouvelles.

Les modifications dudit règlement portent sur des précisions ou clarifications portées sur certaines fiches, sans impact sur le fond, des ajouts d'indications sur quelques fiches techniques spécifiques, des modifications sur le fond, conformément aux nouvelles dispositions instituées par l'application de la loi ASV, ainsi que la création de nouvelles fiches qui viennent préciser les principes intervenus dans le cadre de la loi ou sur lesquels les services ont été interpellés.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Ce n'est pas la première fois que nous réactualisons le règlement départemental d'aide sociale. C'est très important surtout pour les bénéficiaires, mais aussi pour le Département en termes financiers. Dans ce type de règlement, souvent le diable se niche dans les détails, c'est-à-dire qu'une modification en apparence anodine peut, au final, peser plusieurs centaines de milliers d'euros.

J'aimerais connaître l'évolution en chiffres depuis 2 ou 3 ans de l'aide sociale pour le Département.

Je conclus en précisant que je me satisfais du fait que vous repreniez cette disposition extralégale propre au Conseil départemental, visant à exonérer de l'obligation alimentaire les arrière-petits-enfants, les belles-filles et gendres veufs. C'est très bien et je m'en félicite.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – L'aide sociale représente aujourd'hui un montant de l'ordre de 17 M€, ainsi réparti : 7,6 M€ pour les personnes handicapées résidant en Creuse, 3 M€ pour les personnes handicapées résidant hors Département, 4 M€ pour les personnes âgées résidant en Creuse et 324 000 € pour les personnes âgées résidant hors Département.

Vous avez pu constater que nous avons procédé à des modifications sur le tableau des modalités de récupération au titre de l'aide sociale, s'agissant de 865 000 € au titre de la récupération sur succession, 241 000 € en termes de remboursements suite à des ventes immobilières, 4 000 € de récupération au titre de l'obligation alimentaire et 12 000€ suite à des contentieux avec les obligés alimentaires. Au total, les prestations accordées au titre de l'aide sociale et récupérées par le Département représentent 1,124 M€.

M. LEGER. – J'aurais dit de mémoire, mais le point demande à être vérifié, que voilà 2 ans, l'aide sociale représentait 19 M€. Serions-nous passés en deux ans de 19 M€ à 17 M€ ?

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Non ! Dans mon esprit, l'aide sociale représentait 14 M€ voilà 2 ans, mais nous vérifierons les chiffres et je vous dirai ce qu'il en est précisément.

Il faut surtout noter que nous travaillons sur la récupération au titre de l'aide sociale, si bien que les chiffres sont en progression à cet égard.

Mme LA PRESIDENTE. – Je tiens également à préciser que nous rencontrons toujours de sacrés problèmes avec les offices notariés. Nous transmettons des demandes réglementaires

auprès des notaires, lesquels oublient tantôt de nous répondre ou omettent tantôt de faire part des obligations réglementaires lors de l'examen des dossiers de succession. Nous sommes censés appliquer la loi, ici comme ailleurs, me semble-t-il !

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant à modifier certaines fiches du RDAS et d'en créer de nouvelles, et à donner délégation à la Commission permanente pour, en tant que de besoin, apporter à ce règlement des précisions techniques ou réglementaires mineures. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Nous avons achevé l'examen des rapports dont la deuxième commission « Action sociale » a eu à connaître.

Je vous propose d'interrompre là nos travaux de la matinée, en invitant les commissions concernées à se réunir pour examiner les motions et vœux déposés, avant la reprise de notre séance de cet après-midi.

La séance est suspendue.

(Suspendue à douze heures cinquante, la séance est reprise à quatorze heures trente.)

Mme LA PRESIDENTE. – La séance est reprise.

M. Nicolas SIMONNET a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIALLE.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la troisième commission « Attractivité du territoire ».

AIDE A LA RESTAURATION DU PATRIMOINE
DEMANDE DE PROLONGATION DE DELAI
COMMUNE D'AZERABLES

RAPPORT N°CD2019-12/3/18

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité, rapporteur. – Le 20 octobre 2017, la Commission permanente avait accordé à la commune d'AZERABLES une subvention d'un montant de 4 955,99 € pour la restauration de la couverture de la chapelle du Verbe Incarné.

La commune disposait d'un délai de deux ans pour engager les travaux. Suite à des difficultés de finalisation de son plan de financement, elle n'a pas été en mesure d'engager l'opération dans le délai imparti. Elle sollicite donc, à titre dérogatoire, la prolongation d'une année du délai pour engager les travaux.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant, à titre exceptionnel, à déroger au règlement d'aide à la restauration du patrimoine et à accorder à la commune d'AZERABLES une prolongation d'un an du délai pour engager les travaux de restauration de la couverture de la chapelle du Verbe Incarné, soit jusqu'au 6 novembre 2020, ainsi qu'à m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision. *(Adoptée à l'unanimité.)*

EPLE
DOTATIONS COMPLEMENTAIRES
CONCESSIONS DE LOGEMENT

RAPPORT N°CD2019-12/3/19

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, Rapporteur. – Le premier point concerne un complément au titre des dotations de fonctionnement des collèges.

Lors de notre dernière séance du 27 septembre dernier, l'Assemblée départementale a fixé le montant global de l'enveloppe de fonctionnement des collèges publics et adopté sa répartition. Elaborées à partir de critères garantissant l'égalité de traitement des établissements, les dotations de fonctionnement résultent de l'addition de plusieurs parts : les parts « viabilisation », « entretien » et « déchets ménagers » et les parts « enseignement » et « administration » qui prennent la forme d'un forfait élève. Ces deux dernières parts sont calculées, chaque année, à partir des effectifs prévisionnels de rentrée – source de la DSDEN –, soit 4 308 élèves pour l'année scolaire 2019-2020. Or des écarts importants ont été constatés avec les effectifs consolidés qui s'élèvent à 4 416 élèves, d'après les dernières sources officielles. Ce sujet avait d'ailleurs été évoqué par Mme GUILLEMOT lors d'une précédente séance.

Aussi, les établissements pourraient bénéficier d'un complément de dotation pour les parts « enseignement » et « administration », conformément au tableau annexé au rapport. Il nous faudra être plus vigilants à l'avenir et essayer d'obtenir des chiffres plus précis au titre des effectifs car nous sommes obligés aujourd'hui de prendre une délibération en ce sens.

Concernant les concessions de logement, en application du code de l'Education et du règlement départemental relatif à l'attribution des concessions de logement dans les collèges, le Conseil départemental a donné son accord quant à la mise en œuvre d'une concession de logement par nécessité absolue de service pour les emplois pouvant en bénéficier et par établissement. Cette décision est valable tant que les propositions des conseils d'administration restent inchangées.

Afin de pouvoir répondre le plus rapidement possible aux demandes de modifications susceptibles d'intervenir au cours de l'année, délégation pourrait être donnée, si vous en êtes d'accord, à la Commission permanente pour examiner ce type de demandes.

Tels sont les deux points concernant ce dossier.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions tendant à voter une dotation complémentaire de fonctionnement d'un montant global de 16 447 € et à la répartir conformément à l'annexe jointe au rapport, et à donner délégation à la Commission permanente pour l'attribution des concessions de logements par nécessité absolue de service dans les collèges. *(Adoptées à l'unanimité.)*

M. Nicolas SIMONNET étant absent cet après-midi, je me propose donc, puisque j'ai suivi avec lui la naissance de l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement, de vous présenter le rapport suivant.

L'AGENCE D'ATTRACTIVITÉ ET D'AMENAGEMENT : UNE STRATÉGIE COLLECTIVE POUR LA CREUSE

RAPPORT N°CD2019-12/3/20

Mme LA PRESIDENTE. – Vous vous en souvenez, en mai 2018, nous avions, pour répondre à un besoin des communes, créé l'Agence départementale d'Ingénierie qui portait alors un Centre d'instruction mutualisé, répondant ainsi aux attentes et aux objectifs des collectivités adhérentes, communes et intercommunalités.

Lors de l'assemblée générale extraordinaire de novembre dernier, il a été décidé de modifier les statuts de cette agence afin d'en ouvrir l'accès à toutes les structures publiques de coopération intercommunale, syndicats mixtes, groupements d'intérêt public, etc. A cette occasion, il a été aussi choisi de modifier sa dénomination, d'où la présentation de ce rapport : l'Agence départementale d'Ingénierie de la Creuse devient l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse.

Je l'ai évoqué précédemment, nous avons rappelé dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse qu'il était important de porter collectivement – Conseil départemental, EPCI et autres collectivités et partenaires – un certain nombre de politiques publiques. Voilà pourquoi nous avons défini les statuts et l'organisation de cette agence à la fois technique et d'attractivité, s'agissant en particulier de répondre aux objectifs partagés par les collectivités.

Son schéma d'organisation, avec de l'ingénierie de projets, ce qui, globalement, est usuel dans les agences d'ingénierie, pourrait s'organiser autour de deux axes :

- un axe « aménagement » avec des missions opérationnelles, comme c'est le cas un peu partout, sur des thématiques telles que l'eau et les milieux aquatiques que nous portions déjà, l'assainissement, le patrimoine, là aussi avec la Conservation du patrimoine du Conseil départemental et le CAUE, la culture avec nos accompagnements, le sport, les usages numériques, l'urbanisme, l'aménagement de bourgs et la voirie ;

- un axe « attractivité » qu'il nous a semblé intéressant de mettre en avant et dont nous avons déjà largement parlé, s'agissant de « faire ensemble » dans un espace collectif. Cette agence va pouvoir, en toute confiance, avec les partenaires qui sont parties prenantes, mettre en place ces politiques d'attractivité que nous avons définies ensemble.

Nous avons parlé ce matin du laboratoire d'innovation publique, dénommé « Lab'23 ». L'Etat en ayant validé le principe en nous accompagnant financièrement, il serait à disposition des collectivités. L'idée est aussi de le faire porter par ladite agence dans son fonctionnement, même s'il repose en grande partie sur le Conseil départemental. En tout cas, rien n'est fermé aujourd'hui, bien au contraire et tel est le message ! Dans le cadre de ces relations partenariales dans lesquelles les élus se retrouveront, pourquoi ne pas imaginer quelles seront demain à l'initiative les politiques partagées ? Toujours est-il qu'il s'agit de répondre aux attentes et aux besoins des uns et des autres, communes, EPCI et Conseil départemental.

En souhaitant avoir été suffisamment claire, je suis à votre écoute. Avez-vous des points précis à évoquer ou attendez-vous peut-être des explications supplémentaires ?

La parole est à M. LOZACH.

M. LOZACH. – Nous avons bien noté, pour des raisons de communication, cette acrobatie sémantique visant à opérer un distinguo entre ce qui relève de l'aménagement et ce qui relève de l'attractivité, comme si le patrimoine, la culture ou l'aménagement de bourgs ne contribuait pas à l'attractivité du territoire.

Il convient de rechercher une bonne articulation, une bonne combinaison avec l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires qui se met en œuvre là maintenant, à partir du 1er janvier prochain, date à laquelle son directeur sera nommé. La Préfète en sera la déléguée territoriale. Si nous voulons que cette agence ne se cantonne pas qu'à accompagner les programmes de l'Etat, mais qu'elle soit partie prenante dans les projets des communes ou des intercommunalités, il faut veiller à instaurer une bonne articulation entre votre agence et l'Agence nationale de la Cohésion des Territoires pour éviter de perdre en efficacité, en instrument d'aide pour les projets de territoire.

Enfin, j'aimerais que vous explicitiez la dernière phrase du rapport, qui me laisse perplexe : « Il s'agit là d'un projet qui, naturellement, doit s'affranchir de tout autre considération que celle de la satisfaction du besoin de nos concitoyens aspirant au bien-vivre en Creuse. » Quelles pourraient être ces autres considérations ?

Mme LA PRESIDENTE. – D'abord, vous êtes vraiment très aimable – et je vous en remercie – de nous rappeler que « aménagement » et « attractivité » riment et vont de pair. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous avons créé l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement plutôt que de dissocier les missions. Merci donc de le souligner ! Je suis tout à fait d'accord avec vous ou plutôt vous êtes tout à fait d'accord avec moi !

Ensuite, ce n'est pas « notre » agence ! C'est une agence collective à l'échelle du Département et non pas du Conseil départemental, qui s'est bâtie sur une relation de confiance nouée déjà depuis un certain temps et, en particulier, à partir de cette expérience des programmes « habitat ».

Nous n'allons pas reparler des interrogations, voire de la méfiance qu'exprimaient certains élus envers ce que souhaitait mettre en œuvre le Conseil départemental. Je me souviens de certains qui, à l'époque, disaient que nous voulions prendre possession de certaines politiques publiques, alors que le Conseil départemental n'en était pas légitimement ou règlementairement porteur. Je vous rassure d'emblée, ces élus ne sont pas présents autour de la table. Bref, nous avons démontré que nous pouvions « faire ensemble », et ce pour le bien des habitants de ce département. Voilà donc l'une des réponses à votre dernière question, s'agissant d'un projet visant naturellement à « s'affranchir de tout autre considération que celle de la satisfaction du besoin de nos concitoyens ».

Il est important parfois de rappeler certaines valeurs, notamment celles du « faire ensemble » quand on milite pour une relation de confiance.

Cette réponse vous convient-elle, monsieur LOZACH ?

M. LOZACH. – Non, je n'ai toujours pas compris ! Reprenez la délibération qui avait été adoptée en décembre 2014 et vous verrez que la relation de confiance existait entre les acteurs locaux et le Conseil général à l'époque. Je n'ai donc toujours pas compris !

Mme LA PRESIDENTE. – Vous n'avez pas compris qu'il fallait faire fi de tout autre considération que la satisfaction du besoin des habitants de ce département ?

M. LOZACH. – Cela va de soi et me paraît évident !

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous entendu ce que je vous ai dit, en rappelant ce temps où nous avons dû construire les programmes habitat ? Peut-être n'étiez-vous pas dans le cercle, mais j'ai tenu à le préciser pour rappeler cette considération, en l'occurrence cette relation de confiance qui doit être le fer de lance de cette agence.

Je vous assure que c'est bien et parfois nécessaire de le rappeler. En tout cas, je n'ai aucun souci à l'écrire et à en faire un postulat. Si certains ont des inquiétudes à cet égard, mas moi !

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous souhaitions tellement cette agence d'ingénierie que nous n'allons pas nous plaindre de sa création et si elle soulève de nouveaux enjeux, pourquoi pas ? Il faut s'adapter à son temps.

En revanche, je tiens à exprimer une inquiétude. Si je ne commets pas d'erreur, c'est, pour l'instant, une quarantaine de collectivités qui a adhéré à cette Agence d'ingénierie, soit environ 38 communes et 2 EPCI. Une assemblée générale extraordinaire nous a réunis voilà à peu près un mois et j'ai été surpris par le faible nombre de présents. Nous devions être une douzaine de maires. Alors, est-ce prématuré ? S'agit-il d'un problème de communication ou d'un loupé dans la réponse aux besoins ? Je ne le sais pas, mais je tenais à en parler, sachant que je suis farouchement favorable à ce type d'agence dont nous avions proposé la création. Nous avions souvent regretté ici qu'elle ne se mette pas en place. Ce n'est donc pas mon propos, lequel est plutôt de soulever un point de vigilance. Je me pose la question : pourquoi étions-nous si peu nombreux le jour de l'assemblée générale ?

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez raison, ce pourrait être la première des questions : cette agence est-elle, tout simplement, nécessaire ? C'est ce qui expliquerait la présence de très peu d'élus à cette assemblée générale.

Par ailleurs, vous l'aurez noté, nous avançons pas à pas et, d'emblée, ce fut le cas, qui plus est sur du très concret, avec ce Centre d'instruction mutualisée. C'est ainsi que quelques communes, qui peuvent encore faire appel aujourd'hui à la Direction départementale des Territoires, ont rejoint l'agence pour l'instruction des CU. Nous notons donc une certaine confiance ou l'apport d'une réponse qui leur paraît plus pertinente, peut-être plus rapide, je n'en sais rien et peu importe ! En tout cas, certaines nous rejoignent.

Quant à la communication, serait-elle défaillante ? Nous allons voir ce qu'il en est.

Soyons aussi conscients que nous sommes dans un temps particulier, à l'aube d'élections municipales. Dans les intercommunalités, nous savons aussi, étant tous élus locaux, combien la situation est complexe en ce moment. Elle l'est déjà sur certains territoires depuis plusieurs mois. Nous créons l'enveloppe et nous y intégrons un certain nombre de valeurs et d'intérêts. Si en avril ou mai prochain, peu de collectivités rejoignent cette agence, c'est peut-être qu'elle n'avait pas lieu d'exister.

J'en suis un peu moins certaine si vous repensez à ce que nous disions. Cette agence n'est pas là juste pour porter de l'ingénierie technique sur des thématiques telles que l'eau ou la voirie, mais bien au-delà, pour porter des projets en commun, en particulier les politiques d'accueil. J'ai aussi parlé ce matin du Plan alimentaire territorial. Nous savons qu'il ne suffit pas de décréter que c'est Untel qui fait, qui doit faire, etc. C'est le format collectif qui, j'espère, nous permettra d'avancer concrètement. Nous verrons si nous nous trompons…

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Vous savez peut-être que, à sa modeste échelle, notre communauté de communes, Creuse Grand-Sud, a monté une petite agence d'assistance aux communes. Je vous propose de nous rencontrer afin de voir comment nous pourrions être complémentaires en fonction de nos métiers ; être concurrents n'aurait pas beaucoup de sens.

Mme LA PRESIDENTE. – Tout à fait ! Ce travail de repérage est d'un grand intérêt, d'où l'ouverture de l'accès de l'agence à d'autres structures, syndicats mixtes ou autres, autant d'évolutions susceptibles de servir de support à une nouvelle manière de penser les stratégies collectives de développement et la mutualisation des moyens d'ingénierie à l'échelle de la Creuse. Il s'agit de procéder à un diagnostic plus précis du contexte.

En tout cas, nous essayons vraiment de commencer par privilégier du très concret avant de dessiner des grands projets. Thierry GAILLARD rappelait ce matin que sur la question de la viabilité hivernale et du recrutement d'agents, le fait de nous être rapprochés de syndicats qui emploient des contractuels sur des périodes différentes permet d'assurer un temps de travail à l'année beaucoup plus global. C'est aussi l'exemple que vous citiez : plutôt qu'un énième montage en parallèle, c'est peut-être l'idée de la mutualisation de compétences qu'il conviendrait de promouvoir au sein de cette agence. C'est une très bonne proposition.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant :

- à engager le Département aux côtés des acteurs du territoire dans un processus d'organisation mutualisée de l'ingénierie au service des projets,
- à coordonner les initiatives qui permettront de renforcer l'attractivité de la Creuse et de lui conférer une identité à l'égard du grand public, des institutions et des acteurs du développement,
- à permettre à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse d'occuper une place majeure dans la mise en œuvre de la stratégie de gouvernance partagée entre acteurs, ainsi que dans le déploiement d'une ingénierie à même de répondre aux besoins des communes, des EPCI et des autres acteurs territoriaux. *(Adoptées à l'unanimité.)*

ROUTE DEPARTEMENTALE N°4
PLAN DE PREVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT

RAPPORT N°CD2019-12/3/21

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – C'est une directive européenne relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement, qui vise à éviter, prévenir ou réduire les effets de l'exposition des populations aux nuisances sonores. En application de cette réglementation, l'Etat doit élaborer des cartes de bruit dites « stratégiques » pour les infrastructures dépassant certains seuils d'émission. Par ailleurs, les maîtres d'ouvrage de ces infrastructures doivent élaborer un plan de prévention du bruit dans l'environnement, un PPBE, renouvelable tous les cinq ans.

Dans le Département, seules les infrastructures routières supportant un trafic supérieur à 3 millions de véhicules par an, soit plus de 8 200 véhicules/jour, sont concernées. Les cartes de bruit ont été élaborées par l'Etat en 2013. En l'absence de modifications des données initiales, elles ont été reconduites en 2018.

Pour ce qui concerne le réseau routier départemental, seul un tronçon de la RD 4 situé à cheval sur les communes de GUERET et de SAINTE-FEYRE supporte un trafic rendant obligatoire pour le Département la réalisation d'un PPBE. En l'absence d'évolution des données entre 2013 et 2018, le projet de plan de prévention, annexé au rapport, répond à l'échéance 2, 2012-2017, et à l'échéance 3, 2017-2022, fixées par le législateur pour l'élaboration de ce document. Par ailleurs, compte tenu du faible dépassement du seuil rendant le PPBE obligatoire, ce document ne prévoit pas la réalisation d'aménagements particuliers dans les 5 années à venir le long de l'axe routier concerné.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions ayant pour objet :

- d'approuver le projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement pour la route départementale n°4 sur les communes de GUERET et SAINTE-FEYRE, annexé au rapport,
- de décider qu'en l'absence d'évolution des cartes de bruit, ce document vaut pour les échéances 2 et 3 fixées par la réglementation pour l'élaboration d'un PPBE,
- de m'autoriser à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

(Adoptées à l'unanimité.)

AIDE A L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE
PROGRAMMATION 2019

RAPPORT N°CD2019-12/3/22

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – En fait, il s'agit d'un complément de programmation.

Les années précédentes, nous procédions à une seule programmation annuelle conformément au règlement puisqu'il fallait que les dossiers « eau » et « assainissement » soient déposés avant le 1er décembre de l'année N-1 pour instruction. Nous nous étions rendu compte que cette façon de procéder pouvait s'avérer parfois pénalisante pour les structures. En effet, en fonction des gros travaux à effectuer en amont par les cabinets d'étude notamment, il fallait attendre que des dossiers retenus au mois de mars soient déposés avant le 1er décembre pour les instruire en année N+1.

Nous avions donc validé la modification du règlement en ce sens, si bien que depuis le début de l'année 2019, c'est la troisième programmation d'opérations au titre de l'eau potable, à laquelle nous procédons, dans la limite, bien entendu, des autorisations de programme votées au budget.

Il est donc proposé d'intervenir pour un montant de 38 302,45 € au profit de 5 opérations :

- La réalisation de l'étude de faisabilité, sur laquelle je ne reviens pas puisque nous l'avons évoquée ce matin, pour la sécurisation du SIAEP du bassin de GOUZON

et du SIAP de la région de BOUSSAC grâce à une interconnexion avec le SIVOM de la Rive gauche du Cher sur l'Allier. Le montant HT de l'étude est de 50 000 € financée à hauteur de 50 % par l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et de 25 % par le Conseil départemental, soit 12 500 €.

- La réalisation d'un schéma directeur d'eau potable et d'un plan de gestion de la sécurité sanitaire de l'eau par le SIAEP du bassin de GOUZON, sachant que 17 communes sont concernées, pour un montant HT de 140 000 €, dont 70 % seraient subventionnés par l'Agence de l'eau et 10 % par le Conseil départemental, soit 14 000 €.
- La réalisation d'une étude préalable à la révision d'une déclaration d'utilité publique pour le forage de la Gotonnière à SAINT-GERMAIN-BEAUPRE, pour un coût de 6 150 € HT, l'Agence de l'eau intervenant à hauteur de 50 % et le Conseil départemental à hauteur de 15%, soit 922,50 €.
- La pose de compteurs de sectorisation du réseau d'eau potable par la commune de DUN-LE-PALESTEL, pour un montant HT de 33 000 €, subventionné à hauteur de 70 % par l'Agence de l'eau et de 10 % par le Conseil départemental, soit 3 300 €.
- La réalisation d'acquisitions foncières et de travaux pour la protection des captages du SIAEP de SAINT-SULPICE-LES-CHAMPS – VALLIERE, pour un montant HT de 50 533 € financé à 50 % par l'Agence de l'eau et 15 % par le Conseil départemental, soit 7 579,95 €.

Cette troisième programmation d'opérations représente un montant de 38 302,45 €, qui s'ajoute à ce qui avait déjà été voté lors de précédentes plénières.

Je précise pour information, puisque la question a été posée en commission, que sur l'ensemble des dossiers qui ont été déposés au cours de cette année 2019, la quasi-totalité d'entre eux a été retenue, sauf deux. Sur ces deux dossiers qui n'ont pas été retenus, je vous donne les explications.

Le premier dossier a été déposé par le syndicat intercommunal des eaux de l'Ardour pour une interconnexion entre les communes de SAINT-DIZIER-MASBARAUD et BOSMOREAU-LES-MINES Le montant HT des travaux s'élève à 552 301 €. Une subvention possible de la part du Conseil départemental serait de l'ordre de 30 à 40 % selon le niveau d'intervention de l'Agence de l'eau. C'est la deuxième année que ce dossier est présenté, mais il n'entre pas, pour l'instant, dans la logique d'ensemble du schéma et il a été classé en priorité 3. Il avait été préconisé d'attendre au moins les résultats de l'étude sur le schéma départemental parce que, *a priori*, d'autres hypothèses pourraient s'avérer plus intéressantes pour une interconnexion et une sécurisation indispensables sur ce secteur.

Le second dossier concerne la commune de BOURGANEUF, s'agissant de l'optimisation du traitement de neutralisation des eaux de la station de la Terrade. En fait, cette opération est non-éligible dans le cadre du règlement des aides départementales pour l'alimentation en eau potable.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les propositions visant :

- à adopter la proposition de programmation des aides à l'alimentation en eau potable annexée au rapport, qui s'élève à 38 302,45 €, et d'accorder les subventions correspondantes,
- à affecter les dépenses correspondantes au budget départemental, chapitre 916.1, article 204142, opération 0013,
- à m'autoriser à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette décision. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en revenons aux rapports relevant de la première commission « Affaires générales, Modernisation de l'action publique » et, tout d'abord, à l'examen de la décision modificative, la dernière de l'année, qui va nous permettre d'ajuster des crédits et des recettes nouvelles.

DECISION MODIFICATIVE N°3 DE L'EXERCICE 2019

RAPPORT N°CD2019-12/1/23

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – La décision modificative n°3 de l'exercice 2019 intègre, en effet, des redéploiements et des ajustements de crédits, ainsi que des recettes nouvelles.

Son montant ressort à 2 639 926 € en fonctionnement.

Le détail des principaux ajustements et des inscriptions déclinés par fonction figure dans le rapport, étant précisé que des virements de crédits concernant les frais de personnel sont prévus sur l'ensemble des fonctions de 0 à 9.

La décision modificative relative au budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses ainsi que celle afférente au budget annexe du Parc département sont également présentées dans ce rapport.

Par ailleurs, il est proposé de fixer l'évolution des tarifs des analyses du Laboratoire départemental à + 2 % sur l'ensemble du catalogue, et ce à compter du 1er janvier 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à Mme JOUANNETAUD.

Mme JOUANNETAUD. – Ma question concerne la fonction 2 « Enseignement » et, plus précisément, les collèges dont les travaux sont déclinés dans le rapport.

Le projet de restructuration du collège de BOURGANEUF, dont l'étude a été menée à son terme, est-il complètement enterré ou pouvons-nous espérer qu'il y sera donné suite ? L'équipe pédagogique est très inquiète et pose la question à chaque conseil d'administration car ce collège subit un certain nombre de nuisances, telles que des entrées d'eau – vous connaissez bien le problème – et des salles de sciences plus que vétustes. Auriez-vous un délai à nous annoncer quant à la prise en compte de ce projet ?

Mme LA PRESIDENTE. – Malheureusement, pour l'instant, avec l'opération de LA SOUTERRAINE qui débute, financièrement, nous n'avons pas la capacité d'engager les travaux concomitamment sur deux collèges. Nous avons dû également, vous le savez, répondre à ces obligations en termes d'accessibilité et de mise en sécurité. La mise en accessibilité de tous les bâtiments du Département représente un montant conséquent de plusieurs millions d'euros, s'agissant, me semble-t-il de mémoire, de 17 M€. Ce sont là des obligations réglementaires auxquelles nous devons faire face pour ce qui est tant des collèges que de l'ensemble des bâtiments départementaux.

Pour l'instant, nous n'avons pas dégagé de moyens financiers supplémentaires pour opérer la restructuration de ce collège dans les délais qui auraient été souhaitables, en effet, et je comprends tout à fait votre intervention. Nous sommes contraints de prioriser, en avançant sur ce qui paraît être le plus urgent sur le collège de BOURGANEUF comme sur les autres collèges.

Il est vrai que nous faisons face à un certain retard d'investissements, lequel ne date pas d'aujourd'hui. Mais soyez assurée que nous sommes tout à fait vigilants sur les nécessaires travaux à entreprendre.

Vous l'avez compris, dans la démarche engagée au collège Martin Nadaud, il s'agit aussi de réfléchir à la façon dont les travaux pourraient être améliorés, voire conçus autrement pour qu'ils soient à la fois plus efficients, moins onéreux et plus en réponse aux attentes d'aujourd'hui des enseignants et des élèves.

Je comprends bien que l'on ait à cœur, en tant qu'élu Conseiller départemental d'un canton, qu'il soit donné suite à ses attentes. Mme GALBRUN peut en parler, entre la caserne des pompiers, de Traces de Pas ou du collège de LA SOUTERRAINE ! Sur cette seule ville, les besoins en investissement que nous avons découverts sont assez gigantesques. C'est donc compliqué, mais le cas de la cité mixte de LA SOUTERRAINE, souvenez-vous-en, était plus engagé dans la démarche avec La Région à laquelle nous n'allions évidemment pas dire non.

En fait, vous avez raison, madame JOUANNETAUD, telles sont les orientations budgétaires, c'est-à-dire donner suite à ceci ou choisir plutôt de retenir cela lorsque nous avons à peine 20 M€ à consacrer à l'investissement. Et encore, la situation aurait pu être pire, je vous le disais, si, sans pouvoir augmenter la dette, nous n'avions pas bénéficié de ces quelque 6 M€ du FSID ! En fait, de deux choses l'une : soit se complaire dans la posture du « y'a qu'à », « faut qu'on », soit prioriser en fonction de ses moyens. Vous le savez, étant maintenant ici au fait des finances du Conseil départemental, et je pense que vous avez bien compris que ce n'est pas par mauvaise volonté que le projet de restructuration du collège de BOURGANEUF n'a pas été engagé, loin s'en faut ! Faut-il envisager de réduire plus les dépenses de fonctionnement, sachant

que celles que nous avons réduites ont suscité de votre part plutôt un certain mécontentement ? Moi, je ne peux pas inventer l'argent que nous n'avons pas ! Au Conseil départemental de la Creuse, nous n'avons ni planche à billets ni lingots cachés !

Personne ne demande plus la parole sur cette fonction 2 « Enseignement » ?...

Concernant la fonction 5 « Action sociale », je tiens à rappeler ce que je vous avais résumé ce matin. Nous avons reçu les crédits CNSA pour l'APA 2018, compte tenu des efforts que nous avions consentis avec la mise en place de la loi ASV. Il nous est donc attribué maintenant une partie des restes à compensation, mais malheureusement, vous avez vu que, en particulier sur le chapitre 935-1 « Enfance et famille », nous devons faire face à une dépense de près de 900 000 €, qui n'était pas envisagée lorsque nous avions établi le budget 2019, c'est-à-dire en février de cette année.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Ma question concerne la fonction 6 « Réseaux et infrastructures » et, plus précisément, le chapitre afférent à la voirie.

Pouvez-vous nous repréciser les choses par rapport aux AP et CP relatifs aux travaux routiers, PRID et PRIR ?

Nous sommes là dans l'épure du budget primitif. Pourquoi un tel décrochage, alors même que les gros travaux, tel celui afférent à l'aménagement de « La Seiglière » sont achevés ? Seront-ils payés en 2020 ? En somme, comment expliquez-vous cet énorme delta entre AP et CP sur le PRID et le PRIR ?

Mme LA PRESIDENTE. – Figure forcément dans les autorisations de programme tout ce qui avait été inscrit au plan pluriannuel d'investissement, dont cette opération d'un montant de l'ordre de 3 M€, à laquelle vous vous référez. Les travaux venant juste de s'achever, en effet, je ne pense donc pas que les factures soient mandatées. Quant aux recettes, j'imagine aussi que nous ne devrions les percevoir que l'année prochaine.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Nous allons nous renseigner plus avant et nous vous donnerons la réponse appropriée.

M. LEGER. – Je me pose la question car outre l'opération de « La Clide » qui a été réalisée l'an dernier et celle de « La Seiglière » qui vient de s'achever, je ne pense pas qu'il y en ait beaucoup d'autres en cours sur le PRID et le PRIR. Alors, soit des factures n'auraient pas été honorées, mais cela m'étonnerait vraiment, soit les AP ont été extrêmement « gonflées » pour faire apparaître un montant d'investissement *a priori* extrêmement important, en sachant que, de toute

façon, ne seraient jamais engagées les dépenses correspondantes. Il n'y a pas d'autres réponses possibles. C'est, soit l'une, soit l'autre.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous allons vérifier ce qu'il en est, mais il est vrai que c'est assez significatif. L'opération de « La Seiglière » représente plus de 3 M€ TTC, de mémoire 3,3 M€, et elle s'est terminée le 30 novembre dernier. J'imagine, puisque nous sommes aujourd'hui le 13 décembre, que c'est dû au temps que les entreprises, même si elles n'ont évidemment pas intérêt à prendre du retard, transmettent leurs factures. Toujours est-il qu'elles ne sont certainement pas mandatées.

M. LEGER. – En tout cas, je ne peux pas imaginer que la seconde justification parmi les deux que je supputais soit fondée !

Mme LA PRESIDENTE. – De toute façon, concernant ce delta sur les travaux routiers, PRID et PRIR, entre autorisations de programme, 6 726 051 €, et crédits de paiement, 3 322 300 €, nous verrons ce qu'il en est au compte administratif. En tout cas, vous le savez bien, et ce n'est pas d'aujourd'hui, le réalisé au titre des investissements n'est jamais de 100 % et c'est assez logique. Toujours est-il que vous avez raison de souligner ce point de vigilance que nous vérifierons à l'occasion du compte administratif.

M. LEGER. – Par ailleurs, sur la fonction 7 « Aménagement et environnement » » en quoi consiste le projet « SOLUNERGIE » ?

Mme LA PRESIDENTE. – Je crois me souvenir que c'est dans le cadre du Plan Particulier pour la Creuse que nous avons été engagés à nous inscrire dans cette démarche. Il s'agit d'une expérimentation sur la consommation en circuit court de l'énergie produite localement.

Personne ne demande plus la parole sur les ajustements et inscriptions déclinés par fonction dans le rapport ?

M. LEGER. – Madame la Présidente, pour vous rassurer, nous ne ferons pas de « putsch », même si nous sommes largement majoritaires depuis quelques instants. *A priori*, certains élus brillent par leur absence au fil du déroulé de cette séance plénière !

Mme LA PRESIDENTE. – J'ai veillé à ce qu'ils m'aient confié des pouvoirs… magiques, bien sûr ! *(Sourires.)*

S'agissant du FSID, le Fonds de soutien interdépartemental, est-ce clair pour vous ? Cette notification pour un montant net de 5 998 141 € ne suscite-t-elle pas votre étonnement car c'est une augmentation non négligeable par rapport aux autres années ?

En fait, pour son calcul, l'année de référence est l'année N-2 et en 2017, nous avions honoré 13 mois de RSA, d'où une attribution au titre de ce fonds en augmentation en cette fin d'année 2019. Souvenez-vous qu'en 2015, nous n'en avions réglé que 11 et nous en avons honoré 12 en 2016 et 13 en 2017. Voilà pourquoi, cette année, l'attribution qui nous est allouée est exceptionnellement plus importante. Bien entendu, ce ne sera pas le cas en 2020 et, d'ailleurs, ce serait noté une forte progression des dépenses de RSA. Heureusement, ce n'est pas le cas !

Pour faire suite au budget principal que nous voterons dans un instant, vous aurez noté que la décision modificative du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses consiste en des redéploiements de crédits au sein de la fonction de fonctionnement, ainsi qu'à une inscription de 9 500 € en recettes. Vous retrouvez le détail dans le rapport.

Si personne ne demande la parole sur la décision modificative du budget annexe du Laboratoire départemental, je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Par ailleurs, concernant ses tarifs d'analyses, il est proposé de fixer une évolution de + 2 % à compter du 1er janvier 2020. *(Adopté à l'unanimité.)*

Enfin, la décision modificative du budget annexe du Parc départemental retrace des ajustements entre lignes budgétaires, dont le détail figure dans le rapport.

Si personne ne demande la parole sur la décision modificative du budget annexe du Parc départemental, je la mets aux voix. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Nous allons maintenant procéder au vote de la décision modificative n°3 de l'exercice 2019 du budget principal.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Je me saisis du prétexte de cette DM dans le cadre de laquelle le transport des élèves en situation de handicap a été évoqué, pour revenir sur un sujet qui a alimenté nos débats, notamment lors de notre précédente séance : le nouveau règlement régional du transport scolaire.

Nous nous étions plaints, l'un d'entre nous ayant abordé le sujet, du changement de règlement par rapport aux points de prise en charge des élèves.

Il semblerait que nous ayons été entendus, en tout cas en partie, puisque j'ai sous les yeux le rapport de plénière du 16 décembre, qui devrait donc être voté par le Conseil régional, lundi prochain. Je vous en donne lecture :

« La Région est néanmoins consciente des difficultés que l'application du règlement peut localement occasionner. Sur les territoires où la règle n'était pas appliquée précédemment, les familles ne peuvent pas se réorganiser subitement, s'agissant de déplacements impactant fortement la vie de tous les jours. Sur les territoires les plus ruraux, la faible densité de population ne permet pas toujours de trouver des solutions de transport individuel. Par ailleurs, les

aménagements routiers - trottoirs, pistes cyclables, etc. –, parfois insuffisants, peuvent rendre les parcours à pied ou à vélo plus difficiles. En conséquence, la Région poursuit le moratoire instauré jusqu'à septembre 2022 pour l'application de cette règle, poursuit la concertation sur des mesures visant à prendre en compte les spécificités des territoires les plus ruraux. »

Mme LA PRESIDENTE. – Telle est, en effet, l'information que nous avions eue dans les intercommunalités. En fait, une dérogation au règlement régional des transports scolaires à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine, appelée « moratoire » dans le rapport de plénière de la Région dont vous venez de nous lecture, intervient pour 3 ans concernant la Creuse, s'agissant de la mise en application de ce nouveau règlement.

Il n'empêche que des prises en charge plus qu'aléatoires ont été réalisées à la rentrée cette année, aux quatre coins du Département. Evidemment, le Conseil départemental a été ciblé par les familles comme en étant potentiellement responsable puisque nous hébergeons encore le service transport de la Région. Qui plus est, lorsque les familles appellent ledit service, leur appel transite, soit par l'accueil du Conseil départemental, voire par le Cabinet de la Présidente, il leur est d'emblée répondu : « Allo, ici le Conseil départemental », ce qui génère un certain flou. Nous y travaillons donc avec la Région, justement pour redéfinir le cadre et la présence des services transport de la Région au sein du Conseil départemental en raison des problèmes posés.

En tout cas, nous avons alerté les Conseillers régionaux sur le sujet, en particulier celui chargé de l'application de ce règlement pour la Creuse. J'espère que les choses ont été entendues car ce n'est pas pour autant que le moratoire, même s'il est règlementairement acté, ne nous conduira pas à connaître de nouveau ce même genre de désordre que celui que nous avons pu constater partout dans le Département.

Je présume, chers collègues, que vous avez été sollicités par des parents. Dans une commune à proximité de la mienne, des propos complètement abracadabrants ont été tenus à des parents et confirmés à des maires, propos selon lesquels le bus scolaire n'emprunterait pas telle ou telle voie communale parce que c'était dangereux, alors qu'il l'emprunte depuis des années et des années, ou ne pouvait pas changer de direction sur une route départementale parce que, là aussi, c'était dangereux et donc les enfants étaient invités à faire 800 mètres à pieds, dans le noir au petit matin, et attendre sur un bord de route. Autant de propos qui ont fortement mis en colère les parents et les élus !

J'espère, en tout cas, que cela aura été entendu et le sera dans les mois à venir.

M. LEGER. – En revanche, des dispositions sont très positives par rapport au coût pour les familles. En effet, il sera mis en place, outre la tarification calculée en fonction du quotient familial déjà en place, une réduction de 30 % pour le troisième enfant et de 50 % à partir du quatrième enfant afin de réduire le coût pour les familles nombreuses, et une réduction de 20 % pour les internes. De cela, nous ne pouvons que nous réjouir.

Mme LA PRESIDENTE. – Cela fait sans doute suite à une levée de boucliers lors de cette rentrée de certaines familles estimant payer des tarifs inacceptables par rapport à ceux qui leur étaient appliqués quand c'était le Département qui organisait le transport scolaire.

Je voudrais rappeler que si la Région fait des économies, elle les fera au détriment de la compensation financière que nous lui versons, laquelle a été actée à la suite de longues discussions, au regard d'une organisation et d'un service.

La parole est à M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Concernant le transport scolaire, c'était déjà la règle, me semble-t-il, avec le Département : au troisième enfant, les familles ne payaient que pour deux.

La règle du quotient familial est assez pertinente parce que j'ai vu des simulations selon lesquels les montants sont modulés précisément en fonction du quotient familial.

Par contre, la forte inquiétude concernant les tarifs a trait à ceux qui, potentiellement après la période de moratoire, seraient considérés comme étant élèves dérogatoires. Les coûts étant là extrêmement importants, il y aura peut-être des discussions à avoir pour moduler ceux qui seraient pris en compte en tant que tels.

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande plus la parole ?...

Je tiens à préciser que Mme CHAMBERAUD a quitté l'Assemblée départementale et donné pouvoir à M. MORANÇAIS.

Nous procédons au vote de cette décision modificative n°3 de l'exercice 2019 du budget principal, chapitre par chapitre et ligne par ligne.

INVESTISSEMENT	**DEPENSES**	**Vote**			**RECETTES**	**Vote**		
		pour	contre	absten-tion		pour	contre	absten-tion
<u>90 - Equipements départementaux</u>								
Chapitre 900 : Services généraux	82 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 902 : Enseignement	- 100 000 €	16	14	0	-			
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	1 000 €	16	14	0	-			
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	7 000 €	30	0	0	-			
<u>91- Equipements non départementaux</u>								
Chapitre 915 : Action sociale (hors RSA)	10 000 €	30	0	0	-			
TOTAL	**0€**	**16**	**14**	**0**	**0 €**			

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	absten-tion		pour	contre	absten-tion
93 - Services individualisés								
Chapitre 930 : Services généraux	700 €	30	0	0	-			
Chapitre 931 : Sécurité	1 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 932 : Enseignement	13 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	- 8 370 €	30	0	0	-			
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	16 687 €	30	0	0	-			
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	71 890 €	30	0	0	- 818 272 €	30	0	0
Chapitre 935-5 : Personnes dépendantes (APA)	46 783 €	30	0	0	2 041 000 €	30	0	0
Chapitre 935-6 : Revenu de solidarité active (RSA)	673 028 €	30	0	0	278 600 €	30	0	0
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	7 992 €	30	0	0	4 992 €	30	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	500 €	30	0	0	-			
Chapitre 939 : Développement	- 2 830 €	30	0	0	-			
94– Opérations non ventilés								
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	676 201 €	30	0	0	1 124 792 €	30	0	0
Chapitre 945 : Provisions	31 064 €	30	0	0	8 814 €	30	0	0
95 – Opérations sans réalisation								
Chapitre 952 : Dépenses imprévues	1 112 281 €	30	0	0	-			
TOTAL	**2 639 926 €**	**30**	**0**	**0**	**2 639 926 €**	**30**	**0**	**0**

TOTAL GENERAL	**2 639 926 €**	**16**	**14**	**0**	**2 639 926 €**	**30**	**0**	**0**

Mme LA PRESIDENTE. – Dans la suite de l'ordre du jour, nous abordons notre débat d'orientations budgétaires 2020.

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2020

RAPPORT N°CD2019-12/1/24

Mme LA PRESIDENTE. – Comme nous l'avons évoqué ce matin, le budget de la collectivité sera examiné le 7 février prochain. Le temps va passer très vite entre les congés scolaires de fin d'année et l'envoi des documents le 24 janvier. Les services sont donc, bien évidemment, au travail depuis déjà quelques semaines.

Ce qui a marqué la fin de l'année 2019, c'est ce versement effectif de 5 998 141 € au titre du FSID, le Fonds de soutien interdépartemental, qui a été notifié et acté en l'occurrence dans le cadre de la DM 3.

Ce qui marquera les orientations budgétaires, c'est la pré-préparation, si je puis dire, liée au fait que nous ne percevrons plus en 2021 le foncier bâti. Soyons donc bien conscients que nous ne pourrons plus travailler qu'avec les recettes qui nous seront allouées. Nous imaginons qu'en 2021, ce sera le montant exact du foncier bâti 2020 en prévision, qui représente plus de 27 M€, et nous verrons quelle sera son évolution avec cette compensation visant à nous octroyer une fraction de TVA.

En tout cas, si nous pouvions avoir vraiment des temps de satisfaction, j'ai l'impression que nous sommes repartis dans un nouveau processus nous imposant une nouvelle fois d'être très vigilants, et ce dès 2020.

Dans le fascicule consacré au débat d'orientations budgétaires, figurent en préambule des éléments de contexte national qu'il est toujours important de rappeler.

Je vous propose d'en venir d'emblée aux perspectives financières du département de la Creuse, que va nous évoquer M. GAILLARD.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Parmi ces perspectives, il convient de se référer tout d'abord aux ratios financiers qui sont en nette amélioration.

La politique de maîtrise des dépenses de fonctionnement engagée depuis 2015 s'est traduite par les chiffres, en tout cas par une réelle amélioration de la situation financière de la collectivité : une progression de l'épargne brute avec des ratios effectivement très parlants, une amélioration de la capacité de désendettement et la reconstitution de la trésorerie grâce à la restauration du fonds de roulement. Je rappellerai simplement que le fonds de roulement était de 2,9 jours en 2015 et quasiment de 22 jours en 2018. Nous avons donc réussi à reconstituer de la trésorerie grâce à la restauration de ce fonds de roulement. C'était, bien entendu, nécessaire et c'est, en tout cas, bien plus confortable.

Mme LA PRESIDENTE. – C'est un point sur lequel je me permets d'insister, monsieur le Vice-président : à peine 3 jours de fonds de roulement en 2015 et donc de trésorerie disponible, sachant que le Conseil départemental compte 1 100 agents, c'est-à-dire 1 100 paies à honorer chaque mois !

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – C'est la raison pour laquelle il faut avoir en mémoire qu'en 2015, la ligne de trésorerie avait été mobilisée à hauteur de 60 M€, sachant ce que coûte une ligne de trésorerie en frais financiers ! Précisément, le fonds de roulement était alors quasiment nul.

Pour préserver l'épargne brute, il s'agit de poursuivre la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement. L'épargne brute – différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement – constitue un indicateur majeur de santé financière, le seuil limite étant fixé à 7 %. Le tableau décrivant l'évolution de l'épargne brute sur la période

2013-2018 fait état d'une épargne brute de 5,1 % en 2013 et de 11,8 % en 2018. Par conséquent, la situation du Département est notamment marquée par la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la reconstitution de l'épargne brute qui s'améliore de façon significative. Notons toutefois que cette situation reste relativement fragile et qu'il ne s'agit pas de crier victoire !

Sur la base des comptes de gestion 2018, le département de la Creuse présente un taux d'épargne de 7 % qui s'améliore de façon significative, mais qui reste néanmoins modeste. Cette amélioration est à mettre en perspective avec les 3,14 % de 2013. Voici l'évolution des taux d'épargne sur la période 2013-2018 : 3,14 % en 2013, 4,13 % en 2014, 4,42 % en 2015, 6,87 % en 2016, 4,78 % en 2017 et 7,02 % en 2018. La baisse constatée en 2017 s'explique par le fait que sur cette année-là, nous avons dû payer 13 mois de RSA. Dans le document, page 19, figure la comparaison avec les départements de la même strate démographique.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous aurez compris que le seuil d'alerte se situe à 10 % et le seuil limite à 7 %. Ce dernier est la ligne rouge. L'idéal serait de nous situer au-dessus de 10 %. Or, vous le constatez, nous en sommes loin depuis de nombreuses années.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – La dette est maîtrisée mais reste encore à un niveau élevé. Dans un contexte financier encore marqué par les effets des baisses de dotations des années précédentes, nous poursuivons deux objectifs : d'une part, rattraper le retard pris en matière d'investissement pour l'entretien du patrimoine départemental, s'agissant notamment des collèges et des ouvrages d'art ; d'autre part, préparer l'avenir, en particulier en accompagnant les EPCI dans le déploiement de la fibre sur l'ensemble du territoire. Cela explique l'évolution de la dette, même si celle-ci a été maîtrisée au regard de la situation qui prévalait avant 2015. L'encours de 2010 à 2014 représente une augmentation de 10 M€, soit une évolution de + 13,34 %, tandis que l'encours de 2015 à 2019 représente une augmentation de 7 M€, soit une évolution de + 7,85 %. Il faut tout de même rester prudent et mesuré, sachant que l'encours de dette est quasiment à 100 M€ à ce jour.

Comme l'illustre le graphique page 21, notre capacité de désendettement, de 16,5 années en 2013, est désormais de 8,3 ans, sachant que le seuil d'alerte est fixé à 10 ans et le seuil limite à 15 ans. Même si la situation concernant notre capacité de désendettement s'est améliorée, pour autant il faut rester tout à fait vigilant.

Dans le cadre de la comparaison avec les départements de même strate démographique, le ratio « encours/habitant » le plus élevé est celui de la Corrèze. La Creuse, avec un encours de 810 €/habitant, se situe au 6ème rang sur 17. La structure de l'annuité de notre dette sera de 87,25 % pour le remboursement du capital, soit 11,3 M€, et de 12,75 % pour le remboursement de la part « intérêts », soit 1,650 M€. Le total de l'annuité est de 12,950 M€.

L'enveloppe d'emprunt 2019 est de 13,5 M€ dont 1,750 M€ pour le numérique et l'enveloppe d'emprunt 2020 se situe entre 12 M€ et 12,5 M€ avec des taux d'intérêt encore très

attractifs. Cette baisse de 1 M€ s'explique par le fait que, grâce aux bons résultats obtenus ces dernières années, nous pouvons ralentir le besoin de financement extérieur.

Les recettes de fonctionnement sont stables. La stratégie d'ouverture et de coopération avec les autres départements ruraux au sein de l'ADF a permis de stabiliser nos recettes grâce à la mise en place du FSID, le Fonds de soutien interdépartemental. La mise en place de ce fonds sur la base de propositions faites par les départements au Gouvernement permet de compenser quasiment les 6,5 M€ de baisse de DGF. Ce fonds abonderait, comme en 2019, notre autofinancement pour l'investissement. Les recettes de fonctionnement d'un montant de 177,5 M€ n'évoluent pas entre 2019 et 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous avez noté, dans ce que vous décrit Thierry GAILLARD, que nous souhaiterions, en effet, atteindre un objectif, celui visant à réduire de 1 M€, voire un peu plus, le volume d'emprunt sur l'année 2020. Ce serait souhaitable, mais là aussi, et je repense à ce que disait Mme JOUANNETAUD précédemment, nous sommes tenus par des marges de manœuvre extrêmement serrées. Dans ces conditions, faut-il forcer – ou non – ce volume d'emprunt, comme ce fut le cas ces dernières années ? La question se pose, tout en sachant que pour réaliser des investissements vraiment attendus sur le territoire, en particulier pour la fibre, nous sommes dans cette obligation-là.

Nous verrons ce qu'il en sera au cours des discussions que nous allons engager, mais l'un des objectifs que nous souhaiterions atteindre serait de diminuer légèrement ce volume d'emprunt sur l'année 2020.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – J'en viens à la dotation de l'Etat et aux compensations.

Concernant la DGF, son montant sera de 43,9 M€, avec une évolution de la part « dotation de fonctionnement minimale ». En 2019, son montant s'élevait à 43,536 M€, contre, pour mémoire, à 49,229 M€ en 2014.

Parmi les compensations fiscales, le montant de la dotation « allocations compensatrices » est estimé à 1,950 M€ en 2020, un montant sans cesse en diminution au fil des années, et le montant de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle est évalué à 3,4 M€.

Le Fonds de mobilisation départemental pour l'insertion, créé en 2006 afin de soutenir l'effort financier des départements en matière d'insertion, sera, quant à lui, de 700 000 € en 2020, en légère hausse par rapport à 2019.

Concernant les ressources fiscales, au titre de la fiscalité directe locale, il est présenté à titre indicatif, page 25 du document, l'évolution du taux du foncier bâti en Région Nouvelle-Aquitaine. Il ressort qu'un seul département de la région, celui des Landes, a augmenté son taux en 2019 et que le département du Lot-et-Garonne présente le taux le plus élevé, soit 27,33 %. La Creuse se situe au 9ème rang sur les 12 départements que compte la Région Nouvelle-

Aquitaine. A titre de comparaison avec les départements de la même strate démographique, en 2019, le département du Gers présente le taux de foncier bâti le plus élevé, soit 33,85 %, la Creuse se situant au 11ème rang sur 17 avec un taux de 22,93 %.

Pour l'année 2020, la revalorisation du produit des contributions directes pourrait se décliner à + 1,6 % au titre de l'évolution physique des bases. Avec un taux de foncier bâti constant qui serait maintenu à 22,93 %, le produit des contributions directes s'établirait à 27,5 M€, le point de fiscalité s'élevant donc à 275 000 €.

S'agissant de la perte de la taxe foncière en 2021, les analyses financières montrent que les départements seraient perdants. En effet, les bases du foncier ont connu une évolution plus stable et plus dynamique, + 3,1 %, depuis 2005 que celles de la TVA, + 2,1 %. Nous commençons à imaginer comment la situation aura tendance à se décliner !

Les départements ont demandé un certain nombre de garanties au Gouvernement dont l'instauration d'une garantie minimale de produit – le produit d'une année ne pouvant être inférieur au produit de l'année précédente –, ainsi que l'attribution annuelle d'une part supplémentaire de compensation pour neutraliser la perte de dynamique. Cette proposition n'a pas été retenue dans le projet de loi de finances.

Au titre de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises, la CVAE, suite au transfert de la compétence « transport » à la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département ne bénéficie plus que de 23,5 % de cette CVAE. Pour 2020, la recette attendue sera de l'ordre de 3,320 M€. En 2019, son produit a représenté 3 296 736 €.

Le produit des IFER, dont le montant évolue faiblement tous les ans, est estimé à 550 000 € pour 2020, contre 535 106 € en 2019.

Au sujet de la fiscalité reversée, le montant du FNGIR, fonds qui compense la suppression de la taxe professionnelle, est figé à 3 028 123 € par an. Le fonds de péréquation de la CVAE représentera, quant à lui, 345 000 € en 2020, contre 298 535 € en 2019.

Concernant le dispositif de compensation péréquée et donc le transfert des frais de gestion de la TFPB, depuis 2014, la répartition de ces produits est réalisée selon les conditions suivantes : 70 % au titre de la compensation, sur la base du reste à charge total des trois AIS rapporté au reste à charge national ; 30 % au titre de la péréquation, sur la base des critères de ressources et de charges des départements rapportés au nombre d'habitants. La prévision 2020 s'établit à 6 500 000 € et au CA 2019 à 6 320 390 €

S'agissant des autres ressources, le montant du produit des DMTO résulte, comme vous le savez, du nombre de transactions immobilières réalisées sur le Département, du prix de l'immobilier et du taux voté, soit le taux plafond de 4,5 %. Au BP 2020, il est prévu 7,5 M€, contre 7,4 M€ au BP 2019.

La répartition du fonds de péréquation des DMTO s'établit pour un département sur la base de trois indicateurs : le revenu par habitant, le potentiel financier par habitant et le montant des DMTO par habitant. L'évolution dudit fonds depuis 2015 est décrite page 29 du document.

Le fonds de solidarité des AIS est alimenté par un prélèvement forfaitaire de 0,35 % sur les bases des DMTO perçus par les départements. Le département de la Creuse est à la fois contributeur et bénéficiaire. Le tableau de la page 29 fait état de l'attribution, du prélèvement et du versement net de 2015 à 2019. Sur cette dernière année, le versement net a représenté 1 450 450 €. L'évolution à la hausse de ce fonds en 2019 s'explique par un montant supérieur de dépenses RSA supportées par notre département en 2017, l'année de référence du calcul étant l'année N-2. En effet, l'exercice budgétaire 2017 a vu le rattrapage et le versement de 13 mois d'allocations RSA. Pour 2020, il ne s'agira évidemment pas du même montant.

Le FSID, le fonds de soutien interdépartemental, issu des négociations au sein de l'ADF, a permis de mobiliser 250 M€ supplémentaires au titre de la péréquation horizontale. Pour information, 22 Conseils départementaux en sont bénéficiaires et la Creuse se situe au 2ème rang des mieux dotés. Son montant net ressort à 5 998 141 € en 2019.

La TSCA, la taxe spéciale sur les conventions d'assurance, regroupe plusieurs compensations qui résultent de l'acte II de la décentralisation et de la réforme de la fiscalité directe locale : une compensation au titre de l'article 52 de la loi de finances 2005, s'agissant du transfert des agents TOS et DDE, du transfert « Route Nationale » et de la compensation de la suppression de la vignette ; une compensation au titre de l'article 53 de cette même loi, s'agissant de la contribution au financement des SDIS ; la part de la taxe spéciale sur les conventions d'assurance dont le montant est estimé à 24,5 M€ pour 2020, soit une évolution de l'ordre de 1 % par rapport à 2019.

La TICPE est divisée en deux parts et c'est une enveloppe de 10,5 M€ qui serait prévue pour 2020, sachant que le montant de la part issue des compensations de charges relatives à la mise en place du RSA, ex-RMI, est figé.

Le montant de la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité s'établit à 1,470 M€ en 2020, soit un montant quasiment stable par rapport à 2019.

Concernant la taxe d'aménagement, je vous rappelle que le taux institué sur l'ensemble du Département a été fixé à 2,5 %. Cette taxe d'aménagement permet de financer le CAUE et la politique départementale de protection des ENS. Son taux de répartition est fixé chaque année et il est escompté à ce titre une recette de 900 000 € en 2020.

S'agissant du FCTVA sur les dépenses d'entretien des bâtiments et de la voirie, le montant 2019 s'est élevé à 229 573 €. Pour 2020, une enveloppe de 250 000 € sera budgétée.

Les recettes d'investissement, hors emprunt, sont en progression de près de 1 M€ entre 2018 et 2019. Cette augmentation est due à la politique proactive menée dans les relations avec l'Etat, notamment lors de la création de la dotation de soutien à l'investissement départemental. Il est à préciser qu'à cette occasion, l'Etat a cofinancé, pour la première fois, des travaux sur une route départementale, la RD 941, et ce à hauteur de 753 666 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous tenons à profiter de ce premier ballon d'essai, si je puis dire, et à en tirer parti pour la suite, s'agissant de la participation de l'Etat sur la RD 941.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – La DSID, instaurée en 2019 en remplacement de la DGE, compte deux parts. La première part, 77 %, donne lieu à la détermination d'enveloppes régionales affectées par les Préfets de Région sous forme de subventions d'investissement octroyées à des projets répondant à un objectif de cohésion des territoires. Pour 2019, le Département pourrait bénéficier à ce titre d'une subvention de près de 1 M€. La seconde part, 23 %, est déterminée en fonction du potentiel fiscal par habitant et du potentiel fiscal superficiaire. Son montant est libre d'emploi et représentait 2 476 689 € en 2019. Une enveloppe globale de 3 M€ à 3,3 M€ pourrait être inscrite au budget 2020.

Concernant le FCTVA, son évolution et même son existence sont liées à la réalisation de nos investissements. Le FCTVA prévu pour 2020 s'établit à 2,4 M€, en hausse par rapport à 2019 puisque nous avons engagé plus de travaux, avec un FCTVA effectivement plus conséquent.

La DDEC, quant à elle, n'évolue pas depuis plus de dix ans et s'élève à 729 274 €.

Parmi les autres recettes, citons celles liées à la démarche TEPCV au titre de l'action concernant les travaux de chaufferie du foyer occupationnel d'ARFEUILLE-CHATAIN, et ce pour un montant de 300 000 €. Citons aussi le produit des amendes de police dont il est attendu sur l'exercice 2019, suite aux mouvements sociaux, une baisse de 30 %, soit 500 000 € sur un montant prévu de 730 000 €. Pour 2020, la recette prévisionnelle pourrait atteindre 600 000 €. Citons également la vente du bâtiment rue Jules Sandeau à AUBUSSON pour 20 000 €.

En 2020, il est proposé, en fonctionnement, une augmentation des dépenses dans la limite du plafond prévu par le pacte de Cahors, soit 1,35 %, et, en investissement, une augmentation pour prendre en compte l'appui qui sera apporté au développement des territoires, 2,1 M€, et l'intégration du Parc, 2 M€. Le montant total devrait s'élever à 25 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – A ce stade, je vous invite à une pause dans cette présentation, en vous conviant à formuler, si vous le souhaitez, vos remarques ou questions sur ce qui vient d'être évoqué, que ce soit en termes de prévisions ou de tendances.

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Avant d'entrer dans la prospective, j'aurais, tout d'abord, une question à vous poser, madame la Présidente. Dans votre édito du fascicule sur le DOB, vous évoquez l'optimisation de la baisse des dépenses de fonctionnement grâce à la transformation numérique. Pouvez-vous nous dire, s'il vous plaît, de quoi il s'agit dans votre esprit ?

Je tiens aussi à revenir sur les dotations de l'Etat. Celles-ci ne sont jamais assez importantes et, de toute façon, elles ne le sont pas au regard de nos dépenses, de notre situation sociale avec

nos personnes âgées, nos allocataires du RSA ou de la PCH, mais à ce sujet, je voudrais faire part d'une précision. Vous avez déclaré sur *France Bleu Creuse*, voilà environ un mois, que « sous François Hollande, le Gouvernement a baissé les dotations, si bien que le Conseil départemental a perdu 6,5 M€ chaque année. » Alors, nous avons repris les chiffres : les dotations totales de l'Etat représentaient 64,4 M€ en 2014 et 58,2 M€ en 2018. Il s'agit donc bien d'une baisse de l'ordre de 6 M€, mais sur cinq ans ! Je voulais faire part de cette rectification car le saut n'est tout de même pas tout à fait le même, entre une baisse de 6 M€ en cinq ans et de 6 M€ chaque année.

Au sujet de la taxe foncière, l'augmentation brutale du taux intervenue voilà 3 ans a généré une recette de 8 M€…

M. FOULON. – Non, de 4 M€ !

Mme LA PRESIDENTE. – Oui, le produit de la taxe foncière a généré une recette supplémentaire de 4 M€ !

M. LEGER… disons donc de quelques millions d'euros, qui correspond peu ou prou à la baisse des dotations, mais tel n'est pas l'objet de mon propos. Aujourd'hui, avec un taux de 22,93 % – et je crois qu'il convenait de ne pas aller plus loin –, nous nous situons à un rang élevé des départements faisant partie de la même strate démographique que nous. En fait, la Creuse fait partie des départements qui, dans la strate à laquelle nous appartenons, pressurent le plus fiscalement. Si je reprends les chiffres précis, le produit de la taxe foncière a rapporté 21,2 M€ en 2015 et il est attendu 27 M€ en 2019.

Le deuxième point de vigilance, étant donné que nous allons perdre le bénéfice de la taxe foncière, et je le regrette comme vous puisque, de nouveau, nous perdons une marge d'autonomie fiscale – la dernière qui, d'ailleurs, nous restait –, et donc une marge d'autonomie financière, est celui afférent à la dette. Je crois effectivement qu'il convient de ne pas trop aller au-delà des millions d'euros que nous enregistrons à ce titre. L'encours de dette se situe aujourd'hui à 810 € par habitant, contre 774 € en 2016. Je crois que nous pouvons tous convenir de la nécessité de contenir cette dette en montant total et en montant par habitant.

Comme vous, disais-je, je regrette le fait que la taxe foncière, donc sa part départementale, disparaisse, procédé qui, du reste, s'apparente à un jeu de bonneteau : donner à tel ou tel pour calmer les esprits et retirer ensuite à tel ou tel autre !

Evidemment, le tout devient, en tout cas, extrêmement compliqué pour boucler un budget.

Nous allons maintenant parler des perspectives qui nous montrent que, finalement, les marges de manœuvre sont étroites, ce que nous savons déjà. Quel choix aurez-vous donc ? Votre choix consistera, soit à faire évidemment très attention à un risque d'envol des dépenses de fonctionnement, mais de toute façon, nous avons signé un contrat avec l'Etat qui, nécessairement, les limite, soit à être modéré sur l'investissement, aux alentours de 20 M€. C'est ce que vous

nous proposez dans votre débat d'orientations budgétaires. Nous verrons ce qu'il en sera en février prochain…

En définitive, notre situation est tellement fragile qu'il n'existe pas de bonnes solutions. Il y en a sans doute de moins pires que d'autres ! Il s'agit de veiller à gérer en bon père de famille et, en même temps, à accompagner le dynamisme d'un département déjà fragile. Force est de reconnaître que l'équation n'est pas simple. Néanmoins, il faudra nous dire en février pour quel choix vous optez entre tasser les dépenses de fonctionnement ou, en même temps, tasser les dépenses d'investissement, avec un point de vigilance qui rejoint ce que je disais précédemment sur le PRID et le PRIR : attention, 20 M€, est-ce un affichage de budget primitif ou est-ce le vrai chiffre du compte administratif de l'année suivante ? En effet, la tentation est toujours grande dans une période préélectorale d'afficher des montants d'investissement très importants pour finalement sous-consommer l'enveloppe censée être dédiée à l'investissement.

Mme LA PRESIDENTE. – Il faut que cela se vérifie dans les inscriptions budgétaires. Il ne s'agit pas d'annoncer n'importe quoi, mais je vous sais féru de toutes ces questions pour le vérifier vous-même !

Je ne me rappelle pas toujours précisément de mes propos lorsque je participe à des interviews, mais sur ce point-là, je me sais excessivement prudente. Lorsque je parle de 6,5 M€ de baisse, c'est bien, j'en suis certaine, de DGF, la dotation globale de fonctionnement.

M. LEGER. – Mais pas chaque année !

Mme LA PRESIDENTE. – Permettez-moi, s'il vous plaît, de vous répondre !

Il est clair que c'est, non pas sur les dotations de l'Etat, mais sur la DGF. La baisse de la DGF a été, me semble-t-il, de 777 000 M€ en 2014, puis de 1,9 M€ en 2015, 2016 et 2017, ce qui doit représenter 6,5 M€. Par rapport à la DGF 2013, c'est-à-dire avant diminution, nous pouvons dire en effet que nous avons 6,5 M€ de moins chaque année. Tandis qu'elle était d'un montant de l'ordre de 52 M€ en 2013, chaque année, nous percevons bien - 6,5 M€.

M. LEGER. – Non !

Mme LA PRESIDENTE. – Je suis désolée, je n'ai pas tous les chiffres en tête, mais c'est bien 52 M€ moins 6,5 M€ ! Chaque année, ce sont 6,5 M€ que nous aurions pu percevoir sans cette baisse de DGF et que nous aurions pu flécher, par exemple, au titre de l'investissement.

Nous compensons à peu près la situation cette année en récupérant – et c'est ce qui nous sauve ! – près de 6 M€ du fonds de soutien interdépartemental. Heureusement ! Je réitère ce que je disais ce matin, si l'on déduit des 30 M€ destinés à l'investissement les 10 M€ de remboursement de capital lié à l'emprunt, il reste 20 M€ à dédier à l'investissement. Imaginez ce qu'il en aurait été sans l'attribution de ce fonds de soutien interdépartemental, outre cette baisse

de DGF de 6,5 M€ : ce serait, non pas 20 M€, mais 14 M€ destinés à l'investissement ! Vous savez ce qu'il nous reste lorsque nous affectons 10 M€ sur les routes, sinon pas grand-chose pour nos bâtiments, nos collèges, en termes de moyens à consacrer aux équipements non départementaux, au FDAEC, etc.

Ce sont toutes ces questions qui répondent à des équations extrêmement simples.

En effet, avant la baisse de la DGF, si vous comparez par rapport à la DGF à partir de 2018, c'est bien 6,5 M€ de moins chaque année.

Par ailleurs, sur le foncier bâti, nous avons augmenté, en effet, le taux en 2016. Vous avez tous partagé à l'époque les résultats de clôture de gestion : - 30 000 € sur le compte administratif 2015. Entre les dépenses et les recettes de fonctionnement, c'était - 30 000 €, auxquelles s'ajoutait 1,2 M€ qui n'avait pas été payé faute de trésorerie. Par conséquent, clôture de la section de fonctionnement en 2015 : - 1,2 M€ ! Sans même parler d'une alerte, c'était catastrophique et nous avons donc réagi.

Souvenez-vous, et je l'avais dit d'ailleurs ainsi dans la présentation des comptes administratifs, les 4 M€ d'effort supplémentaire demandé aux Creusois, c'est exactement l'excédent de gestion 2018, section de fonctionnement. Cela veut dire que nous avons tout juste retrouvé l'équilibre et que concernant le « plus » demandé aux Creusois, nous pouvons en grande partie, parce que nous avons réalisé des économies sur la section de fonctionnement, l'affecter désormais à l'investissement. C'est clair et pour mieux le comprendre, je me souviens vous avoir présenté à plusieurs reprises des tableaux pour que vous ayez les chiffres précis sous les yeux.

Le taux, augmenté en 2016, se situe à 22,93 %. Il est vrai que c'est l'un des taux importants à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine. Permettez-moi toutefois de vous donner un exemple, celui de la Dordogne dont le taux est plus élevé et qui rapporte d'autant plus à ce département que ses bases locatives sont nettement plus élevées que celles de la Creuse.

Ce qu'il faut considérer, en effet, et vous avez raison, monsieur LEGER, c'est l'augmentation de la valeur des bases. Le point de fiscalité 2015-2016 a progressé parce que malgré tout et malgré ce que l'on pense souvent aussi, c'est à cet égard que l'augmentation sur le foncier bâti nous intéressait bien plus que la part de reversement de la TVA qui nous sera allouée. A partir de 2016, hors hausse du taux, la revalorisation des bases validée dans la loi de finances nous a permis de bénéficier d'une augmentation tout de même intéressante de leur valeur. Moyennant quoi, nous sommes passés, en effet, sur une recette qui a augmenté – une réelle chance pour le département de la Creuse ! – sans avoir, depuis 2016, modifié le taux.

M. LEGER. – Voilà, j'ai fait mon calcul et c'est là le bon chiffre : ce sont 6,3 M€ précisément de produit supplémentaire sur la taxe foncière entre 2015 et 2019. Nous sommes passés de 21,2 M€ à 27,5 M€.

Mme LA PRESIDENTE. – En cumulé, pas chaque année, en revanche !

M. LEGER. – Nous sommes d'accord, pas chaque année !

Mme LA PRESIDENTE. – C'est pourquoi nous ne pouvons pas comparer ! Vous êtes d'accord avec moi, la baisse de la DGF correspond bien à 6,5 M€ chaque année. Les chiffres sont parlants !

La parole est à M. JEANSANNETAS.

M. JEANSANNETAS. – Madame la Présidente, je voudrais nuancer, voire contester votre argumentaire selon lequel nous aurions pu, si nous n'avions pas perdu 6,5 M€ chaque année, investir.

Un simple rappel, et je vais même parler à l'imparfait : nous étions membres de formations politiques différentes qui, dans le cadre d'une sorte d'orthodoxie financière et budgétaire, préconisaient la baisse de la dépense publique pour parvenir à une diminution de la dette. La baisse des dotations aux collectivités date donc, non pas du dernier quinquennat, mais de celui qui l'a précédé. Cette trajectoire mise en place à l'époque a été observée, mais force est de constater qu'elle a été plutôt stoppée par le Gouvernement aujourd'hui en place.

Pour ma part, je ne conteste pas le fait que soient intervenues des baisses de DGF. C'est clair ! Mais nous ne pouvons pas nous renvoyer la balle. Il faut changer ce dialogue que nous pouvons avoir entre nous sur cette dimension. Non, nous n'aurions pas fait, disons 4 x 6, soit 24 M€ parce qu'il y a aussi le principe de l'annualisation budgétaire. A un moment donné, la décision tombe et ce sont 6,5 M€ de moins une année, mais il ne s'agit pas de repartir comme l'année N-1, en se disant : « Nous avons encore perdu 6,5 M€ ! ». Non, il s'agit de rester stable.

Par conséquent, la démonstration consistant à dire que nous perdons, chaque fois, 6,5 M€, non ! Et ce en raison tout de même d'un principe de base et d'un contexte dans lequel il était souhaité, à la fois par les Républicains et le Parti socialiste, réduire le poids des dépenses publiques pour parvenir en dessous de ces fameux 3 points de PIB. Nous étions tous engagés dans cette orthodoxie financière. Nous pouvions être d'accord ou pas avec cette trajectoire qui, du reste, avait même été contestée au sein de nos formations politiques respectives, certains disant qu'ils n'en avaient pas grand-chose à faire, il n'empêche qu'elle était toute tracée ! Ne nous la renvoyons donc pas à la tête ! Oui, nous avons connu la baisse des dotations car telle était la trajectoire observée à l'époque. Aussi, les gouvernements respectifs que nous avons soutenus ont tous participé à l'appauvrissement des collectivités.

Mme LA PRESIDENTE. – Je comprends ce raisonnement et je le partage en partie. Mais nous avons quand même l'impression que c'est aux collectivités locales qu'il est demandé toujours plus et encore plus d'efforts. N'oublions pas de la souligner !

Je n'ai plus les chiffres précis en tête, mais la baisse de la DGF représente des milliards d'euros économisés sur le dos des collectivités locales, communes, intercommunalités, et

départements, avec cette particularité pour ces derniers d'avoir eu à subir et à assumer des dépenses sociales pour leurs concitoyens, avec encore et toujours plus de reste à charge. Une nouvelle fois, c'est cette question de confiance. Bien sûr que nous voulons bien tous participer à l'effort nécessaire de réduction de la dette publique à l'échelle nationale, voire européenne, mais nous avons le sentiment, nous les collectivités, d'avoir fait encore plus d'efforts que l'Etat, le Gouvernement, les ministères, etc. C'est là un point que personne, me semble-t-il, ne conteste.

Qui plus est, l'Etat nous impose le contrat de Cahors qui nous contraint encore davantage dans notre mission au quotidien en faveur des personnes les plus en difficulté et qui revient à nous empêcher d'augmenter notre capacité d'investissement. Nous avons parlé précédemment des ponts et de leur entretien. C'est un sacré sujet à l'échelle nationale, voire internationale. Très bien, mais pourquoi un certain nombre d'ouvrages ne sont-ils plus entretenus par les collectivités ? Alors, il a beau jeu le Gouvernement d'afficher sa consternation en disant que les collectivités ne font pas leur travail. Eh bien, voyons ! Il n'a qu'à nous en donner les moyens ! Ce sont toujours plus de missions, toujours plus d'actions à mener, toujours plus de dépenses à engager, et on nous dit : « Regardez, ils en font trop ! » C'est quand même un peu fort !

Alors, maintenant, ne nous posons plus la question et faisons ce que nous avons à faire avec ce que l'on nous donne ! Franchement, comprenez les raisons de mon mécontentement !

La parole est à M. FOULON.

M. FOULON. – Madame la Présidente, je voudrais simplement rebondir sur une donnée nationale. Je partage ce qui a été dit, mais alors que l'Etat nous contraint en termes de finances, quid de sa gestion, et ce quels que soient les gouvernements ? Résultat, la dette va franchir 100 % du PIB et nous avons l'impression que rien ne s'arrête ! Effectivement, l'Etat fait des économies sur le dos des collectivités à son profit. Pour en faire quoi ? Rien ! Le Président de la République envisage même de s'affranchir des 3 %. Moyennant quoi, la dette explose inexorablement et cela a l'air de contenter tout le monde !

Pour ma part, je tiens à exprimer une mise en garde dans cet environnement international. Aujourd'hui, les taux sont négatifs et si vous expliquiez cela à nos grands-pères, ils ne comprendraient pas. Un point de taux d'intérêt supplémentaire, ce sont 4 Md€ ! Imaginez ce qu'il en serait demain si devait se produire un retournement ! Apparemment, ce n'est pas annoncé, mais cela veut tout de même dire que l'on a cette épée de Damoclès au-dessus de la tête. Or aujourd'hui, la situation de l'Etat français au regard des critères du FMI est globalement catastrophique. Mais voilà, tout le monde s'en accommode, en particulier le Gouvernement, et on n'en parle pas ! Certes, on essaye de trouver des excuses : « Oui, mais la France investit beaucoup dans l'armée, le nucléaire et cela coûte… » D'accord, mais ce que l'Etat nous impose, il ne se l'applique pas à lui-même.

Telle est la réflexion que je souhaitais formuler.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Il est clair en tout cas que nous sommes tous d'accord pour dénoncer ce que j'appelais, ce matin, un comportement bipolaire de la part de l'Etat, que l'on pourrait peut-être même qualifier de schizophrène : d'un côté, il décentralise pour donner toujours plus de compétences aux collectivités et, de l'autre côté, il les maintient sous le boisseau parce que force est de reconnaître que nous sommes un pays centralisateur. L'Etat n'assume donc pas réellement cette décentralisation.

Si « l'Etat est en faillite », selon l'expression d'un ancien Premier ministre, s'il ne peut pas faire plus en direction des collectivités en raison des règles budgétaires que nous avons évoquées et des données européennes, alors qu'il ait le courage, avec l'ADF, de mieux organiser une péréquation horizontale. Peu de prélèvements sur les Hauts-de-Seine feraient bien le bonheur de la Creuse au lieu d'essayer chaque année de trouver les quelques millions d'euros qui nous manquent entre fonctionnement et investissement et, finalement, de crier misère, tandis que nous avons à faire face, en particulier, à nos AIS.

Je ne sais pas si un jour, une meilleure péréquation horizontale se mettra en place, mais continuons de nous battre tous ensemble pour essayer de l'obtenir !

Mme LA PRESIDENTE. – Moi, je parlerais plutôt de péréquation verticale. C'est à l'Etat de nous compenser le coût des politiques sociales, en particulier des allocations individuelles de solidarité. C'est à lui de le faire !

La péréquation horizontale a été instituée, et ce à hauteur de 250 M€. L'Etat n'est même pas « fichu » d'affecter la même somme en face, et c'est tellement dérisoire par rapport aux montants des restes à charge des allocations individuelles de solidarité.

Dans les débats au sein de l'ADF, et j'y étais au cœur avec d'autres départements, tels la Lozère, le Cantal, la Corrèze, l'Aveyron ou le Lot-et-Garonne, chacun dans notre groupe – et peu importe notre étiquette politique, que l'on soit de gauche ou de droite, comme le soulignait Eric JEANSANNETAS –, nous avons essayé de mettre en avant l'impérieuse nécessité pour nous d'avoir quelques subsides de la part de ceux que vous citiez, tels les Hauts-de-Seine.

C'est ce qui s'est mis en place, mais je crois que nous sommes sur deux problématiques différentes. D'une part, c'est la problématique des moyens que nous avons à investir pour faire de l'aménagement local à l'échelle nationale, ce que souhaitait faire la DATAR, souvenons-nous, voilà quelques années. D'autre part, c'est cette question des AIS. Quand la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne ou d'autres départements ont à connaître d'une progression de leurs DMTO, ils apprécient ces nouvelles ressources car ils en ont bien besoin, en particulier pour venir en aide à leurs populations qui sont extrêmement pauvres. C'est particulièrement le cas en Seine-Saint-Denis.

Bref, nous avons réussi à inventer cette péréquation entre les départements les plus riches et les plus fragiles. C'est fait ! L'Etat, avec « largesse », valide le dispositif dans la loi de finances 2020 de façon pérenne. Je vous rappelle tout de même que dans la loi de finances 2019, sur une proposition demandée et souhaitée par l'ADF, c'était validé pour trois ans. Là, l'Etat nous dit :

« Super, on vous l'octroie ! » Evidemment, l'Etat accepte de nous octroyer ce que nous nous sommes donnés entre nous ! C'est la raison pour laquelle je dis : « quelle largesse d'esprit ! »

En revanche, où est l'Etat qui se veut souverain dans l'accompagnement des personnes âgées – nous le verrons sans doute dans la loi l'année prochaine –, des sujets de handicap ou encore concernant ceux qui n'ont pas accès à l'emploi ? Où est-il ? Telle est la question que je pose !

Certes, nous pourrions imaginer ce que nous pourrions faire si nous dépensions autrement et quand je vous dis qu'il nous reste 22 M€ sur cette seule année, je n'ai pas fait l'affront de cumuler tout ce qui ne nous a pas été compensé depuis les premières lois décentralisation car de gauche ou de droite, c'était la même chose ! Mais ce sont 22 M€ cette année que les Creusois, au travers de leurs 27 M€ d'impôt, doivent mettre au pot pour compenser nos dépenses en faveur des plus âgés, des personnes en situation de handicap et de ceux qui n'ont pas accès à l'emploi. Nous courbons l'échine et nous répondons présents parce que nous y tenons. Néanmoins, je trouve vraiment plus que décevant, pour ne pas dire provoquant que ne figure pas dans le cadre de cette loi de finances de propositions autres que celle visant à nous dire : « Terminé, on ne vous fait pas confiance et vous ferez ce que l'on vous permettra de faire ! » Je considère que c'est tout à fait scandaleux.

Si personne ne demande plus la parole à ce stade de notre débat, je vous invite à poursuivre cette présentation avec les perspectives financières que nous avons qualifiées « de nouveau de difficiles dès 2023 ».

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Nous en venons, en effet, à la partie concernant les perspectives financières de la collectivité, qui pourraient s'avérer de nouveau difficiles dès 2023.

L'audit financier, réalisé par la Direction régionale des Finances publiques entre les mois de mai et juillet 2019, a permis de tirer les enseignements suivants : une progression de l'épargne brute, mais à un niveau assez fluctuant, ce qui crée de l'incertitude ; un financement par l'emprunt des investissements en légère diminution, ce qui impacte la capacité de désendettement ; des efforts portés sur la restauration du fonds de roulement, qui ont permis de reconstituer de la trésorerie, ce qui était bien nécessaire.

Le travail effectué a porté sur les exercices 2019 à 2024. L'analyse prospective repose sur différents scénarii et des hypothèses qui peuvent varier dans le temps, en raison de modifications législatives, comme c'est le cas actuellement avec le vote du projet de loi de finances pour 2020, ou d'une conjoncture économique et sociale fluctuante. L'analyse réalisée ne préjuge pas des résultats financiers à venir, mais indique des évolutions possibles.

Dans le cadre de cette prospective, la mission a travaillé sur trois scénarii et quatre hypothèses de sensibilité.

Le premier scénario, dit scénario tendanciel, conduit à des difficultés financières en 2023. Le scénario tendanciel est élaboré à partir des résultats constatés sur la période 2015-2018, pour lesquels une projection a été effectuée. Dans ce scénario, le résultat et la CAF sont excédentaires

sur la période, mais diminuent à cause de « l'effet ciseaux » de la hausse plus forte des charges que des produits, notamment en raison du poids des dépenses de personnel et de l'aide sociale. La CAF reste suffisante pour rembourser l'annuité en capital de l'emprunt. Le ratio de désendettement reste en-deçà du seuil des 10 années, mais il reste lié à la volatilité de l'épargne brute.

Les ratios financiers, tels que le coefficient d'autofinancement courant et le ratio de rigidité des charges, sont proches des seuils limites. Le montant des investissements programmés sur la période de prospective influe sur le niveau du fonds de roulement et sur sa variation. Le fonds de roulement devient négatif en 2023, ce qui est particulièrement inquiétant, et se dégrade encore en 2024.

Pour éviter ce dernier écueil, deux scénarii différents ont été élaborés par la MRCDP : un plafonnement des investissements à 20 M€ par an dès 2021 et un fonds de roulement équivalent à 30 jours de charges de fonctionnement.

L'introduction de deux scénarii permettrait d'améliorer les résultats financiers, s'agissant d'un scénario alternatif et d'un scénario optimisé.

Le scénario alternatif plafonne les investissements annuels à 20 M€ à partir de 2021. Ce scénario diffère du scénario tendanciel en ce sens qu'il permet de maintenir le fonds de roulement proche de 30 jours et donc de garder un niveau de trésorerie tout à fait convenable sur l'ensemble de la période, ce qui est la recommandation prudentielle.

Le plafonnement des investissements à hauteur de 20 M€ par an dès 2021 a pour conséquence l'arrêt des prélèvements sur les réserves de la collectivité pour financer les dépenses et la reconstitution du fonds de roulement dont le niveau permet au Conseil départemental de pouvoir couvrir plus de 30 jours en 2024. En adoptant ce scénario, le Département rééquilibre ses ressources d'investissement par rapport à ses dépenses. Cela lui permet d'abonder ses réserves, mais la collectivité ne se désendette pas.

Le second scénario intitulé scénario optimisé vise à maintenir un fonds de roulement à 30 jours, en limitant la hausse des charges de fonctionnement. Ce scénario repose sur une maîtrise de la progression des charges de fonctionnement. Les recettes retenues sont celles du scénario tendanciel. A endettement constant et avec un niveau d'investissement conforme aux prévisions communiquées par le Conseil départemental, le scénario de hausse contenue des charges de + 36 % sur la période 2019-2024, contre + 7,5 % dans le cadre du scénario tendanciel, soit 0,72 % par an, permet de tirer les enseignements suivants : la collectivité améliore sensiblement son résultat net ainsi que sa capacité d'autofinancement ; les ratios financiers évoluent favorablement ; la collectivité ne prélève pas sur ses réserves pour financer ses investissements et le fonds de roulement couvre 30 jours de charges.

Au-delà de ces divers scénarii, la MRCDP a bâti quatre hypothèses, le scénario tendanciel étant retenu pour analyser l'impact de ces dernières.

C'est la prise en compte d'hypothèses qui incitent à la prudence.

Concernant l'impact de la réforme de la fiscalité directe locale, le projet de loi de finances pour 2020 devrait modifier la nature des recettes fiscales des collectivités. Dans le cadre de la réforme, le projet vise à remplacer la taxe foncière sur les propriétés bâties par une fraction de TVA. Sans connaître le résultat du travail parlementaire, la Mission a effectué une projection sur les recettes fiscales attendues, selon laquelle les recettes fiscales issues d'un transfert de la TVA sont proches de celles résultant de la taxe sur le foncier bâti. Toutefois, la faiblesse constatée sur le fonds de roulement demeurerait en 2023 et 2024.

Quant à l'augmentation des charges liées à l'aide sociale, l'évolution démographique du département de la Creuse peut laisser penser que les charges liées à l'action sociale vont progresser. Le scénario de hausse plus forte, soit +2 %, des dépenses d'APA par rapport au scénario tendanciel, + 1,53 %, génère des conséquences non négligeables sur les différents ratios financiers de la collectivité : la détérioration des indicateurs observée dans le cadre du scénario tendanciel s'accentue, de fait.

S'agissant de la dégradation des conditions de financement, les taux d'intérêt des emprunts sont bas depuis plusieurs années. L'hypothèse consiste à mesurer le coût d'un renchérissement du crédit avec la même politique d'investissement que celle du scénario tendanciel : la dégradation des conditions de financement génère un alourdissement des charges et donc une dégradation des différents ratios financiers.

La priorisation des investissements est une mesure possible en les limitant, comme nous l'avons vu précédemment, à 20 M€ par an et à compter de 2022. La probabilité d'une hausse des conditions de financement divise les analystes financiers. Les projections macroéconomiques prévoyant un possible ralentissement de la croissance peuvent militer pour une probabilité faible mais non nulle d'une hausse des taux d'intérêt.

Quant à la projection de la section de fonctionnement à partir des comptes arrêtés au 30 septembre 2019, les services du Département ont élaboré un document intitulé « compte administratif 2019 anticipé ». Le résultat estimé fin 2019 est ramené à 4,402 M€ contre 7,809 M€ dans le scénario tendanciel. La réalisation d'un résultat 2019 moins favorable par rapport à celui prévu par le scénario tendanciel amène mécaniquement à la dégradation de tous les ratios financiers.

Il existe des risques pris par le Conseil départemental du fait des garanties et des participations. L'analyse financière prospective mesure les résultats projetés du Conseil départemental, mais étudie également si les garanties accordées ou les participations prises dans des syndicats sont de nature à le fragiliser. A ce stade, bien que l'information ne soit pas complète, les engagements du département de la Creuse ne sont pas susceptibles de générer des conséquences financières fâcheuses. Toutefois, vous l'aurez compris, la vigilance est requise.

Pour la Mission, l'amélioration de l'épargne nette et une priorisation des investissements sont deux préoccupations majeures qui doivent guider l'action du Conseil départemental dans la période allant de 2019 à 2024.

Tel est, ainsi synthétisé, tout le travail réalisé la Direction régionale des Finances publiques.

Mme LA PRESIDENTE. – En guise d'information, la Direction régionale des Finances publiques nous a proposé voilà quelques mois de réaliser un audit prospectif, lequel s'est attaché à ne prendre en compte les éléments qu'à partir de 2015 pour nous permettre d'y voir plus loin dans le temps. C'est ainsi que nous vous faisons partager dans ce DOB tous ces éléments.

En 2015, souvenez-vous-en, nous avions passé une commande publique auprès d'un cabinet bien connu à l'échelle nationale. Bien que celui-ci ne travaille pas que pour des collectivités de droite, le rendu de son audit avait été plus ou moins contesté. En revanche, j'imagine que la Direction régionale des Finances publiques est difficilement contestable dans les informations qui vous sont fournies.

A ce stade de la présentation par M. GAILLARD, souhaitez-vous intervenir ?

La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Nous avions déjà effleuré le sujet précédemment, mais quand je lis la phrase de conclusion : « L'amélioration de l'épargne nette et une priorisation des investissements sont deux préoccupations qui doivent guider l'action du Conseil départemental dans la période allant de 2019 à 2024 », n'est-ce pas finalement ce que l'on a fait, ce que l'on fait, ce que vous faites ? En tout cas, ce sera bien une obligation qui s'imposera à nous demain, sachant que les marges de manœuvre sont extrêmement étroites.

Mme LA PRESIDENTE. – Vous comprenez pourquoi, vu ce que l'on a traversé fin 2015 et début 2016, nous ne pouvons décemment pas nous endormir sur nos lauriers. Sans savoir ce qui se passera en 2021 – après tout, nous verrons bien ! –, l'idée est de travailler sur des éléments que nous pouvons partager ou sur des critères importants sur lesquels bâtir, certes, le budget 2020, mais aussi la vie du Conseil départemental et l'avenir de la Creuse, surtout sur des bases partagées.

Si personne ne demande plus la parole, nous en venons au chapitre suivant du document concernant le débat d'orientations budgétaires : « Des politiques de solidarités renforcées ».

J'invite M. MORANÇAIS à évoquer ce que seront nos dépenses dans le domaine social.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – L'action sociale, vous le savez, est le premier poste de dépenses du Département.

Les dépenses au titre des interventions sociales sont évaluées à 93 911 117 €, contre 92 299 783 € au CA anticipé de 2019, soit une évolution de 2,8 %. Elaborer le budget primitif 2020 et l'inscrire dans une prospective pluriannuelle afin de stabiliser les ressources et les dépenses est, dans un tel contexte, plus qu'un réel défi. Les réformes institutionnelles sont

nombreuses, mais non financées à l'euro près par l'Etat. Il n'y a toujours pas d'accord sur la compensation du reste à charge des AIS entre l'Etat et les départements.

Avec des dépenses obligatoires en hausse et dont les causes sont en grande partie dues aux décisions gouvernementales, sans que n'augmentent dans une même proportion les compensations, le Département se trouvera, une fois de plus, dans l'obligation de financer davantage la solidarité nationale à la place de l'Etat.

Concernant les dépenses sociales, les propositions budgétaires pour 2020 sont calculées sur la base des dépenses prévisionnelles de l'année 2019, d'une détermination sincère sur 12 mois d'activité, selon les axes essentiels : la politique migratoire et son incidence au titre du nombre et du financement des MNA, ce qui peut évoluer fortement et très rapidement ; la politique du RSA et son incidence sur le reste à charge des AIS, s'agissant notamment de la hausse de l'allocation RSA décidée par l'Etat ; les conséquences du revenu de base et de la baisse des contrats aidées ; la réforme de l'allocation chômage qui s'est mise en place.

L'évolution des dépenses sociales depuis 2015 vous est présentée, page 43. Ces dépenses qui s'élevaient à 88 196 637 € au CA 2015 ont représenté 92 299 783 € au CA 2019 anticipé, avec une légère variation certaines années.

Le reste à charge sur les 3 AIS ne cesse, en effet, de progresser, passant de 20,163 M€ en 2015 à 22,314 M€ en 2019, et ce en dépit des dispositifs compensatoires dont a bénéficié la collectivité. Il se répartit ainsi : 6,9 M€ pour le RSA, 12,409 M€ pour l'APA et 3,005 M€ pour la PCH.

Au final, le reste à charge représente 45 % du total des allocations versées par le Département en 2019, alors que ces dépenses relèvent de la solidarité nationale.

Si le Département ne dispose pas de tous les leviers pour maîtriser les dépenses afférentes aux AIS, depuis 2015, nous avons cherché à agir pour en diminuer l'impact sur nos finances, notamment en renforçant le dispositif d'accompagnement des bénéficiaires du RSA dès leur inscription.

S'agissant du RSA, cette allocation est directement impactée par l'évolution du nombre d'allocataires et par son montant unitaire qui a connu plusieurs revalorisations successives décidées par le Gouvernement jusqu'en 2019. Une nouvelle hausse est prévue en avril 2020.

Le volume des bénéficiaires du RSA demeure très sensible à l'amélioration de la conjoncture économique, notamment en matière d'évolution du taux de chômage.

Pour l'exercice à venir, le Département anticipe une stabilisation en valeur de l'allocation, compte tenu de l'intensification de l'engagement départemental en matière d'insertion, qui doit se traduire par une amélioration du retour à l'emploi des allocataires. Madame la Présidente, vous avez fait allusion à la mise en place de cette plateforme qui devrait favoriser le suivi, l'accompagnement des bénéficiaires du RSA et les relations avec le monde des entreprises. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Par ailleurs, les engagements que le Département a pris dans le cadre du Plan Pauvreté, Plan auquel nous nous rallions – nous en avons parlé ce matin –, auront nécessairement une incidence sur la dynamisation des parcours des allocataires.

Dans la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et de retour à l'emploi, nous appuyons notre action sur quatre leviers-socles : permettre un meilleur accès aux droits des populations en situation de précarité, renforcer l'accompagnement et l'insertion professionnelle des bénéficiaires du RSA, poursuivre l'accompagnement des jeunes majeurs sortant de l'aide sociale à l'enfance.

Dans la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance, nous avons émis un courrier d'intention pour engager une action contractualisée avec l'Etat.

Le Département s'inscrit également dans la poursuite de l'accompagnement renforcé des services d'aide à la personne à domicile ou en établissement sous contrat pluriannuel et l'aide à l'amélioration de la qualité de service, ainsi que dans le déploiement de solutions innovantes et de l'accueil diversifié pour des réponses encore plus inclusives. L'orientation envers une société plus inclusive est tout à fait noble et respectable. Nous nous y engageons ensemble avec une grande volonté, mais ce seront des dépenses supplémentaires et un reste à charge supplémentaire. Je pense aux dépenses afférentes, par exemple, au transport des enfants en situation de handicap. Cette évolution vers le tout inclusif a un impact aussi à ce sujet.

Dans le cadre de la prévention et de la protection de l'enfance, il s'agit d'élaborer un nouveau schéma départemental de l'enfance et de doter le Département d'une nouvelle offre de services diversifiée. A l'appui des décisions prises à l'automne 2019, le Centre départemental de l'enfance va engager une réflexion avec le soutien du Département, pour un rattachement juridique, managérial et financier direct venant confirmer l'engagement de la collectivité dans cet établissement de référence.

Nos objectifs sont les suivants : renforcer la qualité de l'accompagnement éducatif et du suivi médical des enfants confiés, en agissant auprès des lieux de vie et d'accueil, ainsi que des professionnels de la protection de l'enfance ; améliorer la coordination de la politique de l'enfance et garantir un accompagnement de qualité pour les enfants et leur famille.

Il est proposé de veiller au renforcement des actions de prévention menées par la PMI, dont l'activité est en nette augmentation, sur l'ensemble du Département, en lien étroit avec nos partenaires. Le soutien aux associations œuvrant dans le domaine de la prévention et de la protection de l'enfance est également proposé en complémentarité des actions menées par la collectivité.

Un effort soutenu sera poursuivi pour favoriser l'insertion des jeunes issus de l'ASE dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Dans le cadre des actions sociales de proximité, il s'agit de garantir un accueil inconditionnel de proximité et une meilleure coordination des parcours, avec l'amélioration de l'accueil au sein des UTAS, en organisant le premier accueil social de proximité, en cohérence avec le futur maillage des Maisons France Service. Il s'agit également de poursuivre l'expérimentation engagée dans le cadre de la « franchise sociale » sur le territoire de LA SOUTERRAINE, dans le

cadre de l'UTAS, sujet que nous avons abordé ce matin. Il s'agit aussi de poursuivre la réflexion pour la création d'un nouveau pôle social à GUERET, regroupant nos services sociaux, pour une meilleure réponse adaptée aux besoins de nos usagers. Nous avons un Pôle Cohésion sociale, avec la MDPH et les UTAS, qui mérite un projet bâtimentaire d'envergure pour améliorer les conditions de travail des agents et un meilleur accueil des usagers.

Concernant l'habitat, c'est la création du GIP Habitat qui aura pour mission d'assurer le suivi animation des PIG et de dispenser des conseils auprès des acteurs locaux.

Je conclus en soulignant le fait que l'Etat et le Département ont signé le nouveau PDALHP dont il conviendra d'assurer le pilotage et l'animation du plan d'actions opérationnelle avec l'ensemble des acteurs partenaires.

Je laisse maintenant la parole à Marie-Christine BUNLON pour évoquer la suite de cette présentation consacrée à l'autonomie.

Mme BUNLON, Vice-présidente en charge de l'Autonomie, rapporteur. – Dans le cadre de l'autonomie, nous allons revoir notre politique en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap au travers d'un nouveau schéma départemental, et ce sur plusieurs points : une politique plus inclusive, en améliorant la qualité de la prise en charge dans les établissements et en favorisant l'habitat inclusif ; un soutien à l'action en faveur du maintien à domicile et un soutien aux aidants familiaux dans le cadre du projet « Répit aide aux aidants » ; la prévention de la perte d'autonomie, en lien avec la CFPPA, et les différentes actions que nous soutenons à hauteur de 360 000 €.

Dans le cadre de la MDPH, il s'agit de poursuivre la mise en œuvre du dispositif « Réponse accompagnée pour tous ».

Au titre de l'insertion et du retour à l'emploi, voici nos objectifs : faire évoluer le contenu des appels à projets inscrits dans le PTI ; procéder à l'évaluation du PTI, avant d'entrer dans l'élaboration du prochain plan dans un contexte de mise en œuvre du Service public départemental de l'insertion ; se doter d'une plateforme pour rapprocher les offres et les demandes d'emploi, en lien avec l'action des CIP, les conseillers en insertion professionnelle.

En ce qui concerne la santé, le service de Protection maternelle et infantile offre une prestation de qualité, les familles pouvant accéder à des accompagnants sociaux divers.

Le service départemental de médecine préventive réalise pour la Fonction publique hospitalière – EHPAD et établissements médico-sociaux –, les centres hospitaliers de la Fonction publique territoriale – communes et intercommunalités – des prestations qui n'existaient plus dans le Département.

La MDPH, en pénurie d'un médecin, est confronté à la difficulté que nous connaissons en termes de recrutement de professionnels.

En Creuse, le Plan « Santé + 23 » et le CLS, le Contrat local de Santé que j'évoquais ce matin, portés par l'ARS, ont été construits avec les collectivités locales, en partenariat avec l'ensemble des acteurs, autour de priorités partagées : développer la prévention, maintenir et améliorer l'accès aux soins, améliorer le parcours de vie des personnes atteintes du cancer, faire des jeunes une cible prioritaire, lutter contre les addictions et conforter une dynamique partenariale.

Nous le savons tous, la démographie médicale nous induit à trouver des solutions. Actuellement, nous sommes en réflexion avec l'ARS, la CPAM, la MSA et divers partenaires institutionnels et associatifs, notamment les conseils des ordres et les syndicats professionnels. Nous identifions des actions à décliner autour de trois axes prioritaires : proposer un accueil personnalisé des professionnels de santé, favoriser l'installation et l'exercice des professionnels de santé et soutenir une stratégie santé innovante, collective et coordonnée.

Dans l'année 2020, il sera présenté un dispositif opérationnel innovant à l'échelle départementale. Nous estimons le coût d'un tel dispositif à hauteur de 400 000 à 500 000 € par an. Un seul regret, le constat qu'encore une fois, c'est aux collectivités locales de répondre à une problématique nationale et régalienne, alors que le contrat de Cahors s'appliquera sur ces nouvelles dépenses !

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement, rapporteur. – Un volet que nous n'avons pas abordé concerne la poursuite de la mise en œuvre du « 100 % inclusion » et du « 100 % inclusif », ce qui rejoint le monde de l'insertion et du handicap. Ce sont des dispositifs sur lesquelles nous sommes engagés et qui seront largement déployés au cours de cette année 2020, surtout avec la mise en place de cette plateforme et le recrutement d'un CIP supplémentaire chargé des travailleurs indépendants. Sa mission consistera notamment à démarcher les entreprises et à les rapprocher de nos publics dont nous assurons la prise en charge pour favoriser leur accueil et leur réussite. Nombre d'entreprises ne parviennent pas à recruter et enregistrent des postes vacants, des postes souvent sans qualification demandée.

Mme LA PRESIDENTE. – Parfait !

Avez-vous, mes chers collègues, des remarques à formuler sur ces orientations concernant les dépenses sociales ou nos engagements au titre des politiques sociales que nous menons ?...

Puisque tel n'est pas le cas, nous poursuivons sur les solidarités territoriales.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – En fait, ce volet concerne la mise en œuvre de différentes stratégies qui contribuent à l'attractivité du territoire.

Au titre de la voirie, le département de la Creuse compte 4 400 kilomètres de routes et consacre en investissement près de 9,5 M€ chaque année en moyenne depuis 2015 à l'entretien

de son réseau ainsi qu'à son amélioration. En parallèle, ce sont près de 6 M€ en fonctionnement qui sont mobilisés à l'entretien du patrimoine routier par les UTT et le Parc départemental.

Le déploiement de la fibre se poursuit, bien entendu, pour que tous les Creusois bénéficient du très haut débit.

Au titre de l'animation territoriale, à partir de 2020, c'est la mise en œuvre de la nouvelle contractualisation, soit 2,64 M€ sur cinq ans en investissement et 750 000 € en fonctionnement sur la même période. Le Conseil départemental agit aux côtés des acteurs du territoire pour renforcer l'attractivité de la Creuse.

Dans le même temps, le Département dédiera, dans le cadre des contrats Boost'ter sur la période 2019-2023, un financement à hauteur de 750 000 € pour les postes d'ingénierie dans les EPCI, s'agissant d'agents de développement et d'agents dédiés à la politique d'accueil. Afin d'assurer une coordination des projets, le Département s'est doté en interne d'une équipe de trois chefs de projets « territoire » qui auront pour mission, d'une part, de travailler en étroite collaboration avec les EPCI et, d'autre part, d'assurer la coordination d'une ingénierie globale afin de répondre aux demandes des communes. Cette fonction étant amenée à prendre de l'importance avec l'évolution des missions de l'Agence d'attractivité et d'aménagement de la Creuse, l'arrivée d'un 4ème chef de projets « territoire » pour renforcer cette équipe sera à envisager.

L'Agence d'attractivité et d'aménagement, dont nous avons parlé précédemment, a été créée à l'initiative du Département. Elle va constituer le cœur de l'action qui sera menée collectivement en faveur de la mise à disposition des territoires de moyens d'ingénierie opérationnelle. C'est dans le cadre de la poursuite de son déploiement en 2020 que la réalisation du Projet Alimentaire Territorial, en cours, sera formalisée avec les partenaires, notamment le CPIE, et qu'une ingénierie sera consacrée au développement des usages du numérique.

Ce dispositif sera complété par le recrutement d'un chef de projet « Accueil et attractivité » qui sera chargé de coordonner l'action des EPCI en matière d'accueil et d'engager une démarche de marketing territorial, ainsi que par le recrutement d'un chef de projet « Développement des usages numériques » pour accompagner les territoires afin de faciliter l'accès aux services publics et privés et l'accueil de nouveaux arrivants.

Ce dispositif d'animation sera soutenu par l'Etat dans le cadre des actions prévues au PPC.

Le soutien aux projets d'investissement des EPCI et des communes se matérialisera, d'une part, au travers des 2,65 M€ mobilisables dans le cadre des contrats Boost'ter 2019-2023 et, d'autre part, par la mise en place d'un dispositif pluriannuel d'aide en faveur des communes. Une autorisation de programme de 3 M€ couvrant les années 2020 à 2022 sera proposée.

Le niveau de l'accompagnement au secteur agricole sera maintenu afin de garantir la présence des élevages sur notre territoire et de soutenir les efforts de mutation des systèmes face aux impératifs liés au changement climatique.

L'aménagement numérique du territoire, et plus particulièrement la contribution départementale au déploiement de la fibre optique à domicile, s'articule autour de deux grandes étapes : d'une part, le Jalon 1 sur la période 2018-2021, avec le déploiement de 28 000 prises pour un investissement global de 43,5 M€, la part du Conseil départemental s'élevant à 3,5 M€ ; d'autre part, le Jalon 2 pour la période 2021-2025, avec le déploiement de 53 000 prises supplémentaires, pour un investissement global de 112 M€.

Par ailleurs, l'opération de recapitalisation de la SPL « Nouvelle-Aquitaine THD », en charge de l'exploitation du réseau et de sa commercialisation, se déroulera sur 4 ans, 2019-2022, pour un montant annuel de 250 000 €. A cela s'ajoute l'avance remboursable faite à la communauté de communes Creuse Grand-Sud pour le Jalon 1, dont la mensualité 2020 est d'un montant de 113 894 €.

En ce qui concerne le fonctionnement, le Conseil départemental mobilisera 238 000 € sur le budget principal et le budget annexe, contribution FTTH.

Ainsi, le budget consacré par le Département en 2020 au déploiement de la fibre optique sur le territoire représentera un montant de l'ordre de 1,3 M€, incluant les budgets de fonctionnement et d'investissement, ainsi que l'avance remboursable aux communes et la participation à la recapitalisation de la SPL.

Mme LA PRESIDENTE. – Cette présentation fait-elle l'objet de questions ou de remarques ?...

Nous poursuivons sur la culture et le patrimoine.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité, rapporteur. – L'action départementale en faveur des secteurs culturel et patrimonial est destinée à promouvoir les structures et les initiatives qui assurent une offre de services aux habitants, en concourant à l'éducation culturelle, à l'animation des territoires, au maintien de réseaux de vie sociale, à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel creusois.

La présence sur le territoire creusois d'équipements culturels structurants est, bien entendu, un atout que l'intervention du Département se doit de conforter. Il est aussi important de s'assurer que leur gestion puisse garantir la pérennité du service qu'ils apportent à la population, et dans l'hypothèse où des faiblesses seraient constatées, d'y apporter, en accord avec les instances de gouvernance des structures concernées, une réponse adaptée. Une enveloppe de 2,8 M€ y sera consacrée.

Le soutien au Syndicat mixte de la Cité de la Tapisserie sera dédié tant à son programme de développement dans la perspective du lancement d'une deuxième tranche immobilière qu'à la résorption du déficit structurel de fonctionnement qu'il connaît en dépit d'une fréquentation importante. L'effort du Département s'élèvera à 285 200 € sur le premier volet et à 456 000 € sur le second.

Dans le même esprit, le Département poursuivra son effort auprès du Conservatoire de musique Emile-Goué en lui affectant 1 725 000 €, afin de l'accompagner dans le processus de rétablissement d'une situation financière sereine que celui-ci a engagé. En effet, le retrait de l'Etat qui est passé d'une subvention de 200 000 € en 2011 à 77 000 € et la fin du financement de la Région Nouvelle-Aquitaine ont plongé le Conservatoire dans une situation devenue structurellement déficitaire. Le déficit récurrent observé est de 35 000 €. Une démarche visant à arrêter une stratégie de redressement des comptes devra être engagée.

Il faut y ajouter le soutien au Centre culturel et artistique Jean Lurçat qui sera maintenu dans le cadre des engagements pluriannuels adoptés en 2018.

En outre, le projet de développement immobilier et touristique du Syndicat mixte de la forteresse de CROZANT constituant une réelle opportunité pour le territoire, la participation financière du Département est appelée à augmenter afin de soutenir ce projet.

Pour compléter l'inventaire des soutiens en faveur des équipements concourant à l'offre de services dans les domaines de la culture et du patrimoine, ceux accordés aux scènes de l'espace Fayolle à GUERET et Yves Furet à LA SOUTERRAINE, au Conseil de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et aux bibliothèques du territoire seront maintenus.

Le Département poursuivra son effort pour porter ou soutenir les initiatives qui foisonnent en Creuse en matière culturelle et patrimoniale, et ce à hauteur de 1 M€. A ce titre, la perspective du déploiement d'une identité territoriale portée par la démarche collective sur la Vallée des Peintres entre Berry et Limousin sera favorisée car elle s'inscrit pleinement dans le projet collectif du Plan Particulier pour la Creuse. Le Département est pilote sur ce sujet.

Pour ce qui est de la lecture publique, les partenariats et les actions en collaboration avec les acteurs de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme et l'insertion des bibliothèques du réseau départemental seront, bien évidemment, maintenus. L'édition 2020 du festival Coquelicontes sera coorganisée avec le département de la Corrèze, suite à la désaffection de la région Nouvelle-Aquitaine et du département de la Haute-Vienne.

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des remarques sur ce volet culture et patrimoine ?...

Nous pouvons poursuivre sur les collèges, avec Laurent DAULNY.

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – Auparavant, je tiens à revenir sur le Conservatoire de musique Emile-Goué envers lequel l'Etat s'est, il est vrai, complètement désengagé ainsi que la Région Nouvelle-Aquitaine.

Nous avons commencé aujourd'hui le plan de travail avec le directeur et, tout d'abord, par rapport au personnel. Il faut savoir que le Conservatoire comptait 52 personnels voilà 5 ans, lesquels ne sont plus qu'au nombre de 47. Il faut arrêter l'hémorragie car la vocation du Conservatoire est bien de disposer encore de professeurs de musique.

La problématique majeure à laquelle nous sommes confrontés – je le dis et le redis chaque fois – est liée au fait que nous n'avons aucune réponse des EPCI. Nous en parlons en Conseil syndical et Guy AVIZOU confirmera mon propos. Certes, c'est un conservatoire départemental, mais nous n'avons pas de réponse de financement et même plutôt du désengagement de la part des intercommunalités. Quelques communes y adhèrent encore, mais c'est une véritable problématique, d'où le déficit de 35 000 € et d'où l'inquiétude qui est la nôtre chaque fois que nous élaborons le budget. Ce sera le cas lorsqu'il s'agira de l'établir en février.

Concernant le Syndicat mixte de la Forteresse de CROZANT, pourquoi ce projet de développement immobilier et touristique ? En fait, depuis maintenant deux ans, le syndicat mixte est propriétaire de l'hôtel des Ruines, situé en-contrebas de la Forteresse, qui doit faire l'objet de travaux, notamment de toiture, devant s'échelonner sur plusieurs années. C'est la raison pour laquelle la contribution du Département est appelée à augmenter. Sa participation, conformément à ce qui avait été mis en place, est à hauteur de 50 %, celle de la future communauté de communes du Pays Dunois de 30 % et celle de la commune de CROZANT de 20 %. C'est ce qui explique cette probable augmentation pour nous des financements en faveur de la Forteresse de CROZANT.

J'en viens maintenant à la présentation sur les collèges.

Quelques diapositives vous sont projetées. Ce sont des photos prises lundi dernier à Martin Nadaud où a été organisé, avec CanoTech, l'UNSS et les collégiens, ce que l'on appelle le Hackathon. Je vous donne la définition car je ne savais pas moi-même ce que cette dénomination recouvrait : « Hackathon, marathon de programmation ou programmathon, est un évènement durant lequel des groupes de développeurs volontaires se réunissent pendant une période de temps donnée afin de travailler sur des projets de programmation informatique de manière collaborative ». Voilà, vous savez tout, mais rassurez-vous, je viens de l'apprendre moi-même ! *(Sourires.)* A cette occasion, les collégiens, avec l'UNSS et l'Education nationale, envisageaient les salles du futur, les salles de techno et de SVT dans le cadre du projet de réaménagement des espaces de sciences, des espaces technologiques et de la salle informatique. Ce fut une journée passionnante, surtout vu la motivation des collégiens d'y être associés. D'ailleurs, un reportage devrait être diffusé prochainement sur France 3 à ce sujet.

Le Conseil départemental a donc souhaité initier un travail spécifique sur la rénovation et le réaménagement des espaces des collèges creusois. C'est l'atelier Canopé de GUERET, que vous voyez sur les photos, qui coordonne ce premier projet pour le collège Martin Nadaud, auquel je faisais allusion à l'instant. Il s'applique aux espaces de sciences, aux espaces technologiques, à la salle informatique et aux zones de circulation attenantes. Il associe des personnes de divers profils, notamment les jeunes collégiens de Martin Nadaud, aux cinq différentes phases de ce projet : diagnostic, acculturation, Hackthon, rédaction du projet de réaménagement et travaux de réaménagement.

En outre, en matière de soutien à l'éducation dans les collèges, le Conseil départemental de la Creuse s'engage dans « le collège de demain » et s'associera une nouvelle fois avec l'Atelier Canopé de GUERET pour organiser, courant mai 2020, de nouveau un projet d'Hackathon avec les collèges creusois sur les thèmes de la gestion de l'eau et de la transition énergétique. Nous ne pouvons qu'adhérer également à ces deux thèmes. J'en profite pour remercier son directeur et ses

collaborateurs qui sont tout à fait remarquables, s'agissant d'une belle entité et surtout d'un concours précieux pour l'Education nationale.

Concernant la dotation informatique aux collèges qui, cette année, représente le premier poste de dépenses en matière d'investissement, le budget pressenti intègre l'achèvement du déploiement des tablettes numériques pour tous les collèges du Département, sauf un puisque la principale du collège de DUN n'en souhaite pas, et ce pour un montant de 432 000 €. A cela, s'ajoutent le renouvellement de l'espace numérique de travail et son extension au 1er degré, le remplacement d'ordinateurs fixes à hauteur de 70 unités et le déploiement de 5 tableaux blancs interactifs supplémentaires, ainsi que le remplacement des systèmes internes de téléphonie dans différents établissements.

C'est donc un beau programme numérique qui sera mis en place et, surtout, comme je l'ai indiqué, le fait que le Département s'associe à l'Atelier Canopé, en lien avec l'Education nationale, dans ces projets intégrant également les collégiens est une excellente idée.

Mme LA PRESIDENTE. – Des remarques ou des questions sur les collèges ?...

Puisque tel n'est pas le cas, nous en venons au sport.

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – En matière de sport, l'action départementale va, durant les prochaines années, se concentrer sur la promotion du développement des pratiques et des activités, comme ce fut d'ailleurs toujours le cas. Sans remettre en question ses soutiens habituels aux structures et aux initiatives, le Conseil départemental consacrera 780 000 € à cette thématique.

Les sports de nature vont constituer le premier axe de la politique à mener, sachant que nous travaillons déjà avec de nombreux EPCI sur le tour de la Creuse à vélo, les boucles familiales, les chemins de randonnée, etc. Le second axe repose naturellement sur l'opportunité de l'ouverture de la période préolympique, sachant que la communauté d'agglomération est particulièrement concernée. Le tout doit concourir, sur la base des partenariats existants, à conférer à la Creuse une identité forte dans ce domaine.

Le cyclisme sera un volet majeur du développement. C'est pourquoi, en 2020, le Département sera chef de file pour la création d'un Comité d'itinéraire sur la véloroute V87, Montluçon-Montauban. J'ai assisté à une réunion à Tulle, à laquelle participaient 6 départements. La Creuse est effectivement le fer de lance de cette opération et les autres départements sont tout à fait emballés et enchantés de la perspective de création de cette véloroute qui sera baptisée la « V87 ».

L'année 2020 sera également marquée par l'engagement départemental dans le projet « Guéret – Centre de préparation aux Jeux olympiques » qui fera l'objet d'un label. Nous attendions tous, bien sûr, en premier lieu la ville de GUERET et la communauté d'agglomération, la signature officielle qui aura lieu le 13 janvier prochain au Sénat. Par ailleurs, grâce au Plan Particulier pour la Creuse, le bâtiment accueillant l'IRFJS sera rénové, l'Etat apportant 80 % de

subventions, et ce d'autant plus que la ville de GUERET sera labellisée « Centre de préparation aux Jeux olympiques de Paris 2024 » pour les épreuves de VTT et de cyclisme sur route. En outre, la réalisation d'une piste de VTT nécessitera un investissement auquel le Département participera à hauteur de 10 % puisque nous nous y étions engagés en parfaite synergie avec la ville de GUERET et l'agglomération. Cette piste de VTT aura l'avantage de servir avant, pendant et après ces préparations aux Jeux olympiques.

L'engagement départemental dans ce projet « Guéret – Centre de préparation aux Jeux olympiques » donnera lieu à la prise en charge d'une partie des frais d'animation et de promotion de la démarche, avec la création de deux postes pour cet événement. L'un sera un poste d'Ambassadeur en lien avec Creuse Oxygène, qui sera notamment chargé de faire venir des délégations étrangères à GUERET pour faire connaître la Creuse. L'autre sera un poste de Community Manager en lien avec Creuse Tourisme afin de valoriser cet événement.

Voilà comment le Département va s'investir au niveau de ces labels dont j'ai oublié de vous préciser qu'ils étaient au nombre de deux, l'un étant dédié au Centre de préparation et l'autre étant retenu au titre de la préparation aux Jeux olympiques et attribué aujourd'hui à la ville de GUERET, à la communauté d'agglomération et à la ville de LA SOUTERRAINE. Il faut savoir que les communes peuvent également en bénéficier. Il suffit, pour celles qui sont intéressées, de déposer des dossiers et de se renseigner auprès du service des sports. Ce label est tout simplement un lien avec les associations, les écoles, les collèges de chaque commune afin de valoriser cet événement olympique qui aura lieu en 2024 à Paris. Que les communes qui souhaitent obtenir ce label prennent contact auprès du Département. Il leur sera donné tous les conseils pour être labellisées, outre ces deux communes et cet EPCI précités.

Mme BUNLON. – Nous avons reçu récemment au collège Marouzeau le délégué interministériel aux Jeux olympiques qui a apporté son soutien à ce projet.

Nous avons également rencontré très récemment le jeune homme qui occupera le poste de Community Manager et qui parle plusieurs langues étrangères. En tant que leader, il présentera ce projet à toutes les délégations, l'objectif étant d'en accueillir une dans la Creuse. Il se rendra notamment à Tokyo pour « vendre » notre beau département.

Mme LA PRESIDENTE. – Je me souviens, lorsque nous avions reçu le Président du Conseil départemental de la Vienne, Bruno Belin, qui, au sein de l'ADF, est chargé précisément de dynamiser et d'accompagner les candidatures des différentes collectivités, nous avions alors pu entendre : « De quoi s'occupe le Conseil départemental ? Pourquoi lui et pas les autres ? » Pour ma part, je considère que chacun fait ce qu'il peut selon ses possibilités pour faire gagner le Département. Aujourd'hui, c'est la ville de GUERET et l'agglomération ; demain, ce sera peut-être EVAUX-LES-BAINS qui voudrait accueillir une étape du Tour de France en 2022, etc. Le Conseil départemental se met au service de tous les projets d'initiative dans le Département. Travaillons donc ensemble et c'est plutôt bien qu'il en soit ainsi puisque nous finançons là, en l'occurrence, ces postes d'Ambassadeur et de Community Manager !

Sur le développement du sport dans le Département, auriez-vous des interventions ?...

Nous poursuivons donc sur la thématique de l'environnement.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'action publique, rapporteur. – Sur les questions d'environnement, le fil conducteur est la préservation de notre cadre naturel et l'amélioration de notre cadre de vie.

Bien entendu, le Département intervient dans différents domaines et, notamment, en faveur de Réserve naturelle nationale de l'Etang des Landes, intéressante à plus d'un titre : c'est la préservation de la biodiversité et la préservation des zones humides, des questions bien d'actualité. Ce sont aussi les Rendez-vous Nature, auxquels s'ajoutent les travaux hydrauliques prévus.

Pour la mise en œuvre du Schéma départemental de gestion des milieux aquatiques, il est consacré 150 000 €, avec l'expertise technique de la cellule ASTER et les aides financières des programmes d'action des contrats territoriaux des milieux aquatiques. D'ailleurs, il a été envoyé à chacun d'entre vous un recueil des réalisations sur la période 2010-2018, résultant des préconisations des schémas départementaux de gestion des milieux aquatiques.

Aujourd'hui, le territoire départemental est couvert en quasi-totalité par des contrats territoriaux, ce qui permet de bien organiser ce qui se fait en amont au profit des milieux naturels, et dont les incidences, vous l'aurez compris, sont tout à fait favorables, notamment au titre de l'alimentation en eau potable.

J'enchaîne cette présentation précisément sur le volet « eau et assainissement » sur lequel nous restons toujours présents puisque c'est plus de 1,5 M€ qui sera proposé pour soutenir dans ce domaine les communes et les EPCI, bien entendu dans le cadre des orientations qui seront définies dans le schéma départemental des milieux aquatiques et dans le schéma d'assainissement qui est en cours.

Par ailleurs, le Conseil départemental a fait le choix de lancer un projet de « contrat de transitions écologiques et énergétiques », le CT2E auquel seront consacrés 130 000 €. L'objectif de cette démarche est de travailler avec l'ensemble des partenaires et acteurs de chaque filière sur différentes thématiques : l'eau, la forêt pour concilier production forestière et biodiversité, l'habitat et les énergies renouvelables. Sur cette dernière thématique, le département de la Creuse assure aujourd'hui une production d'électricité d'origine renouvelable couvrant près de 40 % de ses besoins. Ce développement des énergies renouvelables doit être opéré de manière concertée avec les habitants. En tout cas, développement des énergies renouvelables ne doit pas « rimer » avec consommation d'espace démesurée et donc artificialisation des sols. Là aussi, des organisations sont à mettre en place avec différents acteurs.

Tel est, ainsi synthétisé, le volet « environnement ».

Mme LA PRESIDENTE. – Avez-vous des remarques à formuler sur ce volet ?...

Nous abordons donc celui des Archives départementales.

Mme DEFEMME, Vice-présidente en charge de l'Attractivité, rapporteur. – Les Archives départementales continueront, en 2020, de répondre aux demandes des publics sur le territoire, dans la continuité des objectifs définis dans le contrat de développement 2016-2020, et de faire connaître le patrimoine archivistique, papier et numérique, ainsi que l'histoire des Creusois au-delà des frontières.

En 2020, un important chantier de numérisation consacré aux minutes et répertoires de notaires sera lancé. Une partie de ces actes, ceux des XVIe au XVIIIe siècles, a été numérisée et il s'agit maintenant de procéder à la numérisation de ceux du XIXème siècle. Cette tâche étant considérable compte tenu des volumes concernés, elle sera réalisée par un prestataire externe.

Le chantier de la numérisation de la presse ancienne jusqu'aux années 50 sera poursuivi. Il est donc souhaité de maintenir le budget alloué à cette activité à hauteur de 34 000 €.

Afin d'assurer la poursuite des opérations de numérisation en interne dans les meilleures conditions, les Archives départementales souhaitent changer de matériel, lequel est devenu obsolète, et acquérir un numériseur professionnel. Cette acquisition nécessitera une augmentation provisoire du budget des Archives, estimée à 20 000 €.

Pour assurer l'animation du réseau Archives sur le territoire, la Direction des Archives départementales programmera de nouveau des journées d'action et de formation à destination des secrétaires de mairie et des archivistes. Une exposition itinérante sur l'intercommunalité sera à la disposition des communes.

Ces projets à destination des mairies seront doublés d'une formation à l'attention des agents de la collectivité et d'une revitalisation du réseau des référents « archives ». Cette dernière s'accompagnera d'un projet de vidéos et supports sur l'archivage à destination tant des agents du Département que des autres collectivités et services de la Creuse, mais aussi du reste de la France.

Ce sont également de nouvelles actions en direction des publics. Pour accompagner le développement culturel des territoires, les Archives départementales continueront à proposer, tout au long de l'année, de nombreuses expositions en format facile à installer et en prêt gratuit sur des sujets variés tels que le vêtement, l'alimentation, l'eau, l'école primaire, la Première Guerre mondiale, etc.

Une exposition sur la forêt sera présentée dans le hall des Archives jusqu'en septembre 2020 et de nouvelles animations autour des programmes scolaires des collégiens et lycéens seront également développées.

Mme LA PRESIDENTE. – Merci de ces perspectives et de cet engagement de nos Archives départementales pour l'accueil des publics !

Auriez-vous, chers collègues, des commentaires dont vous souhaiteriez faire part ?...

Nous poursuivons donc sur le SDIS.

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – Le Département et le SDIS ont signé, le 30 novembre 2018, une convention pluriannuelle de partenariat pour la période 2018-2020. Cette convention identifie des objectifs de performance en ce qui concerne tant l'amélioration de la sécurité de nos concitoyens que les conditions de travail des sapeurs-pompiers, et arrête le montant de la subvention versée pour la période. Figure dans le fascicule consacré au DOB, page 65, un tableau décrivant précisément ce qui a été versé au SDIS au titre du fonctionnement et de l'investissement pour les exercices 2018 et 2019 en guise de rappel et ce qui est prévu au titre de l'exercice 2020, soit 6,9 M€.

Il est vrai que c'est une augmentation d'année en année, mais ce qui peut aussi nous inquiéter, c'est la progression des interventions des sapeurs-pompiers. Un cri d'alarme a été lancé au Congrès national à Vannes à l'occasion duquel le Colonel, patron des sapeurs-pompiers de France, a interpellé le ministre sur le fait que les sapeurs-pompiers sont aujourd'hui appelés pour des interventions qui, souvent, ne sont pas du tout justifiées. Tous les centres de secours enregistrent un volume d'interventions supérieur d'année en année, pour des secours à personne tels des relevages à domicile et, souvent, pour des carences d'ambulances.

C'est une véritable problématique, d'où notamment l'augmentation considérable des dépenses de fonctionnement, les sapeurs-pompiers percevant, bien sûr, des vacations. C'est aussi une inquiétude pour les sapeurs-pompiers dont la vocation est, non pas de se déplacer pour relever des personnes à domicile, mais de porter secours à des victimes. C'est également une inquiétude par rapport aux financements, outre le fait que leur augmentation permet de doter le SDIS de casernements, d'équipements de protection individuelle et, surtout, de véhicules adaptés aux situations. Le budget du SDIS est aujourd'hui, certes, honorable, mais je peux vous assurer qu'il doit en être ainsi pour le bon fonctionnement du service. Vu malheureusement le nombre de pompiers professionnels que nous avons en Creuse, nous ne pouvons pas dire que c'est le budget les concernant qui coûte cher à notre structure. Heureusement que nous avons les sapeurs-pompiers volontaires !

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Santé + 23, une expérimentation de valises « Smart Médicase » sera envisagée sur les centres de secours les plus éloignés, en partenariat avec l'ensemble des acteurs de santé, notamment l'ARS et le SAMU. Ce sont des valises de premiers secours qui permettront, pour pallier la carence de médecins, de pouvoir activer, via les infirmiers, les premiers secours à personne.

Je pense qu'à la fin du conseil d'administration du SDIS qui doit se tenir ce lundi, il y aura une présentation de cette valise. Si vous êtes présents, vous en verrez, sinon le fonctionnement, du moins son contenu et son contenant.

Telle est la présentation succincte concernant le SDIS, sachant qu'il y aurait encore tant à dire !

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. LEGER.

M. LEGER. – Juste un mot pour dire que les pompiers sont là, bien entendu, pour éteindre le feu et toute autre mission leur incombant, sauf que dans certaines zones de notre département, sans présence à proximité de SAMU, quand la permanence ambulancière est déficiente, on est bien content de pouvoir compter sur les pompiers, et encore ! quand on parvient à les avoir à temps.

De toute façon, c'est chaque fois la même chose, c'est-à-dire, pour être poli, que cela revient à faire ce que l'on fait dans un violon ! *(Sourires.)* Ecrit après écrit au directeur de l'ARS, à chaque problème, parfois dramatique, sur notre secteur, au cœur du Plateau de Millevaches, il m'est répondu : « Circulez, y'a rien à voir ! Mais non, on a vérifié, tout s'est bien passé... Mais non, vous n'avez pas été bien informé de la situation. Mais non, ceci ou cela ! » Encore hier, j'ai reçu une lettre du directeur de l'ARS pour dire que non, il n'y a pas de problème. Alors, que cela continue ainsi jusqu'à la prochaine catastrophe ! Il nous sera expliqué de nouveau que non, décidément, nous, les élus, nous ne comprenons rien et que tout se passe bien, sans aucun problème, au cœur du Plateau, même si nous sommes situés à 100 kilomètres du premier SAMU et à 50 kilomètres de la permanence ambulancière.

M. DAULNY, Vice-président en charge de la Vie collégienne, du Sport et de la Jeunesse, rapporteur. – Je vous rejoins complètement à cet égard, sachant que j'ai voulu dire que des interventions ne sont pas toujours justifiées.

Maintenant, le premier maillage, nous le savons très bien, ce sont effectivement les sapeurs-pompiers. Après, peuvent se poser des problèmes de disponibilité, quand ils partent sur d'autres interventions. J'ai su le problème intervenu sur votre territoire, cher collègue. Mais heureusement malgré tout que les sapeurs-pompiers arrivent en premier lieu !

Certes, les incendies ne représentent plus que 18 % ou 15 % de leurs interventions. Mais franchement, aujourd'hui, je peux vous certifier, et vous l'avez entendu comme moi, qu'ils se déplacent maintes et maintes fois pour des interventions non justifiées. C'est juste le cri d'alarme que j'ai fait entendre des sapeurs-pompiers, qu'ils soient volontaires ou professionnels. Maintenant, quand se produisent des catastrophes, comme celle qui aurait pu être dramatique sur votre territoire, nous ne pouvons, bien évidemment, que les dénoncer et regretter de telles réponses de la part de l'ARS, qui ne peuvent décemment pas nous satisfaire.

Mme LA PRESIDENTE. – Le projet qui va rapidement se mettre en place de VLI, véhicules légers infirmier, sur AUBUSSON est, en tout cas, l'une des réponses apportées par le Service départemental d'Incendie et de Secours, qui plus est sur ses propres moyens. Nous le soutenons, bien évidemment, dans cette démarche.

Jean-Luc LEGER a raison, et nous le savons, d'évoquer une réelle problématique dans le sud du Département. Le temps d'intervention du SAMU est une vraie question, comme l'est la

difficulté encore pressentie des frontières administratives existantes entre départements et régions. C'est le cas dans le sud-est de la Creuse.

Nous mettons beaucoup d'espoir dans ce véhicule léger infirmier, d'autant que nombre d'infirmiers se sont formés à cet effet. Cette valise de télédiagnostic, en particulier pour tout ce qui est électrocardiogramme, peut permettre d'établir un diagnostic de façon plus rapide par une télétransmission sécurisée vers un centre d'urgence permettant précisément de savoir s'il convient de déclencher ou non une intervention du SAMU. Le Département n'en comptant qu'un, il peut être déjà parti en intervention et quand il ne s'agit pas d'une urgence réellement vitale, il est préférable qu'il reste mobilisé pour une telle circonstance.

En tout cas, ce dispositif est un moyen que nous devons accompagner, nous Conseil départemental et collectivités, pour essayer de limiter la casse, si je puis dire, eu égard aux habitants de notre département, mais il ne répondra pas à tout. Quid de cette antenne SMUR qui devait se mettre en place à AUBUSSON ? Il m'est avancé l'argument d'un manque de professionnels et de médecins. Peut-être… ! Mais quand il s'agit d'une nécessité absolue, une réponse devrait être apportée par l'ARS, disons par l'Etat ; sinon, l'Etat accepte que certains territoires soient traités de façon différenciée.

M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Action sociale, du Retour à l'emploi et du Logement. – Par rapport aux problématiques soulevées par Laurent DAULNY, nous avons effectivement bien conscience que nos sapeurs-pompiers sont très sollicités pour le secours à la personne et ce que l'on appelle le relevage des personnes à leur domicile.

Avec Marie-Christine BUNLON, dans le cadre de la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, nous avions lancé cette expérimentation de sapeurs-pompiers référents, s'agissant de sapeurs-pompiers volontaires, retraités ou en activité, mais ni en service ni en astreinte. Les premiers résultats sur l'année 2019 sont satisfaisants. Il s'agit de procéder à deux à un levé de doute. Nous sommes bien d'accord, ce n'est pas une intervention.

Nous avons proposé de reconduire cette action sur la CFPPA 2020, qui va concerner un certain nombre de sorties et éviter des dépenses de fonctionnement supplémentaires au SDIS. Il est affecté la somme de 35 000 €, comme en 2019, à cette opération. Vous me direz que ce n'est pas la panacée, mais nous essayons de contribuer au niveau qui est le nôtre, et ce avec nos partenaires, l'ARS et les caisses de retraite qui ont été tout à fait sensibles à cette opération innovante et dont nous vous présenterons le bilan début 2020.

Mme LA PRESIDENTE. – Très bien !

Si personne ne demande plus la parole, nous poursuivons cette présentation des orientations budgétaires, avec le Laboratoire départemental d'Analyses.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – L'année 2019 a été marquée par la réalisation de la deuxième

année du marché du contrôle sanitaire des eaux de consommation et de loisirs attribué par l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour la période triennale 2018-2020. L'année 2020, outre l'exécution de la dernière année de ce marché, mobilisera les équipes de l'unité Hygiène-Environnement pour préparer notre dossier de candidature à la nouvelle consultation portée par les autorités sanitaires régionales.

Outre cette mission de première importance pour l'unité, le secteur Microbiologie des eaux poursuivra son travail d'expertise reconnu au plan national, en contribuant à l'élaboration d'une méthode normée pour l'identification et le dénombrement des cyanobactéries.

Sans tout vous détailler, il faut savoir que, dans l'esprit de nos collaborateurs, c'est une recherche permanente visant à conserver et à conquérir de nouveaux marchés qui sont les deux conditions du maintien des activités du Laboratoire et de son développement.

A titre d'information, la DSP, la dotation de service public, qui devrait être versée en 2020 devrait être de l'ordre de 350 000 €.

Mme LA PRESIDENTE. – Ce chapitre consacré au Laboratoire départemental d'Analyses donne-t-il lieu à des questions ou à des observations ?...

Nous en venons donc à la modernisation de l'action publique.

M. GAILLARD, Vice-président en charge des Affaires générales et de la Modernisation de l'Action publique, rapporteur. – La modernisation de l'action publique a trait au personnel, aux travaux sur nos bâtiments départementaux et à la transformation numérique de la collectivité.

Concernant le personnel, la prévision de dépenses s'élève globalement à 45 112 820 €, ce qui représente une augmentation de 4,52 % par rapport au budget 2019. Néanmoins, il convient de préciser que ce chiffre prend en considération l'intégration du Parc au budget général à compter du 1er janvier 2020, pour un montant évalué à 1,5 M€. Aussi, si l'on neutralise l'effet de l'intégration du Parc, l'augmentation prévisible est de 1,05 %.

Cette prévision concerne les dépenses liées aux rémunérations et charges de personnel : les effets mécaniques du GVT, soit 280 000 €, le recrutement du chargé de projet pour la concrétisation de divers projets dans le cadre de l'animation territoriale, soit 180 000 €, mais ce poste bénéficiera de cofinancements, soit dans le cadre de la mise en œuvre d'actions prévues au PPC, soit suite aux réponses à des appels à projet. C'est aussi l'intégration du budget annexe du Parc départemental, soit 1,5 M€, et l'impact de la poursuite de la mise en œuvre du protocole de modernisation des Parcours professionnels, des Carrières et des Rémunérations, avec la revalorisation de certaines grilles indiciaires, soit 50 000 €.

Les dépenses liées à la formation et aux déplacements professionnels subiront une augmentation en 2020 chiffrée globalement à 70 000 € dont 60 000 € au titre des frais de déplacement, notamment du fait de la fin du budget annexe du Parc, et 10 000 € pour les dépenses de formation. Ainsi, le budget de formation sera porté de 180 000 € à 190 000 €.

En 2020, le plan de formation prend en considération l'accompagnement à la modernisation des pratiques. Il s'agit plus particulièrement des formations informatiques et de l'accompagnement de la ligne managériale. Les formations en « mode projet » vont se poursuivre en 2020.

L'accompagnement des travailleurs sociaux avec des actions de supervision et d'analyse des pratiques pour les cadres du domaine social continuera.

Enfin, la revalorisation des indemnités de missions versées aux agents aura un impact sur le budget.

Concernant la qualité de vie au travail, en 2020, se poursuivra le travail d'accompagnement des agents en difficulté sur leur poste de travail. La procédure d'immersion destinée aux agents inaptes sur leur poste génère des surcoûts liés à des positionnements d'agents en surnombre. Actuellement, 9 agents bénéficient de contrats d'immersion et sont positionnés en surnombre dans les services. Un travail personnalisé est mené conjointement par le service formation et le Pôle Vie au Travail auprès de chaque agent, afin d'aboutir à un positionnement sur un emploi vacant correspondant à leurs restrictions.

Un programme de prévention ambitieux est lancé pour 2020, notamment avec l'étude ergonomique de tous les postes de travail des collèges.

L'objectif de déploiement de produits d'entretien écologiques sera finalisé et étendu aux collèges.

Quant à la contribution du Département à différents fonds et dépenses diverses, en 2020, la collectivité ne versera pas de contribution au Fonds pour l'insertion des personnes handicapées de la Fonction publique, pour la simple et bonne raison – et je dirais tant mieux ! – qu'elle répond à son obligation d'emplois, s'agissant de 6 % de travailleurs handicapés.

Le Fonds de compensation du supplément familial de traitement représente une dépense de 50 000 €.

Les dépenses liées au fonctionnement de l'Assemblée départementale restent inchangées par rapport à 2019, l'enveloppe étant évaluée à 1,066 M€.

J'en viens maintenant aux recettes.

Les recettes, évaluées à 2 642 500 €, se décomposent ainsi : les compensations financières dans le cadre de programmes spécifiques pour un montant de 606 000 €, lesquelles vous sont détaillées à la page 70 du fascicule ; le remboursement – salaires et charges –, pour un montant estimé à 1 352 000 €, des structures ou organismes extérieurs : MDPH, Syndicat mixte du Conservatoire départemental Emile-Goué, Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé, Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Creuse, Groupement de coopération sanitaire, Service inter-établissements creusois, Agence départementale d'ingénierie ; les recettes du Comité d'Action Sociale évaluées à 451 000 € ;

diverses recettes – remboursement d'assurance, indemnités journalières de la Sécurité sociale pour les contractuels et le remboursement CNRACL pour les agents détachés –, pour un montant de 233 500 €.

J'en viens aux travaux sur nos bâtiments départementaux.

Il sera proposé en 2020 de consacrer 3,4 M€ à l'entretien, l'aménagement et la modernisation du patrimoine bâti du Département, soit 1,5 M€ pour les bâtiments départementaux et 1,9 M€ pour les collèges.

Les deux premières priorités du Département sont les mises en sécurité et l'accessibilité de ces bâtiments pour répondre aux obligations légales et offrir un accueil de qualité à tous les habitants du Département. C'est plus de 1 M€ qui sera consacré à ces priorités en 2020.

Viennent ensuite des opérations d'aménagement des bâtiments plus ou moins importantes afin d'améliorer encore les conditions de travail des agents et d'accueil des usagers. En effet, le projet « Traces de Pas » à LA SOUTERRAINE permettra de rassembler à terme sur un même site la PMI, les UTAS et UTT, tout en mettant en valeur un patrimoine bâti d'exception qui était jusqu'à maintenant sous-employé au regard de ses potentialités.

Enfin, près de 300 000 € seront prévus en fonctionnement pour les travaux d'entretien et de réparation, qu'ils soient réalisés par des entreprises ou en régie.

Concernant la transformation numérique de la collectivité, les orientations 2020 se traduisent par un budget d'investissement qui s'élève au total à 1 566 000 €.

L'effort envisagé par la collectivité permet d'accélérer la diffusion et le renouvellement des outils informatiques et les moyens de communication utilisés dans les directions opérationnelles. En matière d'acquisition de logiciels métiers, l'année 2020 sera marquée par l'important chantier de remplacement du logiciel de gestion financière de la collectivité et l'accélération des projets liés à la dématérialisation. Un projet d'informatisation de la PMI sera également engagé et il est prévu la mise à niveau des outils de pilotage afin de permettre l'extraction des données, ainsi que la finalisation des opérations de démarrage de la gestion analytique des routes et du Parc départemental qui ont fait l'objet d'une nouvelle informatisation en 2019. Il est aussi prévu la mise en service du nouveau logiciel de la MDPH. L'ensemble nécessite un budget d'investissement à hauteur de 341 000 €.

Les orientations budgétaires 2020 intègrent également un effort important de la collectivité pour accélérer la transformation numérique de son fonctionnement interne, avec la poursuite et l'achèvement du chantier de dématérialisation des factures, la montée en puissance de la signature électronique pour améliorer les échanges interservices et réduire les délais de réponse aux usagers.

En ce qui concerne l'infrastructure technique, support des outils métiers et des échanges internes comme externes, le remplacement du système de stockage des données de la collectivité a été réalisé comme prévu en 2019. Pour l'année à venir, il est nécessaire de poursuivre le remplacement du système d'exploitation des postes de travail et leur migration vers Windows 10,

ainsi que le déploiement d'outils bureautiques mobiles pour les personnels en situation de nomadisme, pour un montant global de 214 000 €. Cet investissement va notamment permettre d'achever le programme d'équipement des travailleurs sociaux intervenant à domicile et dans les permanences, mais aussi des contrôleurs à la Direction des routes.

Parallèlement, la DISC compte procéder en 2020 à l'achèvement du chantier de remplacement des imprimantes couleur par des copieurs multifonctions mixtes, pour faire face aux besoins de numérisation des documents pour les services du Département et les collèges. Ce budget prévoit également la poursuite du déploiement d'équipements mobiles de type tablettes-PC, ainsi que la sécurisation des infrastructures techniques en procédant au remplacement de l'antivirus installé sur les postes de travail pour prendre en compte les nouvelles menaces, et ce pour un coût total de 340 000 €.

Telle est la présentation des orientations budgétaires au titre de la modernisation de l'action publique.

Mme LA PRESIDENTE. – La parole est à M. AVIZOU.

M. AVIZOU. – Ma question concerne la gestion des bâtiments.

Dans le rapport que vous nous présentez, il n'est pas question de l'éventualité de la cession d'une partie de notre patrimoine, qui avait été envisagée. Je pense notamment au bâtiment de la rue Victor Hugo et à l'ancienne caserne Lelièvre. Ces opérations sont-elles toujours envisagées ? Je sais qu'elles ne sont pas faciles, le marché de l'immobilier à GUERET étant ce qu'il est. Mais est-ce toujours envisagé, voire envisageable ?

Mme LA PRESIDENTE. – C'est plus que fortement envisagé, avec la mise en accessibilité des bâtiments publics. Nous savons qu'entre le Pôle Cohésion sociale et les UTAS notamment, c'est un vrai problème. Le projet que nous aimerions voir aboutir serait un regroupement d'un certain nombre de services pour réduire le nombre de pôles et de bâtiments de la collectivité à l'avenir. Seulement, la clé de tout, ce sont les moyens que nous pouvons y consacrer. Encore une fois, c'est une équation extrêmement difficile à résoudre !

En revanche, le projet de déménagement de Creuse Tourisme est plus que dans les tiroirs aujourd'hui. Il devrait se réaliser au cours du premier semestre 2020, si bien que le bâtiment accueillant Creuse tourisme devrait se libérer.

Le Centre d'instruction mutualisé pourrait, pour sa part, emménagé avenue Pierre Leroux.

En tout cas, ces projets seront fonction des possibilités qui sont les nôtres.

Sur la caserne Lelièvre, il est vrai que si pouvions regrouper un certain nombre de services, ce serait une belle perspective. Je pense notamment à la MDPH qui est accueillie dans un très grand bâtiment, certes accessible puisque cette Maison départementale des personnes

handicapées se situe au premier niveau, mais les deux niveaux supérieurs sont absolument gigantesques.

Comme je l'indiquais à l'instant, c'est, là encore, une question de moyens !

Il faudrait, comme c'est le cas pour la ville de GUERET, qu'un généreux donateur nous lègue plusieurs millions d'euros ! Alors là, ce serait le bonheur ! *(Sourires.)*

Avez-vous d'autres remarques à formuler sur ce dernier volet qui vous a été présenté ?...

De façon plus globale, sur ces orientations budgétaires au sujet desquelles nous avons échangé au fil des présentations, les éléments dont il vous a été fait part vous semblent-ils suffisamment cohérents ou souhaitez-vous des précisions supplémentaires pour vous faire une idée de ce que sera le budget 2020 dans quelques semaines ?...

Puisque plus personne ne demande la parole, ainsi s'achève donc notre débat d'orientations budgétaires 2020. Je considère que l'Assemblée départementale prend acte de sa tenue.

Mme LA PRESIDENTE. – Nous en venons aux vœux et motions examinés par les commissions concernées.

ADOPTION DES VŒUX ET MOTIONS

Mme LA PRESIDENTE. – La première commission « Affaires générales, Modernisation de l'action publique », a eu à examiner deux motions et un vœu. C'est M. FOULON qui va nous dire ce qu'il en est.

M. FOULON, rapporteur de la première commission. – Je supplée, en effet, Jérémie SAUTY, Président de cette commission, qui a dû quitter la séance.

Impact sur les finances locales de la réforme de l'apprentissage

M. FOULON, rapporteur de la première commission. – A l'unanimité, la première commission vous invite à adopter sans aucune modification la motion d'urgence déposée par Armelle MARTIN au nom du Groupe de la Gauche.

Je vous en rappelle les termes :

« Considérant que la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique comporte des dispositions concernant l'apprentissage dans les collectivités locales et prévoit notamment que le Centre national de la fonction publique territoriale, le CNFPT, ne versera aux centres de formation d'apprentis, les CFA, que la moitié des frais de formation des apprentis employés par les communes ;

« Considérant que les collectivités locales auront désormais l'obligation d'assurer 50 % des frais de formation, que cette mesure s'appliquera aux contrats d'apprentissage conclus après le 1er janvier 2020 ; que les communes creusoises vont être lourdement pénalisées, à hauteur parfois de plusieurs milliers d'euros par contrat, et qu'elles pourraient donc envisager de renoncer à ces formations, compte tenu de leur situation financière et de la charge ainsi transférée sans concertation ;

« Considérant que cette situation est en contradiction avec la politique en faveur de l'emploi et de la formation et risque d'impacter les jeunes, mais aussi de compromettre l'avenir de nombreux CFA ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 décembre 2019,

« Demande à Mme la Ministre de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités territoriales une remise à plat de cette problématique financière et donc de répondre aux préoccupations des collectivités locales et, notamment, des communes rurales qui seront impactées dès 2020 par la modification nettement défavorable du mode de financement des contrats d'apprentissage. »

Conséquences de la loi de finances 2020
concernant les finances des départements

M. FOULON, rapporteur de la première commission. – A l'unanimité, la première commission vous propose également d'adopter en l'état la motion qui, présentée par Thierry GAILLARD au nom du Groupe de la Majorité, est ainsi rédigée :

« Considérant que le Chef de l'Etat, qui souhaite se soustraire à la règle européenne des 3 % du PIB de déficit, impose aux collectivités de contraindre leurs dépenses en dessous de 1,2 % et appliquent des sanctions à celles qui l'enfreignent ;

« Considérant également que le Gouvernement a pris la fâcheuse habitude de transférer vers les départements des dépenses sociales sans que les finances suivent toujours. Ce sont aujourd'hui plus de 11 Md€ qui manquent dans les caisses des départements. Accueil des mineurs isolés, urgences ambulancières... autant de services nouveaux pris en charge par les départements parce que l'Etat est défaillant ;

« Considérant enfin que, tenus de voter des budgets en équilibre, les départements qui le peuvent encore s'endettent ; pour les autres, ils restaient les impôts. Mais cela, c'était avant ! La loi de finances supprime donc tout levier fiscal aux départements qui dépendront désormais d'une compensation versée par l'Etat ;

« Considérant que si la TVA est effectivement un impôt dynamique, le foncier bâti l'était tout autant. D'ailleurs, les projections démontrent qu'entre les deux ressources, les bases du foncier sont plus stables et plus dynamiques que celles de la TVA. Par ailleurs, la modification

des indicateurs de richesse aura des répercussions sur les fonds de péréquation et ce sont les "petits" départements qui en pâtiront le plus ;

« Considérant qu'aujourd'hui l'Etat déserte physiquement les territoires, dématérialise les procédures, fait supporter aux collectivités la mise en application de politiques nationales, transformant les collectivités en opérateurs de l'Etat déconcentrés, sans aucun levier économique ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 13 décembre 2019,

« Demande au Ministre de l'Economie et des Finances, M. Bruno Le Maire, que la revalorisation annuelle du montant de fraction de TVA alloué soit au moins proportionnelle à l'évolution des recettes du foncier bâti constatée, hors augmentation des taux. »

Quant au vœu déposé par M. Bertrand LABAR au nom du Groupe de la Majorité, la première commission en a modifié son intitulé. Il s'agit d'un vœu, non plus « pour l'exclusion des contributions des SDIS aux budgets de fonctionnement des Conseils départementaux », mais « sur la participation financière des Conseils départementaux aux budgets des SDIS ».

Participation financière des Conseils départementaux aux budgets des SDIS

M. FOULON, rapporteur de la première commission. – Avec ce changement de libellé – initialement, le vœu était intitulé : « Vœu pour l'exclusion des contributions des SDIS aux budgets de fonctionnement des Conseils départementaux » –, à l'unanimité la première commission invite l'Assemblée à voter ce vœu qui, déposé par Bertrand LABAR, est ainsi rédigé :

« Considérant que les recettes du budget du SDIS, le Service départemental d'Incendie et de Secours, proviennent presque exclusivement, soit quasiment 93 % pour le SDIS de la Creuse, de la contribution financière du Département et des contributions financières des communes et des EPCI, les établissements publics de coopération intercommunale ;

« Considérant qu'au plan national, les Conseils départementaux sont les principaux financeurs des SDIS à hauteur de 60 % des contributions des collectivités locales, alors que les communes et les EPCI contribuent à hauteur de 40 % ;

« Considérant qu'au plan départemental, cette répartition est à 59 % des contributions pour le Conseil départemental de la Creuse et à 41 % pour les communes et les EPCI ;

« Considérant que depuis l'exercice budgétaire 2003, l'augmentation annuelle du montant global des contributions des communes et des EPCI est limitée par la loi à celui de l'indice des prix à la consommation ;

« Considérant qu'en application des articles 13 et 29 de la loi n°2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, l'évolution annuelle des dépenses réelles de fonctionnement des Conseils départementaux est encadrée ;

« Considérant que les dépenses réelles de fonctionnement du Conseil départemental de la Creuse sont limitées à une évolution annuelle maximale de 1,35 % ;

« Considérant que l'évolution des budgets des SDIS est désormais doublement encadrée au taux moyen de l'inflation, alors que leurs charges de fonctionnement augmentent davantage, en particulier en raison de réformes nationales – réformes de la filière des sapeurs-pompiers professionnels, parcours professionnels, carrières et rémunérations, comptes personnels de formation et comptes engagements citoyens –, mais aussi du contexte global de fonctionnement, s'agissant du prix des carburants, des tarifs des fluides, des primes d'assurances... ;

« Considérant que malgré toutes les mesures d'économies réalisées depuis de nombreuses années et alors même que l'activité opérationnelle des SDIS ne cesse de croître depuis plus d'une décennie, la limitation de l'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement des Conseils départementaux constitue une menace immédiate sur la capacité de nombreux SDIS à adopter des budgets en équilibre dès l'exercice 2020 ;

« Considérant qu'en vertu de la loi, l'Etat est garant de la cohérence de la sécurité civile au plan national ;

« Considérant que l'Etat doit, à cet effet, permettre que les Conseils départementaux puissent définir plus librement le montant de leurs contributions aux budgets des SDIS afin de pouvoir leur allouer au plus juste les moyens nécessaires à la mise en œuvre des dispositions opérationnelles conjointement définies à travers le schéma départemental d'analyse et de couverture des risques ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 13 décembre 2019,

« Demande à M. le Ministre de l'Intérieur, Christophe Castaner, et à Mme la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Jacqueline Gourault, l'exclusion des contributions des départements aux budgets des SDIS des bases de calcul du plafond d'augmentation des dépenses réelles de fonctionnement des Conseils départementaux. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole sur ces deux motions et ce vœu examinés par la première commission ?...

Je les mets aux voix. *(Adoptés à l'unanimité.)*

Nous en venons aux deux vœux examinés par la deuxième commission « Action sociale ».

Soutien aux centres hospitaliers

Mme BUNLON, rapporteur de la deuxième commission. – La deuxième commission propose, après avoir modifié la rédaction de l'avant-dernier considérant, d'adopter le vœu qui, présenté par moi-même au nom du Groupe de la Majorité, se lit donc ainsi :

« Considérant que l'accessibilité à la santé est un droit universel français ;

« Considérant que l'Etat souverain a le devoir d'apporter un service de qualité à sa population ;

« Considérant que la difficulté budgétaire des centres hospitaliers est croissante, mais que les prises en charge le sont également ;

« Considérant que la dotation de fonctionnement pour les centres hospitaliers n'augmente pas ;

« Considérant que ce manque de soutien amène à l'incapacité pour les centres hospitaliers de répondre dans de bonnes conditions à la demande de prise en charge ;

« Considérant que le personnel soignant des centres hospitaliers est continuellement mis sous tension ;

« Considérant que, chaque année, les hôpitaux publics doivent payer 840 M€ d'intérêts de leur dette ;

« Considérant que la moitié des hôpitaux publics finissent régulièrement l'année en déficit, ce qui a pour conséquence qu'entre 2012 et 2018, les investissements annuels ont chuté de 6 Md€ à 3,9 Md€ ;

« Considérant que la dette des hôpitaux est de 29,5 Md€, soit l'équivalent de 42 % du chiffre d'affaires de 1 000 hôpitaux publics, ce qui rend tout investissement impossible ;

« Considérant que le "Plan pour l'hôpital" n'est pas suffisant, et que seule une réorganisation profonde permettra de sortir les hôpitaux du cercle vicieux dans lequel ils se trouvent ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 13 décembre 2019,

« Demande au Ministre des Solidarités et de la Santé, Agnès Buzyn, que soit mis en place un "Plan pour l'hôpital" concret et permettant une restructuration des hôpitaux publics français. »

Situation du service public de la santé à AUBUSSON

Mme BUNLON, rapporteur de la deuxième commission. – La deuxième commission, après avoir modifié un verbe dans le premier considérant, vous invite à voter la motion d'urgence qui, déposée par Jean-Baptiste DUMONTANT et Nicole PALLIER au nom du Groupe de la Gauche, est donc ainsi libellée :

« Considérant que la détérioration actuelle de l'offre de soins sur le territoire aubussonnais et sur tout le sud creusois ne peut être une fatalité et que l'offre sanitaire continue d'être au cœur de la politique d'attractivité du Département ;

« Considérant que la dégradation des structures et ressources humaines du service public de la santé sur le secteur d'AUBUSSON interpelle tous les élus creusois ; que le centre hospitalier a dû absorber la clinique privée de la Croix-Blanche ; que les structures publiques de la santé et de l'âge, en l'occurrence les EHPAD, sont aux prises tant à des difficultés financières et de modernisation inédites qu'à l'absence de perspectives d'évolution claires ou rassurantes ;

« Considérant que les pesantes incertitudes touchant l'offre de soins à l'hôpital d'AUBUSSON et la restructuration immobilière de l'EHPAD Saint-Jean s'additionnent aux tensions suscitées par la problématique des urgences médicales, de la chirurgie ambulatoire en sursis et des carences en ressources sanitaires à même de répondre aux besoins de la population ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 décembre 2019,

« Demande à Mme la Préfète de la Creuse et à l'Agence régionale de santé de répondre, au moyen d'un soutien technique et financier adapté, aux problématiques et aux inquiétudes que suscitent l'avenir de l'hôpital d'AUBUSSON et la couverture sanitaire de tout son secteur. »

Motion contre le plafonnement des indemnités kilométriques des infirmiers libéraux creusois

Mme BUNLON, rapporteur de la deuxième commission. – La deuxième commission propose à l'Assemblée de voter en l'état la motion qui, présentée par Valérie SIMONET au nom du Groupe de la Majorité, est ainsi rédigée :

« Considérant que l'avenant 6 à la NGAP, la Nomenclature Générale des Actes Professionnels, permet aux praticiens libéraux de continuer à facturer leurs déplacements en étoile, mais qu'il plafonne le remboursement de ces déplacements à 300 km par jour, avec, au-delà, une indemnité minorée ;

« Considérant que dans la réalité du quotidien, ce plafonnement va pénaliser les infirmiers libéraux exerçant dans des territoires hyper-ruraux auprès d'une population âgée et dispersée, comme c'est le cas en Creuse ;

« Considérant, de plus, que le praticien sera tenu désormais d'ajuster sa facturation après avoir prodigué les soins, sans possibilité d'anticipation ;

« Considérant enfin que cette réglementation conduira *in fine* à limiter les déplacements des infirmiers libéraux au domicile des patients, alors que le maintien à domicile de personnes âgées dépendantes, particulièrement en GIR 3, 2 et 1, requiert une présence paramédicale quotidienne, quand ce n'est pas pluriquotidienne ;

« Considérant que cette mesure va à l'encontre du principe d'équité d'accès à des soins de proximité et de qualité en tout point du territoire ;

« Considérant que les Creusois, vivant plus particulièrement dans le sud du Département, une population résidant en zone très rurale et de petite montagne, dans des hameaux isolés, plus difficiles d'accès, seraient encore plus pénalisés par cette mesure ;

« Considérant que cela risque très vite de rendre ces secteurs moins attractifs, alors que se met en place une organisation pertinente en Maisons de santé pluriprofessionnelles, réseaux et CPTS, communautés professionnelles territoriales de santé, afin de lutter contre les déserts médicaux ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 13 décembre 2019,

« Demande à la Ministre des Solidarités et de la Santé, Mme Agnès Buzyn, qu'une dérogation à cet avenant soit mise en place pour les territoires ruraux. Une application sans discernement de cette mesure sur l'ensemble du territoire national constituerait, de fait, une pénalisation des praticiens exerçant en zone rurale, avec une incidence sur l'offre de soins et la prise en charge de façon équitable de tous les patients creusois. »

Menace de paupérisation du logement social dans notre pays et, notamment, en Creuse

Mme BUNLON, rapporteur de la deuxième commission. – La deuxième commission vous invite à adopter sans modification la motion qui, présentée par Jean-Jacques LOZACH au nom du Groupe de la Gauche, se lit ainsi :

« Considérant :

« - les lourdes menaces pesant sur notre vision du modèle français du logement social, comme l'atteste le récent rapport publié par l'Inspection générale des Finances sur l'ouverture au secteur privé de ce secteur, rapport faisant suite à une demande du Gouvernement ;

« - la violente ponction pour le secteur HLM de plus de 1 Md€ subie en 2018 avec la réduction de l'APL, l'Aide Personnalisée au Logement ;

« - la décision de l'Etat de se décharger en 2020, à hauteur de 800 M€, sur l'Union sociale pour l'habitat et Action logement, pour le financement à la fois du fonds national d'aide à la pierre et du fonds national d'aide au logement ;

« - le repli en 2018 et en 2019 de la réalisation de logements neufs ;

« - que notre pays compte 4 millions de personnes mal logées et plus de 12 millions de personnes connaissant une situation fragilisée en matière de logement ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 décembre 2019,

« Demande au Gouvernement de revenir au niveau d'aides publiques du logement social que notre pays connaissait en 2017. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole sur ce vœu et ces trois motions en tenant compte des modifications apportés dans certains de ces textes par la deuxième commission ?...

Je les mets aux voix. *(Adoptés à l'unanimité.)*

Nous en venons aux deux motions examinées par la troisième commission « Attractivité du territoire ».

Risque de recentralisation et menaces pesant sur la pérennité des rectorats d'académie

M. DAULNY, rapporteur de la troisième commission. – A l'unanimité, la troisième commission vous propose de voter la motion présentée par Jean-Jacques LOZACH au nom du Groupe de la Gauche, qui se lit ainsi :

« Considérant :

« - les nombreuses initiatives gouvernementales récentes, traduisant une volonté de recentralisation au détriment de l'autonomie des collectivités locales et d'une implantation équilibrée des services de l'Etat dans les régions et départements ;

« - le décret du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés des ministres chargés de l'Education nationale et de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation ;

« - qu'à compter du 1er janvier 2020, le recteur de région académique arrêtera l'organisation fonctionnelle et territoriale de sa région académique ;

« - que la région académique Nouvelle-Aquitaine est constituée des académies de Bordeaux, Limoges et Poitiers ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 décembre 2019,

« Demande à M. le Ministre de l'Education nationale et de la Jeunesse le maintien, dans le respect de leurs attributions actuelles, des académies et des fonctions de recteur d'académie de Limoges et de Poitiers, au sein de la région Nouvelle-Aquitaine. »

Journée sans viande dans les écoles

M. DAULNY, rapporteur de la troisième commission. – La troisième commission a apporté quelques modifications à la motion déposée par Jérémie SAUTY au nom du Groupe de la Majorité, et ce en accord avec lui -même.

Dans le deuxième paragraphe, les mots : « mais idéologique » sont supprimés.

Dans le quatrième paragraphe, sont également supprimés les mots en référence à Molière : « A l'instar de M. Jourdain qui faisait de la prose sans le savoir, la Creuse n'a pas attendu l'écologisme de salon ».

En définitive, voici le texte de la motion que la troisième commission vous invite à adopter :

« Considérant que notre département, grand producteur de viande bovine, n'a pas à rougir de cette activité séculaire qui fait partie de son identité ;

« Considérant que cette question n'est pas d'ordre sanitaire et que l'amendement tend à promouvoir un style de vie en imposant un choix personnel au sein des restaurations collectives. D'ailleurs, depuis l'entrée en vigueur de la loi, certains élus de collectivités ont déjà demandé l'instauration d'un deuxième jour sans viande ;

« Considérant que cette journée ne doit pas conduire à faire manger aux enfants des "steaks" de soja importé et transgénique, des avocats d'Israël ou du quinoa du Pérou, avec une empreinte carbone importante, que cette incohérence doit être dénoncée et qu'elle demeure face à l'absence de décret d'application de la loi ;

« Considérant qu'il nous arrive à tous de manger végétarien sans en faire une question de principe ; que faire un repas sans produit carné est déjà une réalité à l'école comme dans tous les foyers, pour se régaler d'un fondu creusois ou d'un pâté aux pommes de terre avec une salade bien verte ;

« Considérant également que, dans certains cas, le déjeuner à la cantine constitue pour des enfants issus de milieux précaires le seul repas complet de la journée, qu'il est aussi de notre devoir de leur apporter, par l'intermédiaire de ces repas, un apport nutritionnel complet et différencié, à ce stade de leur croissance ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en Assemblée plénière le vendredi 13 décembre 2019,

« Demande au Ministre de l'Agriculture, M. Didier Guillaume, et à la Ministre des Solidarités et de la Santé, Mme Agnès Buzyn, que soit clairement précisé dans le décret d'application de la loi EGALIM le fait pour les décideurs et gestionnaires des cantines de favoriser avant tout le manger local et la qualité pour la bonne santé des enfants. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole sur ces deux motions en tenant compte, pour l'une, des modifications apportées par la troisième commission, en accord avec son auteur ?...

Je les mets aux voix. *(Adoptées à l'unanimité.)*

Nous en venons à la motion examinée par la quatrième commission « Mobilités ».

Modernisation de la RD 941 et désenclavement du sud creusois

M. FOULON, Président de la quatrième commission, rapporteur. – Outre le fait que dans le premier paragraphe, il s'agit de lire, non pas « cette ex-route nationale », mais « cette route nationale », cette motion présentée par Jean-Luc LEGER au nom du Groupe de la Gauche a été validée par l'ensemble des membres de la commission qui, à l'unanimité, vous proposent de l'adopter.

Cette motion se lit donc ainsi :

« Considérant que cette route nationale a été transférée au Conseil général de la Creuse au 1er janvier 2006, que la compensation de ce transfert a été peu équitable au regard de la lourdeur des charges qui en découlent pour l'entretien et, plus encore, pour sa modernisation ;

« Considérant que la réalisation de travaux de restructuration sur cet axe routier est indispensable et urgente – rectifications de tracés, créations de créneaux de dépassement et d'aires d'accueil, opérations de recalibrages, de renforcements… – et que cette liaison interdépartementale et interrégionale revêt un caractère stratégique pour le désenclavement et le développement de tout le sud de la Creuse ;

« Considérant que le PPC, le Plan particulier pour la Creuse, offre une opportunité exceptionnelle pour mettre l'accent sur ce vecteur de développement, de création ou d'installation d'entreprises, d'irrigation économique et touristique ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 13 décembre 2019,

« Demande à M. le Premier ministre que la modernisation de la RD 941 soit mieux intégrée au sein du PPC, afin de constituer une priorité d'intervention et d'investissement de l'Etat qui se traduise par un plan d'action accompagné d'une programmation de restructuration et d'aménagement. »

Mme LA PRESIDENTE. – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette motion. *(Adoptée à l'unanimité.)*

CLÔTURE DE LA REUNION

Mme LA PRESIDENTE. – Mes chers collègues, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

Merci à ceux qui ont tenu jusqu'au terme de nos débats et de nos échanges de leur présence.

Nous nous retrouverons, pour un certain nombre d'entre vous, en Commission permanente vendredi prochain.

En tout cas, je vous souhaite à tous de très belles fêtes de fin d'année.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures trente.)